À l'attention du Tribunal Judiciaire de Paris
17e Chambre Correctionnelle

**Audience au fond**
Lundi 9 février 2026 – 13H30
NP 23102000944

# Conclusions de la partie civile

**POUR** Juan BRANCO
Demeurant au 92 rue de Rennes
75006 Paris
06.71.19.21.47 – 01.45.44.15.23

**CONTRE** Daniel LAZARD
Professeur honoraire des universités
Nationalité française, demeurant en France

**Ayant pour avocat** SELARL AAPS AVOCATS représentée par Me Pierre Séguin
Avocat au barreau de Paris
8 rue Armand Moisant à Paris (75015)
toque G536
contact@aaps-avocats.com - 01.43.06.91.47

I. RAPPEL DES FAITS ET DE PROCÉDURE ..... 3
II. À titre préliminaire ..... 4
III. Rappel des dispositions légales, éléments matériel et moral, et jurisprudences ..... 7
1. Dispositions légales ..... 7
2. Jurisprudence et doctrine ..... 8
IV. Examen des propos litigieux ..... 10
V. La spécificité du contexte ..... 14
1. Les conséquences de publications sur Wikipedia ..... 14
2. La genèse de l'action de M. LAZARD ..... 20
VI. LES PROPOS LITIGIEUX ..... 40
PREMIER PROPOS LITIGIEUX ..... 40
DEUXIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 42
TROISIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 47
QUATRIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 49
CINQUIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 54
SIXIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 56
SEPTIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 60
HUITIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 66
NEUVIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 71
DIXIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 74
ONZIÈME PROPOS LITIGIEUX ..... 79
VII. Sur le Préjudice ..... 82

# I. RAPPEL DES FAITS ET DE PROCÉDURE

M. Juan BRANCO est avocat, docteur en droit international et auteur de nombreux ouvrages publiés à grand succès.

M. Daniel LAZARD, professeur honoraire des universités à cette période, intervient depuis de nombreuses années comme contributeur sur la plateforme collaborative Wikipédia, en sa version anglaise, accessible à tout internaute.

Les faits dénoncés ont été commis sur la page Wikipédia en langue anglaise consacré à M. Juan BRANCO, page constituant un moyen de communication devenu connu et commun, par voie électronique, accessible mondialement et référencée par les moteurs de recherches, de sorte que les passages litigieux sont susceptibles d'être consultés par, *littéralement*, le monde entier de manière indéterminée.

La page Wikipédia anglaise de M. BRANCO est créée en 2018 et subie jusqu'en 2020 des modifications mineures n'ayant entraîné aucune difficulté particulière, jusqu'à compter du 22 février 2020, date à laquelle M. LAZARD intervient sur la page litigieuse et sur le page de discussion d'édition s'alliant à la page principale, multipliant les modifications et réécritures substantielles, entraînant, depuis lors, l'instabilité, maintenant durable, de la page et les nombreux conflits éditoriaux qui en ont découlés pour tenter de revenir à une page équilibrée, Wikipédia ayant une vocation à présenter le portrait neutre d'un individu.

Le 14 février 2023, dans la soirée, la page Wikipédia anglaise de M. Juan BRANCO fait l'objet de multiples modifications substantielles opérées par le compte de M. Daniel LAZARD, rédigées sur un mode assertif et agressif, et prétend présenter au lecteur des faits précis alors qu'ils sont matériellement inexacts, déformés ou présentés de façon volontaire aggravante, comme le démontrera la partie civile.

Ces passages ne se limitent pas à des appréciations générales, ils consistent en allégations et imputations de faits déterminés, susceptibles de preuve, et de nature à jeter le discrédit sur M. BRANCO, en l'exposant, tantôt comme un individu opportuniste, déloyal, mû par ses intérêts personnels ; tantôt comme un être manifestement professionnellement disqualifié, malhonnête et bien d'autres choses.

De très nombreuses modifications ont été apportées à la page de M. BRANCO, qui feront l'objet d'un examen ultérieur, allant de la simple inversion de faits établis jusqu'à des assertions relevant de la fantaisie la plus manifeste.

L'ensemble de ces imputations, rédigées dans une biographie de référence à vocation encyclopédique, est de nature à abaisser M. BRANCO dans l'estime du public, à altérer sa réputation personnelle et professionnelle, de sorte à ce que cela porte directement atteinte à son honneur et sa dignité, en tant qu'individu en soi.

Par ailleurs, les propos litigieux ont été publiés sur une page Wikipédia, accessible sans restriction, et constituent, dès lors, une diffusion publique par voie électronique, à destination d'un public indéterminé.

Dès lors, par ordonnance de renvoi du 30 septembre 2024 le juge d'instruction a décidé de renvoyer, devant le Tribunal judiciaire de Paris réuni en sa 17ème Chambre, M. Daniel LAZARD, des faits de diffamation publique à l'encontre de M. Juan BRANCO.

# II. À titre préliminaire

**Sur la prescription**

La Cour de cassation considère que

> « le délai prévu par l'article 175 du code de procédure pénale doit être considéré comme un obstacle de droit pendant lequel la prescription de l'action publique est suspendue » (Cass. crim., 25 oct. 2011, pourvoi n 11-80017) ».

La Cour de cassation considère également que

> « tout obstacle de droit, prévu par la loi, ou tout obstacle de fait insurmontable et assimilable à la force majeure, qui rend impossible la mise en mouvement ou l'exercice de l'action publique, suspend la prescription. Tel est le cas lorsque la personne qui, lésée par un crime ou un délit, a mis en mouvement l'action publique par sa plainte avec constitution de partie civile, ne dispose d'aucun moyen de droit pour obliger le juge d'instruction à accomplir un acte interruptif de prescription. » (**Crim., 8 mars 2022, n° 21-83.037, (B), FRH**)

Enfin, la Cour de cassation considère que

> « est interrompue la prescription pendant le délai postérieur aux réquisitions par le MP du fait de l'impossibilité de droit, pour la partie poursuivante, de se substituer au jufe d'instruction pour renvoyer devant la juridiction de jugement, cet acte relevant de sa seule compétence (Cass. crim., 8 avr. 2014, n° 13-81808)

En prétendant la prescription acquise au motif que le juge d'instruction n'aurait mené aucun acte entre le 14 mars 2024, date du rendu des réquisitions de renvoi du Procureur de la République, et l'ordonnance de renvoi datée du 30 septembre 2024, M. LAZARD ignore cette jurisprudence. Dès lors que la partie civile ne dispose d'aucun moyen de droit pour obliger le juge d'instruction à accomplir un acte interruptif de prescription, celle-ci ne peut être acquise.

**Sur la nullité des poursuites**

Celle-ci sera écartée, les propos poursuivis au titre de la diffamation et de l'injure étant différents.

## DISCUSSION

# III. Rappel des dispositions légales, éléments matériel et moral, et jurisprudences

## 1. Dispositions légales

Pour rappel, le délit en diffamation publique est un délit de presse régit par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, protégeant la liberté d'expression mais en sanctionnant les abus.

**L'article 29 de la loi du 29 juillet 1881**, en son alinéa premier, dispose :

> *« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés. »*

**L'article 32**, **alinéa premier,** de la même loi énonce :

> *« La diffamation commise envers les particuliers par l'un des moyens énoncés en l'article 23 sera punie d'une amende de 12 000 euros. »*

**L'article 23**, **alinéa premier**, auquel le texte susmentionné renvoie énumère les moyens suivants :

> *« […] soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique […] »*

L'infraction de diffamation publique est constituée par la réunion d'éléments matériels et d'un élément moral.

**L'élément matériel**, en droit, est composé en premier lieu, d'un reproche, lequel peut prendre la forme d'une **imputation ou d'une allégation** ; la doctrine distingue les deux termes en considérant « *l'imputation comme l'affirmation d'un fait que l'on aurait personnellement constaté, tandis que l'allégation consisterait à énoncer un fait dont on ne prétendrait pas avoir une connaissance directe* »[1].

En deuxième lieu, l'acte, qu'il soit une allégation ou une imputation, doit porter sur un **fait précis**, susceptible d'être prouvé.

[1] Stéphane DETRAZ « Diffamation », *Répertoire de droit pénal et de procédure pénale*, Dalloz, 2021

En troisième lieu, le fait rapporté doit porter **atteinte à l'honneur ou à la considération** d'une personne ; une doctrine constante en opère la distinction suivante : « *l'honneur est l'estime que l'on a de soi-même, alors que la considération est l'estime que les autres ont de soi* »[2].

En quatrième et cinquième lieux, le fait infamant doit être attribué à **une personne** ou un groupe de personne identifiables et la diffamation doit bénéficier d'une **publicité**.

**L'élément moral** se caractérise par **l'intention** de porter atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne visée, l'intention de nuire faisant l'objet d'une présomption simple donnant à charge au prévenu de prouver sa bonne foi.

### 2. Jurisprudence et doctrine

À titre préliminaire, si la défense tentait d'utiliser le débat d'intérêt général pour défendre les propos, et leur ampleur, de M. LAZARD, il conviendra de rappeler que **tout débat d'intérêt général nécessite une base factuelle suffisante** (CEDH, 7 sept. 2017, Lacroix c. France, n°41519/12), et que **des articles de presses ne sauraient suffire à constituer et générer une base factuelle quelconque**, permettant de sauver les imputations effectuées par la partie défenderesse[3].

En effet, au titre d'une jurisprudence constante, il est établi que les articles de presses n'ont « aucune valeur probante » et ne suffisent pas à démontrer une enquête sérieuse. (TGI Paris 17e chambre, 27 janvier 1998, *Légipresse* n° 153-I, p. 84 ; TGI Paris 17e chambre, 29 mars 2000, Seguin c/ Amaury, *Légipresse 173-14* ; TGI Paris 17e chambre, 22 mars 1996, *Légipresse* n° 131-I, p. 50.

Cela n'est que davantage véridique lorsque l'on sait que les médias, dans notre système actuel, sont utilisés dans des campagnes de dénigrement qui peuvent être instrumentales.

Dès lors, « Le journaliste, qui ne justifie pas avoir eu d'autres sources que les articles de ses confrères et qui n'établit pas avoir procédé lui-même à des recherches, ne peut se voir accorder le bénéfice de la bonne foi. »[4] (TGI 17e chambre; 23 octobre 1998, à propos d'un article paru dans Le Monde)

Il en va évidemment de même, sinon au surplus, en ce qui concerne un universitaire ayant cinquante ans de carrière et faisant « profession » d'encyclopédiste compulsif.

---

[2] DETRAZ, Op. cit.

[3] C. Bigot, « *La bonne foi du journaliste : état des lieux* », LEGICOM 2002/3, n° 28, p. 73-84, en ligne sur Cairn.info, DOI : 10.3917/legi.028.0073.

[4] Longuet c/ Colombani, *Légipresse* avril 1999 n° 160-I page 34.

Ensuite, la Cour européenne distingue les faits et les jugements de valeur : même un jugement de valeur doit avoir une base factuelle suffisante, faute de quoi il devient abusif. (CEDH, 30 mars 2004, Req. 53984/00 ; CEDH, 13 janvier 2015, Req. 62716/09).

La Cour rappelle en effet que « *lorsqu'un journaliste avance des faits sans preuves suffisantes mais où son propos s'inscrit, d'un autre côté, dans la discussion d'un véritable problème d'intérêt général, il est primordial d'examiner si le journaliste s'est comporté de manière professionnelle et s'il était de bonne foi* ». Appliquant ces principes dans les affaires susmentionnées, la Cour en déduit que l'ingérence des autorités internes dans la liberté d'expression de la journaliste poursuivait un but légitime, à savoir la protection de la réputation ou des droits d'autrui et que, par conséquent, l'atteinte à la liberté d'expression n'est pas établie (cf. l'Ouvrage "Responsabilité civile" N° Lexbase : E5878ETU).

Rappelons, de façon générale, que **la bonne foi suppose un but légitime, une absence d'animosité personnelle, prudence et mesure, et la réalisation d'une enquête sérieuse**. (Cass. Crim. 14 juin 2000, n°99-82.711).

**L'animosité personnelle**, comme confirmé par la doctrine, est « exclusive de la bonne foi, s'entend de considérations personnelles, étrangères et extérieures au sujet traité, d'un mobile dissimulé aux lecteurs qui constituerait une part substantielle de l'information révélée au public et qui est étranger au litige »[5] ; il est par ailleurs nécessaire qu'elle soit « préexistante aux propos de l'auteur et qu'elle résulte de circonstances non-connues de l'auteur ».

En l'espèce, il ne serait que naïf de ne pas remarquer l'animosité qui se dégage des *centaines* de contributions faites par M. LAZARD sur la page Wikipédia, et ce, dès le départ, signe d'une inimitié établie avant même qu'il ne rédige sa première publication.

Il a d'ailleurs agi, à de trop nombreuses reprises sur la page de M. BRANCO, pour exprimer cette animosité.

Par ailleurs, **le devoir d'objectivité** du journaliste lui **impose de vérifier préalablement l'exactitude des faits qu'il publie** ; » (crim., 26 novembre 1991, n°90-83.897).

Il conviendra également de rappeler que la bonne foi, comme l'a confirmé la chambre criminelle, ne saurait être retenue lorsque l'auteur altère, de façon établie, le sens de propos tenus ou dénature les sources qu'il prétend rapporter. (Cass. crim., 17 mars 2009, n° 08-84.301)

Enfin, en prenant compte des éléments susmentionnées à ce sujet, l'enquête sérieuse, comme l'a récemment confirmé la Cour de cassation, peut être en réalité une base factuelle suffisante (Cass. 1ère civ., 26 fév. 2025, n°23-16.762).

Il conviendra, dès lors, d'examiner la réunion de ces conditions dans chacune des imputations et modifications opérées par M. Daniel LAZARD à l'encontre de M. BRANCO.

[5] Pratique du droit de la presse, Victoires éd., 2ème éd., 2017, p. 173

# IV. Examen des propos litigieux

## 1. Le contexte

Il convient, avant tout, de discuter des répercussions des modifications répétitives opérées par M. LAZARD sur la situation personnelle et professionnelle de M. Juan BRANCO avant de procéder à l'examen de chaque propos litigieux.

Les propos litigieux ne se réduisent pas à une opinion ou une appréciation générale : ils consistent en des imputations portant sur une personne déterminée, de nature à porter atteinte, de façon répétée à son honneur ou sa considération.

Il ne s'agit pas de liberté d'expression au sens strict, puisque d'une part la répétition compulsive du comportement entraîne une forme très spécifique de harcèlement ; et qu'elle intervient, d'autre part, sur une page censée provenir d'une institution de référence, et faire vérité sur le sujet en question, sans forme quelconque de subjectivité.

Il ne s'agit ainsi pas d'inhiber la libre expression d'une critique, y compris sous forme pamphlétaire et qui pourrait être perçue comme excessive, contestable, infondée ou malhonnête.

Ce dont il est sujet, c'est la prétention, avançant sous le masque de l'objectivité et de la neutralité, de chercher de façon compulsive à atteindre à l'honneur d'un homme sans avoir l'air d'y toucher, en prétendant faire œuvre de vérité ; et en détournant pour cela une plateforme encyclopédique qui prétend procéder à cette fin.

Une exigence plus importante devra donc être retenue par la juridiction à l'égard de M. LAZARD qu'à l'égard non seulement d'un simple citoyen, puisqu'il oeuvrait es qualité d'encyclopédiste, mais d'un journaliste, au regard de la plateforme utilisée, visant à faire autorité de façon définitive et incontestable, puisqu'utilisant selon ses propres termes une « **méthode scientifique »**.

Longtemps considérée comme fiable, en particulier au moment où les comportements attaqués interviennent, l'encyclopédie est de nature à affecter de façon durable le devenir d'une personne, en particulier si celle-ci est jeune, exerce une profession libérale et fait l'objet de traitement médiatiques vindicatifs, du fait de ses engagements.

À date de leur commission, Juan Branco est avocat au barreau de Paris depuis trois ans ; il a à peine trente ans et commence son parcours de vie, professionnel comme personnel.

Sa page Wikipédia est au 21 février 2020, stable depuis deux ans et sans modifications significatives, sinon quelques actualisations relatives à ses activités, est neutre, ne fait l'objet d'aucune guerre éditoriale, et peut être considérée comme une référence raisonnable pour comprendre la personne.

Loin d'être autopromotionnelle, elle ne présente que des faits vérifiés, sourcés. Elle fait consensus au sein de la communauté.

Ci-jointe apparaît la traduction automatique de la version anglaise :

# Juan Branco

6 langues

Article Parler | Lire Modifier Voir l'histoire Outils

De Wikipédia, l'encyclopédie libre

**Ceci est une ancienne révision de cette page, telle que modifiée par 46.68.9.15 (parler) à 19:10, 21 février 2020 *(Il n'est pas un développeur de it juste un avocat français)*. La présente adresse (URL) est un lien permanent vers cette révision, qui peut différer considérablement de la révision en cours.**
(diff) ← Révision précédente | Dernière révision (diff) | Révision plus récente → (diff)

**Juan Branco** (né le 26 août 1989) est un avocat, universitaire et journaliste d'investigation espagnol et français. Après avoir travaillé pour la Cour pénale internationale et le ministre français des Affaires étrangères, il est devenu l'un des avocats et des conseillers proches de Julian Assange et WikiLeaks. [[1]]

Il est l'auteur du best-seller français *Crépuscule* et est devenu l'une des figures du mouvement des gilets jaunes.[2]

| Juan Branco | |
|---|---|
| **Né** | 26 août 1989 (36 ans)<br>Malaga, Espagne |
| **Éducation** | École normale supérieure (Paris), Université de Yale |
| **Professions** | Avocat, Journaliste |
| **Employeur** | WikiLeaks |
| **Parents** | Paulo Branco (père)<br>Dolores López (mère) |

## Biographie

Né à Estepona, près de Malaga, Branco a été admis à l'École normale supérieure en 2009, où il a étudié la philosophie et le droit. Étudiant, il devient l'un des leaders de la lutte contre la loi française sur le droit d'auteur HADOPI avec La Quadrature du Net[3] [3]et publie un essai sur le sujet avec Jean-Luc Godard.[4]

Après avoir travaillé pour le procureur de la Cour pénale internationale, il est entré au ministère français des Affaires étrangères en 2012 en tant que conseiller du ministre Laurent Fabius, avant de devenir lecteur au département français de l'Université de Yale, où il a poursuivi ses études de doctorat.

Il a obtenu son doctorat en 2014.[ 5] Il a été invité comme chercheur invité à la Yale Law School et à l'Université de Rome de Sapienza. Il a été recruté en 2015 en tant que chercheur principal à l'Institut Max Planck de droit international.[5] Sa thèse, axée sur le cas de la CPI de Germain Katanga, a été la première à être décernée par l'Ecole normale supérieure en études juridiques et a été publiée en 2015. Bien que très critique à l'égard de l'institution, son travail a été co-décerné par la Cour pénale internationale et le Conseil constitutionnel français· 6]

S'appuyant sur sa recherche académique et son travail de terrain, il a écrit deux essais sur la violence de masse, publiés en 2016 et 2017 par Alain Badiou[[7] et Michel Surya.[8]

## Avocat

En tant que l'un des principaux conseillers juridiques de WikiLeaks et Julian Assange, il a représenté l'organisation lors des révélations de l'espionnage de la NSA en 2015[[9] et s'est interfacé avec les autorités françaises dans la tentative d'Assange d'obtenir l'asile en France· 10] Il a pris ses distances avec le calendrier de publication des fuites de courrier électronique de Macron en 2017,[[11] mais défend la publication par WikiLeaks de la fuite d'e-mails du Comité national démocrate de 2016,[12] ]et a appelé Emmanuel Macron à protéger Julian Assange[13] ]peu après son élection. En charge de la procédure de l'ONU et de la coordination de l'équipe juridique dirigée par Baltasar Garzon, il est fréquemment apparu publiquement pour la défense de l'organisation et de son fondateur.

Considéré comme l'un des «hommes de l'ombre» de Julian Assange[14], ]il a souvent décrit les difficultés de travailler avec WikiLeaks et a défini le rôle principal de l'organisation comme une «bibliothèque de pouvoirs» durable.[15]

Après son admission au barreau de Paris, il devient avocat de Jean-Luc Mélenchon en 2017 et le défend contre le ministre français de l'Intérieur Gérard Collomb.[16] Il a également représenté Paulo Branco, son père, contre Terry Gilliam dans l'affaire *The Man Who Killed Don Quichotte* [17]

## MINUSCA

En mai 2018, alors qu'il opérait en tant qu'expert indépendant pour le Procureur du Tribunal spécial pénal d'Afrique centrale, Juan Branco a dénoncé avec véhémence les ingérences des forces militaires des Nations Unies dans son mandat et la récente commission d'un massacre à Bangui par son contingent rwandais. Dans l'immédiat après ses déclarations, l'ONU a exigé sa démission et l'a expulsé du pays pour "questions de sécurité".[18] Liant l'échec de l'opération Sukula, qui a déclenché la mort de 34 civils, à la visite concomitante du sous-secrétaire général de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix, à Bangui[19][20] et le présentant comme une opération de propagande ratée, Branco a renouvelé ses accusations en publiant une enquête détaillée sur la question dans Le Monde Diplomatique en septembre 2018.

Les événements ont déclenché la réaction du sous-secrétaire général de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix, qui a admis sa présence à Bangui lors des incidents, a reconnu qu'il y avait eu des "affrontements très difficiles" entre les forces de l'ONU et la population de PK5 qui avaient fait des victimes civiles "regrettables", mais ont refusé de prendre position publiquement sur le conflit entre Branco et la MINUSCA et ont déclaré que la "jeune de PK5 était souvent manipulée et armée" par les groupes rebelles.[19][20]

Dans l'immédiat après les déclarations de Branco, Lacroix a ordonné la création d'une équipe d'enquête conjointe pour établir les faits. Ses conclusions, qui ont été transmises confidentiellement au Secrétaire général de l'ONU, ont confirmé l'existence d'un massacre[21] et poussé Jean-Luc Mélenchon à exiger "l'intervention de la France"[22] Par la suite, le Groupe d'experts mandaté par le Conseil de sécurité de l'ONU a établi que l'opération Sukula, qui avait été saluée par la MINUSCA comme un "succès" jusqu'à l'intervention de Branco, avait "approfondi le fossé entre la population et les forces de sécurité nationales S'appuyant sur diverses sources et témoins, il a décrit les événements du 10 avril comme suit: "Le 10 avril 2018, une patrouille de soldats de la paix rwandaises est intervenue pour calmer une foule en colère mêlée d'éléments de groupe d'autodéfense qui s'approchaient du poste de police du cinquième district. Cela a déclenché quatre heures d'affrontements violents à l'intérieur du troisième district qui ont fait plus de 30 morts et 100 blessés, y compris très probablement un nombre important de victimes civiles. Le Groupe a interrogé 10 civils qui étaient soit victimes eux-mêmes, soit avaient des proches victimes. En outre, un soldat de la paix rwandais a perdu la vie et huit autres ont été blessés lors des affrontements. Selon le panel, qui a critiqué la MINUSCA pour avoir nommé l'opération "Sukula", rappelant qu'elle signifiait "nettoyer" à Sango, plus de 70 personnes sont mortes au lendemain de l'opération, et aucune sanction n'a été prise. L'ONU, qui avait déclaré qu'"aucune règle d'engagement n'avait été enfreinte", n'a pas émis de réaction supplémentaire.[23]

## Journaliste

En tant que journaliste, Branco a d'abord couvert le procès d'Yvan Colonna en 2007.[24] En 2015, il a enquêté sur le scandale Uramin[25]. Il a également couvert le conflit du Kivu et la guerre civile en République centrafricaine en tant que correspondant de guerre pour *Le Monde diplomatique* et *Les Inrockuptibles*.[10]

## Vie personnelle

Selon David Cronenberg[26] et Don DeLillo,[27] il a déclenché l'adaptation de *Cosmopolis* au cinéma.[10]

Interprété en 2012 par La Revue Charles, il a reçu des éloges du président François Hollande et de son opposant politique, l'ancien Premier ministre Dominique de Villepin, qui a déclaré qu'il lui avait offert sans succès la direction de sa campagne présidentielle de 2012.[28]

En 2016, l'éditorial principal des *Inrockuptibles* a salué son travail et l'a défini comme l'une des figures les plus importantes de sa génération.[7]

## Bibliographie

- *Réponses à Hadopi* (Paris, Capricci, 2011, ISBN 978-2918040255)[29]
- *De l'affaire Katanga au contrat social global: Un regard sur la Cour pénale internationale* (Paris, 2015, LGDJ-IUV, 2015, ISBN 978-2370320582)[30]

## Bibliographie

- *Réponses à Hadopi* (Paris, Capricci, 2011, ISBN 978-2918040255)[29]
- *De l'affaire Katanga au contrat social global: Un regard sur la Cour pénale internationale* (Paris, 2015, LGDJ-IUV, 2015, ISBN 978-2370320582)[30]
- *L'ordre et le monde* (Paris, Fayard, 2016, ISBN 978-2213680880), édité par Alain Badiou et Barbara Cassin[31]
- *D'après une image de Daech* (Paris, Lignes, 2017, ISBN 978-2-35526-164-0)[32]
- *Contre Macron* (Divergence de l'édition, 2019, ISBN 979-1097088125)
- *Crépuscule* (Paris, Au Diable Vauvert, 2019) ISBN 979-1030702606

## Références

1. ^ "Juan Branco, l'homme dans l'ombre de Julien Assange – Le Supplément du 27/03 – CANAL+ - Vidéo dailymotion". *Dailymotion*. 2016-03-27. Récupéré 2018-09-19.
2. ^ "Note biographique du CILRAP, Juan Branco". *CILRAP*.
3. ^ "Juan Branco | Crunchbase". *Crunchbase*. Récupéré 2018-06-18.
4. ^ "Réponses à Hadopi", de Juan Branco". *Le Monde* (en français). Récupéré 2018-06-18.
5. ^ *a b* "Juan Branco, portrait d'un lobbyiste militant de la liberté d'expression". *Histoires de réussite* (en français). 2016-06-28. Récupéré 2018-09-19.
6. ^ 2018, Scimetrica, www.scimetrica.com - ©. "Prix de Thèse de l'Institut Varenne". *www.myscience.fr*. Récupéré 2018-09-24. `{{cite web}}: |last=a le nom numérique (aide)`
7. ^ *a b* "L'édito de Pierre Siankowski : pour fin avec un certain état du monde". *Les Inrocks* (en français). Récupéré 2018-09-24.
8. ^ "Livres en bref". *Le Monde.fr* (en français). Récupéré 2018-09-24.
9. ↑
10. ^ *a b c* "Juan Branco". IMDb. Récupéré 2018-06-18.
11. ^ Delesalle-Stolper, Sonia (6 mai 2017). "MacronLeaks est le dernier rebondissement de la campagne électorale française surréaliste." *Le Gardien*.
12. ^ "L'avocat de WikiLeaks défend la publication d'e-mails démocrates". *Le Irish Times*.
13. ^ "L'accusateur de viol de Julian Assange réagit à l'abandon de l'enquête". *L'Indépendant*. Récupéré 2018-09-19.
14. ^ "Juan Branco, l'homme dans l'ombre de Julien Assange - Le Supplément du 27/03 - CANAL+ - Vidéo dailymotion". *Dailymotion*. 2016-03-27. Récupéré 2018-09-24.
15. ^ Kilpeläinen, Minna (2017-02-26). "WikiLeaks est un tamis". *Minna Kilpeläinen*. Récupéré 2018-09-19.
16. ^ "L'" OAS " de Logan N. ou la dérive d'archives de la cellule d'ultradroite". *Le Monde* (en français). Récupéré 2018-06-18.
17. ^ "La cour d'appel de Paris se prononce en faveur de Paulo Branco sur "L'homme qui a tué Don Quichotte". *Écran*. Récupéré 2018-06-18.
18. ^ https://www.youtube.com/watch? v=RiQl3wDymxI >
19. ^ *a b* [1]
20. ^ *a b* Ross, Aaron. "L'ONU tire un conseiller juridique en Afrique centrale qui a accusé les soldats de la paix de..." Reuters.
21. ^ https://www.monde-diplomatique.fr/2018/09/BRANCO/59011
22. ^ https://www.dw.com/fr/la-minusca-d%C3%A9clare-persona-non-grata-un-expert-ind%C3%A9pendant/a-44012828
23. ^ http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp? symbole=S/2018/729
24. ^ "La vérité absente du procès Colonna". *L'Humanité* (en français). 2019-04-01. Récupéré 2019-03-31.
25. ^ "Les étranges affaires d'Areva en Afrique". *Le Monde diplomatique*. 1er novembre 2016. Récupéré 2018-10-31.
26. ^ http://www.slate.fr/story/56743/cronenberg-/2001/cosmopolis-pattinson-dialogues-don-delillo
27. ^ http://www.slate.fr/story/56689/don-delillo-cosmopolis
28. ^ "Juan Branco une grosse production". *revuecharles.fr* (en français). Récupéré 2018-09-24.
29. ↑ Bibliothèque du Congrès
30. ^ Référence BNF
31. ↑
32. ^ "Description éditoriale".

A partir du 22 février 2020 cependant, et avec l'aide d'acolytes, M. Lazard va s'attacher, de façon systématique et compulsive, à souiller et salir M. BRANCO.

# V. La spécificité du contexte

### 1. Les conséquences de publications sur Wikipedia

Il doit être souligné que les dizaines à centaines de publications de Daniel Lazard concernant Juan Branco sont intervenues sur la plateforme qui servait de référence au moment des faits pour toute personne cherchant à se renseigner sur un individu donné.

Les éléments qui s'y trouvaient publiés étaient, sinon frappés du sceau de la vérité, du moins d'une présomption de crédibilité très forte.

Jouant sur sa nature soi-disant encyclopédique, Wikipédia n'est pas un lieu où sont censés se dérouler les querelles propres à la vie démocratique, mais l'espace qui fait la synthèse des données établies au sujet des hommes, de l'histoire et de la nature.

Les mentions litigieuses que va apposer M. LAZARD au sujet de M. BRANCO vont ainsi avoir vocation, et produire l'effet similaire à celui d'une parole officielle, définitive, à son égard, en bien des égards similaires à celle qu'édicterait un tribunal sur un fait donnée.

Loin d'être confidentielle ou à la diffusion est limitée, ces publications interviennent sur le site le plus consulté du monde, l'édition anglophone de Wikipédia, plateforme à portée universelle, consultable sans restriction depuis la quasi-totalité des États et référencée à l'époque des faits comme premier résultat par les moteurs de recherche.

Ce qui y paraît est de nature à déterminer le destin d'un homme, et si nécessaire à le briser.

Ces publications vont intervenir dans un contexte de forte cristallisation autour de la personne de Juan BRANCO qui, loin de permettre une analyse sereine et objective de celui-ci, favorisent les excès.

Elles frappent un jeune homme dont le parcours et l'engagement, du fait de son travail auprès de Julian Assange et Wikileaks, est très fortement lié et déterminé par l'international.

En l'absence de productions biographiques dans la presse anglophone, et d'accessibilité des sources françaises, la version anglaise fait foi pour la quasi-totalité des personnes habitant sur cette planète et ayant à croiser le chemin de Juan Branco.

Daniel LAZARD le sait, et va s'assurer que l'interprétation personnelle qu'il a du parcours et de la personne de Juan BRANCO, qu'il ne connaît pourtant en rien mais qu'il va qualifier, dans ses écritures, de faussaire, d'escroc et d'agresseur s'impose de façon unilatérale et permanente.

Au cours de trois pleines années, M. LAZARD va chercher à provoquer, avec un franc succès, une dégradation violente de la réputation de Juan BRANCO en utilisant Wikipédia comme un instrument et masque ; l'utilisateur normal est en effet incapable de savoir, et d'imaginer, que M. LAZARD, via trois comptes ou avec l'aide de deux complices, est le seul auteur de la quasi-

totalité de la page qu'il aura à lire, de la suppression systématique de tout contenu qui pourrait apparaître favorable à Juan Branco, et de l'ajout systématique de contenus négatifs et diffamatoires.

L'utilisateur qui va s'intéresser à Juan BRANCO va être en réalité dans l'incapacité de distinguer le grain de l'ivraie et de vérifier les informations qui s'y trouvent, faisant confiance à la réputation, à l'époque, de la plateforme, et à l'apparence de sources qui lui sont présentées.

La personne qui consulte la page anglaise n'a pas de possibilité de vérifier les sources servant d'appui, puisqu'il ne parle pas Français, et se fie donc naturellement aux écrits en question, aggravant le préjudice.

Ce n'est peut-être pas un hasard si M. LAZARD a choisi de se concentrer quasi exclusivement sur la page anglaise, qui par ailleurs fait l'objet d'un bien moindre contrôle par les autres contributeurs et wikipédiens qui, naturellement, eux non plus ne parlent pas Français à la grande majorité, et se fient à un contributeur qui a des dizaines de milliers de participations à l'encyclopédie du fait d'une utilisation compulsive de cette plateforme en son domaine, où il ne cesse de glisser des références favorables à lui-même, profitant de son hubris pour créer en trois langues différentes une page parfaitement hagiographique lui étant dévouée.

M. LAZARD profite ainsi du temps que lui a laissé une carrière somme toute anodine, pour compenser l'absence de contributions remarquables en son champs et faire oeuvre d'encyclopédiste en herbe, prolifique en son domaine de recherche, la géométrie algébrique.

On ne saurait le lui reprocher.

Si ce n'est qu'il va utiliser cette force pour détruire un jeune individu qui ne lui a rien demandé.

Pour une personne, la persistance d'un contenu dégradant sur une page comme Wikipédia, censée faire autorité, constitue en soi, une atteinte à la considération et à l'honneur incomparable en termes de violence à celle d'une quelconque publication d'un particulier ou même d'un journaliste, à n'importe quel ouvrage.

Elle génère un retentissement émotionnel et social particulier : celui qui résulte de voir une vie réduite irrémédiablement à ce qu'un individu a décidé d'y faire paraître, de façon irrémédiable.

La crainte de voir à jamais réduit à néant tous les efforts consentis pour construire une vie, une œuvre, une carrière et une participation à la vie publique.

La crainte, enfin, plus spécifique et propre à ce cas, d'être jugé où que l'on aille, d'être méconsidéré, marginalisé, écarté, et de passer dans une sorte de long purgatoire une vie qui vient à peine de commencer ; la perturbation des relations et sentiments liée à ce que la porte d'entrée à la personne que l'on est ne soit qu'un amas d'immondices, censé être la vérité.

La certitude, vérifiée, que le moindre client, la moindre institution, le moindre journaliste, le moindre magistrat, le moindre juge, enfin, le moindre tiers qui aura à s'intéresser à vous, sortira de la présentation de votre personne nauséeux, dégoûté, sans que vous n'ayez pu prononcer un mot pour vous défendre, pour vous expliquer.

Il ne s'agit pas d'une publication ponctuelle dans un média qui sera toujours lue à l'aune de la subjectivité éditoriale.

Il s'agit d'une prétendue objectivation de la vie d'un homme, définitive, irrévocable et longtemps considérée comme incontestable, ou du moins présomptivement véritable, par la grande majorité de ceux qui la lisaient.

Par ailleurs, l'atteinte causée à M. BRANCO n'intervient pas dans un cadre national, où les citoyens peuvent facilement être informés sur le contexte d'énonciation de diverses attaques, critiques ou calomnies dont il peut faire l'objet, en tant qu'avocat engagé, militant et critique des structures de pouvoir : elle l'expose à une audience mondiale, qui n'est pas consciente de ce contexte.

Contexte que M. LAZARD va s'employer à systématiquement effacer, aggravant de façon incommensurable la gravité du dommage subi.

Le portrait négatif, artificiellement construit par M. LAZARD, en dehors des blessures morales et internes qu'elles ont causé, a altéré l'image de M. BRANCO, créant un biais défavorable ayant eu pour effet de dissuader des tiers de s'engager, collaborer, inviter, et lui proposer de déployer sa vie comme toute personne normale pourrait l'espérer.

Cette opération savamment construite est passée non seulement par les propos poursuivis, mais par l'invisibilisation ou la destruction de toute mention positive, y compris les plus sourcées, concernant Juan Branco.

Ainsi, si l'on ignore que Juan BRANCO a travaillé au quai d'Orsay auprès du ministre des affaires étrangères ; que son livre Crépuscule a été une des meilleures ventes de l'année 2019 ; qu''un prix Nobel, Annie Ernaux, en a fait l'éloge ; et une infinité d'autres éléments parfaitement sourcés, c'est parce que M. LAZARD et ses comparses s'en sont assurés.

Ils n'ont cependant pas hésité à lutter de façon systématique pour critiquer ce même ouvrage *Crépuscule* en détournant une source ; qu'une source anonyme a prétendu à tort que M. BRANCO aurait prétendu avoir travaillé au quai d'Orsay alors qu'il n'y avait fait qu'un stage ; qu'il a certes été diplômé à l'ENS Ulm, mais qu'il ne doit pas être considéré comme un normalien (alors que la nomenclature de l'école l'établi) ; qu'il aurait joué un rôle cardinal dans l'affaire Griveaux/Pavlenski – et qu'importe que la cour d'appel ait unanimement rejeté les accusations mensongères ; et tant d'autres exemples pourraient être mentionnés.

La question de l'École normale supérieure est d'ailleurs centrale pour M. LAZARD, celui-ci, dans ses conclusions, l'indique de façon on ne peut plus claire :

« Daniel Lazard est un mathématicien, normalien (c'est-à-dire qu'il est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure recruté par la voie du concours) »

Il y tient, ajoutant que Juan BRANCO aurait été admis « sur titre » à l'ENS dans ses conclusions encore, façon de se distinguer de celui-ci et de l'infériorisier (page 59). A 83 ans, et alors qu'il revendique dans ces mêmes conclusions une carrière flambante, cela ne manque pas de sel que de continuer à se raccrocher à de tels éléments pour se distinguer d'une personne que l'on n'a pas même rencontré.

La précision ne semble pas anodine pour M. LAZARD, qui fait mine d'ignorer que l'école, à la suite de la mobilisation notamment de Juan BRANCO et d'autres, a égalisé les statuts quelle que soit la voie d'entrée (universitaire ou préparationnaire) et créé le statut étudiants-normaliens, dont Juan BRANCO est bénéficiaire, et reconnus comme normaliens à part entière.

https://www.ens.psl.eu/une-formation-d-exception/admission-concours/concours-normalien-etudiant
***Pièce n°5***

L'ENS Ulm est la dernière école à avoir aligné les statuts de ses étudiants, après une grande résistance menée par certains de ses anciens élèves, dont M. LAZARD se fait le relais sur Wikipédia après avoir perdu la bataille institutionnelle, avec visiblement une certaine amertume, quitte à mentir et à diffamer.

Malgré toutes ses tentatives, la page Wikipédia des « normaliens » a fini d'ailleurs par intégrer cette catégorie.

Au moment où M. LAZARD s'attaque à Juan BRANCO, la reconnaissance des étudiants diplômés ayant suivi le cursus des élèves comme normaliens est acquise.

Leur recrutement, au sein du département de littérature et de langage, était d'ailleurs au moment du recrutement de Juan BRANCO identique à celui qui suivra : un examen écrit, un oral et un projet de recherche en font une voie de recrutement dont le taux de sélectivité est plus élevé que le concours.

M. LAZARD ne va pas moins s'acharner à faire s'assurer que Juan BRANCO, qui a contribué à cette égalisation non seulement ne soit présenté comme un normalien, mais *a fortiori* apparaisse pour un usurpateur.

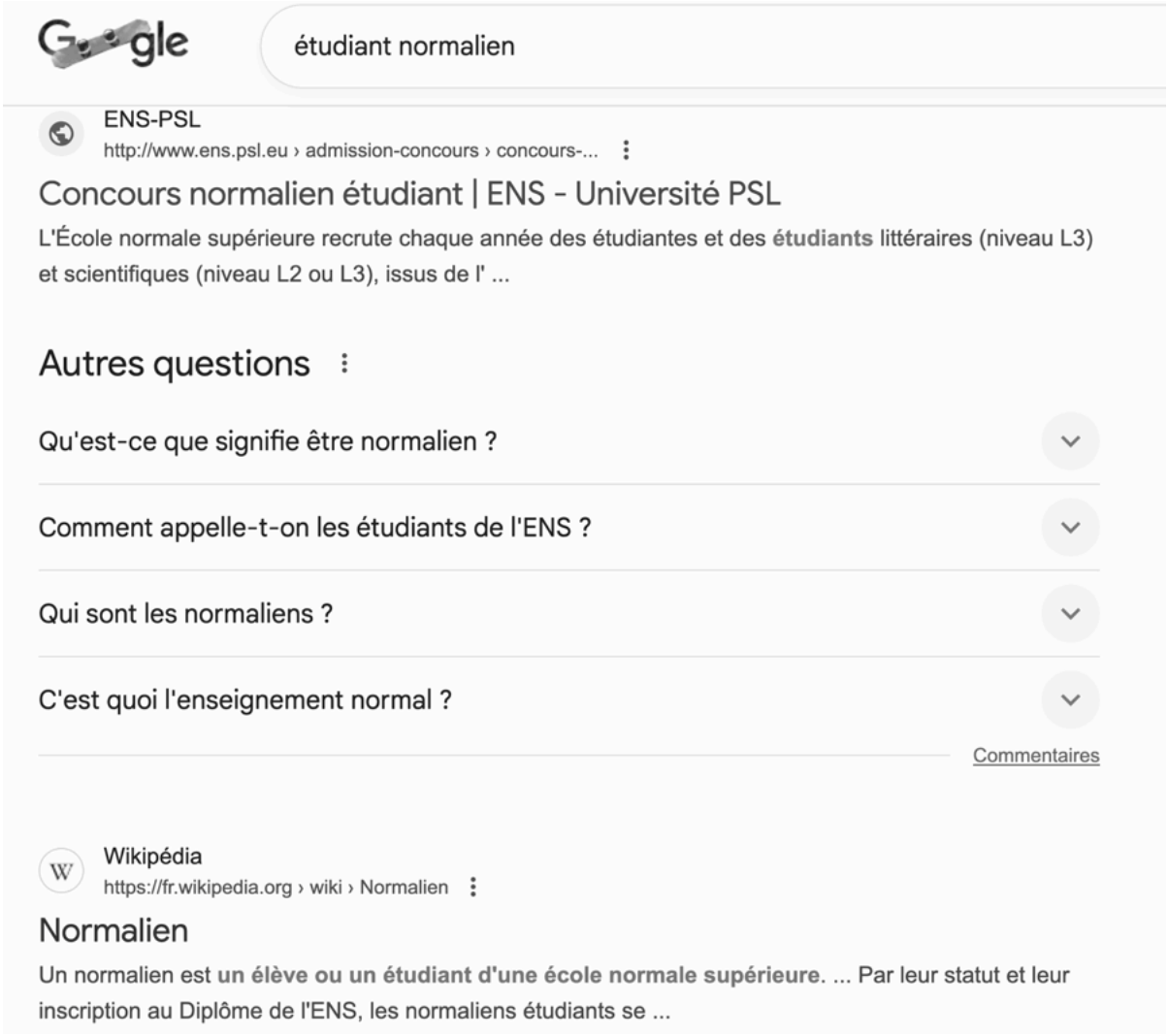
étudiant normalien
ENS-PSL
http://www.ens.psl.eu › admission-concours › concours-...
Concours normalien étudiant | ENS - Université PSL
L'École normale supérieure recrute chaque année des étudiantes et des étudiants littéraires (niveau L3) et scientifiques (niveau L2 ou L3), issus de l' ...
Autres questions
Qu'est-ce que signifie être normalien ?
Comment appelle-t-on les étudiants de l'ENS ?
Qui sont les normaliens ?
C'est quoi l'enseignement normal ?
Commentaires
Wikipédia
https://fr.wikipedia.org › wiki › Normalien
Normalien
Un normalien est un élève ou un étudiant d'une école normale supérieure. ... Par leur statut et leur inscription au Diplôme de l'ENS, les normaliens étudiants se ...

Menu Libération Recherche

TRIBUNE

# L'ENS veut-elle rester une école à deux vitesses?

Réservé aux abonnés

Par **Juan Branco** *étudiant à l' ENS, président du groupe de réflexion «Jeune République», géré par des étudiants, domicilié à lENS*

Publié le 02/05/2011 à 0h00

Offrir l'article Copier le lien Partager

Le fleuron de la méritocratie française, l'Ecole normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm, traverse une crise sans précédent depuis la rentrée 2010; cette crise révélatrice d'un mode de fonctionnement archaïque appelle à une réflexion sérieuse sur l'avenir de l'école.

Au tournant des années 2000, la vague de réformes des grandes écoles a fait suite à la remise en cause par Pierre Bourdieu, formé à l'ENS, de la méritocratie d'apparence et du culte de l'entre-soi qui touchait ces institutions. De Polytechnique à Sciences-Po, en passant par l'ensemble des écoles de commerce, toutes ont développé des voies d'entrée parallèles aux concours traditionnels, destinées à diversifier leur recrutement et à donner leur chance à ceux qui n'ont pas pu, ou pas voulu, passer par le système des classes préparatoires.

Le mouvement général est un succès. Malgré quelques tensions initiales, aucune école ne fait marche arrière et toutes reconnaissent la richesse apportée par ce nouveau mode de recrutement. Les étudiants venant de l'université, parfois de formations professionnelles, se montrent tout aussi capables que les autres de réussir dans leurs cursus. Il n'est aujourd'hui nul directeur d'établissement, et nul camarade, pour faire la distinction entre un étudiant entré sur titre, et un autre entré sur concours. Une fois à l'intérieur de l'école, tous obtiennent les mêmes statuts, sans que personne n'y trouve à redire. Tous les établissements pratiquent cette égalité de traitement, à l'excepti

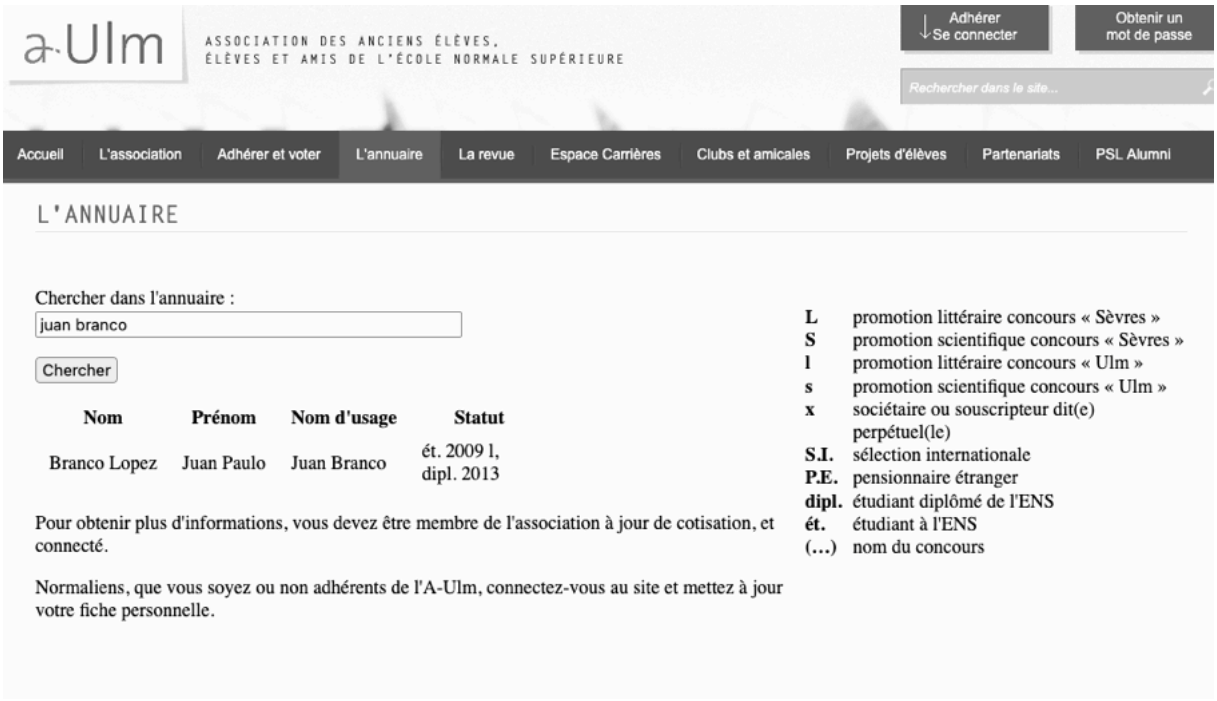

Juan BRANCO a contribué à l'avancée des droits.

Daniel LAZARD se contente de dénigrer et saccager celui qui s'est engagé sur cette voie. Celui-ci, qui se prétend dans ses conclusions « à cheval » sur le respect de la démarche scientifique et ne cherchant qu'à « perpétuer son souhait de transmettre bien plus qu'une recherche de vaine gloriole personnelle dont il n'a jamais été très friand » (ce qui ne l'empêche pas d'avoir créé une page à son propre nom en trois langues), va se montrer caricatural afin de mener à bien ses démarches.

**L'accumulation de faits qui, pris individuellement, pourraient être considérés sans conséquence, génère un portrait haïssable et repoussant d'un homme, de nature à le désocialiser et le marginaliser.**

## 2. La genèse de l'action de M. LAZARD

Le premier acte de cette offensive qui va se développer pendant des années intervient le 22 février 2020, alors que la page Wikipédia de Juan BRANCO ne fait l'objet d'aucun conflit particulier : nous sommes huit jours après la démission de Benjamin Griveaux.

Celui-ci, figure du parti d'Emmanuel Macron, a dû renoncer à ses ambitions après la création par Piotr Pavlenski, artiste dont Juan BRANCO est l'avocat, d'une « encyclopédie pornopolitique », dans laquelle M. Pavlenski a recensé une vidéo que l'alors porte-parole du gouvernement avait envoyé à une étudiante sur Instagram sans son consentement.

Le pouvoir en place, dont il a depuis été révélé qu'il était friand de contributeurs qu'il rémunérait sur Wikipédia afin de défendre ses intérêts, réunit jusque le Conseil national de renseignement et prépare une riposte informationnelle et politique.

Juan BRANCO, qui avait révélé des éléments importants concernant Benjamin Griveaux dans son ouvrage *Crépuscule*, et le rôle cardinal joué par des propriétaires de presse dans l'ascension d'Emmanuel Macron, est désigné comme avocat par Piotr Pavlenski.

Craignant d'autres révélations à venir, le parquet de Paris s'oppose à la désignation de Juan BRANCO comme avocat, malgré sa validité qui sera par la suite confirmée.

Afin de justifier de cet empêchement, et cette atteinte aux droits de la défense qui est dénoncée unanimement, notamment par Henri Leclerc, il apparaît utile ou nécessaire de faire passer Juan BRANCO pour un complice de Piotr Pavlenski, et donc un imposteur.

De nombreuses publications relayant des accusations infondées et des éléments falsifiés vont alors paraître.

Juan BRANCO est accusé à tort par Aziz Zemouri, journaliste multicondamné, qui a entre temps perdu sa carte de presse après avoir monté un chantier contre Raquel Garrido et Alexis Corbière, d'être à l'origine de la publication.

Cet élément sera démenti par la suite, mais suffit à lancer la machine à la rumeur.

Un article publié en Une du Nouvel Obs, et qui ne sera rétracté que 72 heures après, prétend de manière concomitante que Juan BRANCO n'aurait jamais été l'avocat de Piotr Pavlenski, ce qui va permettre des mises en causes nombreuses, et amener de nombreux journalistes parisiens à traquer tout ce qui pourrait apparaître comme pouvant confirmer ce narratif.

Chaque ligne de son CV va être scrutée afin de tenter d'y trouver un indice qui pourrait confirmer ce narratif mensonger.

Celles-ci feront l'objet de contradictions et de démentis successifs.

Le bâtonnier confirme qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt : après un non-lieu définitif au pénal, la cour d'Appel de Paris confirmera au disciplinaire que Juan Branco n'avait commis **aucune faute.**

L'affaire Griveaux et le statut de normalien de Juan Branco vont devenir les sources de l'obsession de Daniel LAZARD.

Juan BRANCO n'a, du haut de ses trente ans, jamais été impliqué dans aucune polémique particulière. Son intégrité n'a jamais été mise en cause. Il a eu le tort de révéler un certain nombre de faits dans l'ouvrage Crépuscule, vendu à plus de 100.00 exemplaires et fait partie de la liste des meilleures ventes de l'année, toute catégorie confondue, dans la liste de L'Express.

Une dizaine d'articles du Figaro à bien d'autres en font état.

C’est de là que va partir Daniel LAZARD, qui, dans sa première modification, va faire supprimer cette mention facile à vérifier, et sourcée.

• 18:04, 22 February 2020 (diff | hist) . . (-199) . . Juan Branco (/* top */ rm unsourced "bestseller", rm unsourced and dubious assertion (his name does not appears in the linked article), unverifiable reference.)

Un utilisateur installé au Royaume-Uni annule cette modification et rétabli la mention sourcée de « meilleure vente », en indiquant la source.

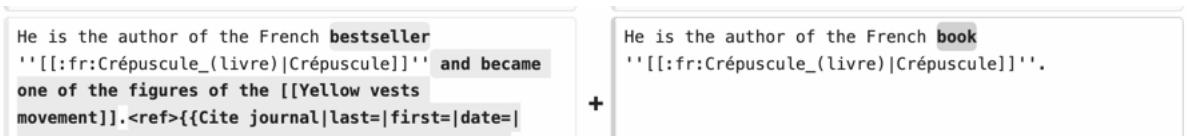
He is the author of the French bestseller ''[[:fr:Crépuscule_(livre)|Crépuscule]]'' and became one of the figures of the [[Yellow vests movement]].<ref>{{Cite journal|last=|first=|date=|
+
He is the author of the French book ''[[:fr:Crépuscule_(livre)|Crépuscule]]''.

Deux jours plus tard, Daniel LAZARD la retire à nouveau.

Il commence alors, petit à petit, ce qui deviendra un lourd travail de sape : tout en s’intéressant à la qualité de normalien de Juan BRANCO, pour la remettre en question à tort, il supprime une source qui indiquait que Juan BRANCO était un proche de Julian Assange.

Celle-ci prend appui sur un documentaire du Supplément où M. BRANCO est présenté comme son « homme de l'ombre », et où Julian Assange le présente comme « son avocat et un ami ».

https://web.archive.org/web/20190411120143/https://vimeo.com/154673568
***Pièce n°6***

Cela ne plaît pas à Daniel LAZARD, qui semble avoir un grief avec M. BRANCO, et s'assure que ce soit effacé, sans justification particulière.

Ce faisant, M. LAZARD pose les jalons d'une guerre éditoriale sur une page qui est restée remarquablement stable au long des années, dont la dernière modification substantielle remonte à octobre 2018, portant sur l'enquête menée par Juan Branco sur des crimes commis par la MINUSCA au Centrafrique.

Peu ou pas d'interventions sont notées.

La page ne pose de difficultés particulières à personne.

M. BRANCO est même intervenu sur celle-ci, en son nom, en juin 2018, pour ajouter une photographie et corriger un élément, sans qu'un quelconque reproche ne lui en ait été fait, ou difficulté en soit née, et en assurant qu'il n'interviendra pas sauf nécessité.

- (cur | prev) ○ 18:57, 22 February 2020 D.Lazard (talk | contribs) . . (14,542 bytes) (−71) . . (→Biography: {{citation needed}} or {{better citation needed}}) (undo)
- (cur | prev) ○ 18:04, 22 February 2020 D.Lazard (talk | contribs) . . (14,613 bytes) (−199) . . (→top: rm unsourced "bestseller", rm unsourced and dubious assertion (his name does not appears in the linked article), unverifiable reference.) (undo)
- (cur | prev) ○ 19:10, 21 February 2020 46.68.9.15 (talk) . . (14,812 bytes) (−21) . . (He isn't an it developer just a French lawyer) (undo) (Tags: Mobile edit, Mobile web edit)
- (cur | prev) ○ 11:25, 18 February 2020 Tymon.r (talk | contribs) m . . (14,833 bytes) (−36) . . (Reverted edits by 92.154.121.170 (talk) (HG) (3.4.9)) (undo) (Tags: Huggle, Rollback)
- (cur | prev) ○ 11:25, 18 February 2020 92.154.121.170 (talk) . . (14,869 bytes) (+36) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 22:55, 15 February 2020 Mezigue (talk | contribs) . . (14,833 bytes) (−253) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 02:07, 26 November 2019 37.172.229.177 (talk) . . (15,086 bytes) (+63) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 02:05, 26 November 2019 37.172.229.177 (talk) . . (15,023 bytes) (+111) . . (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 02:44, 15 October 2019 Monkbot (talk | contribs) m . . (14,912 bytes) (−78) . . (→Bibliography: Task 16: replaced (0×) / removed (1×) deprecated |dead-url= and |deadurl= with |url-status=;) (undo) (Tag: AWB)
- (cur | prev) ○ 06:16, 25 June 2019 Mandarax (talk | contribs) m . . (14,990 bytes) (−10) . . (replaced: Wikileaks → WikiLeaks (3)) (undo) (Tag: AWB)
- (cur | prev) ○ 07:22, 23 June 2019 ManuelF18 (talk | contribs) m . . (15,000 bytes) (−8) . . (Repetition of 2015 in same sentence→Journalist) (undo)
- (cur | prev) ○ 11:19, 6 June 2019 Filedelinkerbot (talk | contribs) . . (15,008 bytes) (−43) . . (Bot: Removing c:File:Juan Branco.jpg , deleted by Racconish (Missing essential information such as license, permission or source (F5): Re-upload of twice deleted file).) (undo)
- (cur | prev) ○ 01:54, 3 June 2019 2a01:cb04:52b:ad00:e0ca:8aa:e571:b685 (talk) . . (15,051 bytes) (+43) . . (adding image) (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 19:05, 11 May 2019 Arorae (talk | contribs) m . . (15,008 bytes) (+1) . . (→Biography) (undo)
- (cur | prev) ○ 19:05, 11 May 2019 Arorae (talk | contribs) m . . (15,007 bytes) (+15) . . (→Biography) (undo)
- (cur | prev) ○ 20:49, 10 May 2019 FrescoBot (talk | contribs) m . . (14,992 bytes) (−19) . . (Bot: link syntax) (undo)
- (cur | prev) ○ 17:22, 24 April 2019 18.124.5.164 (talk) . . (15,011 bytes) (−2) . . (→Lawyer: tentative, c'est le mot français non?) (undo)
- (cur | prev) ○ 16:23, 13 April 2019 82.224.195.211 (talk) . . (15,013 bytes) (+38) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 22:56, 31 March 2019 Farbre (talk | contribs) . . (14,975 bytes) (+6) . . (→Bibliography: added year of publication which was missing) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:55, 31 March 2019 Farbre (talk | contribs) . . (14,969 bytes) (0) . . (→Bibliography: Put in chronological order) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:52, 31 March 2019 Farbre (talk | contribs) . . (14,969 bytes) (+23) . . (→Personal life: put magazine title in italics) (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 22:50, 31 March 2019 Farbre (talk | contribs) . . (14,946 bytes) (+251) . . (→Journalist: Added start of career as journalist) (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 13:21, 18 March 2019 Chris the speller (talk | contribs) m . . (14,695 bytes) (0) . . (replaced: Senior Research Fellow → senior research fellow) (undo) (Tag: AWB)
- (cur | prev) ○ 09:43, 14 March 2019 CommonsDelinker (talk | contribs) . . (14,695 bytes) (−26) . . (Removing Juan_Branco_Portrait.jpg, it has been deleted from Commons by Gbawden because: per c:Commons:Deletion requests/File:Juan Branco Portrait.jpg.) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:27, 10 March 2019 Hervegirod (talk | contribs) . . (14,721 bytes) (+40) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 22:21, 10 March 2019 Hervegirod (talk | contribs) . . (14,681 bytes) (+1) . . (→Bibliography) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:21, 10 March 2019 Hervegirod (talk | contribs) . . (14,680 bytes) (+74) . . (→Bibliography) (undo)
- (cur | prev) ○ 20:27, 2 March 2019 74.72.63.20 (talk) . . (14,606 bytes) (+1) . . (→Bibliography) (undo)
- (cur | prev) ○ 17:40, 16 February 2019 Geojide (talk | contribs) . . (14,605 bytes) (+70) . . (→Bibliography: add one ref) (undo)
- (cur | prev) ○ 18:00, 6 December 2018 Mezigue (talk | contribs) . . (14,535 bytes) (+2) . . (→Biography) (undo)
- (cur | prev) ○ 01:25, 17 November 2018 88.157.227.2 (talk) . . (14,533 bytes) (−30) . . (no longer an orphan (but probably good to add links to wikileaks and julian assange pages ?)) (undo)
- (cur | prev) ○ 08:40, 14 November 2018 Raphaelric (talk | contribs) . . (14,563 bytes) (+1) . . (→Biography) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:18, 13 November 2018 Iridescent (talk | contribs) m . . (14,562 bytes) (−5) . . (Typo fixing, typo(s) fixed: of it's → of its, Sapienza's → Sapienza's (2)) (undo) (Tag: AWB)
- (cur | prev) ○ 03:35, 6 November 2018 TAnthony (talk | contribs) . . (14,567 bytes) (−748) . . (Fix infobox image syntax and other cleanup, added orphan tag) (undo) (Tag: AWB)
- (cur | prev) ○ 06:21, 31 October 2018 Lopifalko (talk | contribs) m . . (15,315 bytes) (+224) . . (Copyedit + convert inline external links to refs + MOS:HEADINGS + WP:OVERLINK) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:43, 30 October 2018 82.227.60.11 (talk) . . (15,091 bytes) (−2) . . (→MINUSCA: typos) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:42, 30 October 2018 82.227.60.11 (talk) . . (15,093 bytes) (−30) . . (typos) (undo)
- (cur | prev) ○ 22:41, 30 October 2018 82.227.60.11 (talk) . . (15,123 bytes) (+6) . . (typos) (undo)
- (cur | prev) ○ 17:48, 30 October 2018 Zoidberg777 (talk | contribs) . . (15,117 bytes) (+527) . . (undo)
- (cur | prev) ○ 09:17, 29 October 2018 82.227.60.11 (talk) . . (14,590 bytes) (−8) . . (→MINUSCA: typo) (undo)
- (cur | prev) ○ 09:10, 29 October 2018 82.227.60.11 (talk) . . (14,598 bytes) (−1,436) . . (→MINUSCA: cleansing of MINUSCA part) (undo) (Tag: references removed)
- (cur | prev) ○ 11:28, 28 October 2018 MosleyLasagna (talk | contribs) m . . (16,034 bytes) (−3) . . (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 11:27, 28 October 2018 MosleyLasagna (talk | contribs) m . . (16,037 bytes) (+34) . . (grammer corrections) (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 15:42, 15 October 2018 88.214.162.115 (talk) . . (16,003 bytes) (+172) . . (→Trivia: adding references (see talk page)) (undo)
- (cur | prev) ○ 15:41, 15 October 2018 88.214.162.115 (talk) . . (15,831 bytes) (−341) . . (→MINUSCA) (undo)
- (cur | prev) ○ 13:29, 14 October 2018 Banguicourage (talk | contribs) . . (16,172 bytes) (+4,382) . . (MINUSCA completion) (undo)
- (cur | prev) ○ 08:38, 14 October 2018 83.217.132.38 (talk) . . (11,790 bytes) (+580) . . (Additional info about the end of cooperation with MINUSCA) (undo)
- (cur | prev) ○ 16:06, 29 September 2018 Jonesey95 (talk | contribs) m . . (11,210 bytes) (−13) . . (Fix ISBN error or other ISBN error using AutoEd (or wrap invalid ISBN in template to show error message)) (undo)
- (cur | prev) ○ 14:33, 26 September 2018 Daehan (talk | contribs) . . (11,223 bytes) (−26) . . (Not a stub anymore. FYI: the article did existed in wp:fr, but its community decided that the article is not admissible.) (undo)
- (cur | prev) ○ 00:00, 25 September 2018 41.189.242.60 (talk) . . (11,249 bytes) (+912) . . (Editing edits. Change from past to present tense seems dubious, would welcome exterior advice.) (undo) (Tags: Visual edit, Mobile edit, Mobile web edit)
- (cur | prev) ○ 22:21, 24 September 2018 41.189.242.60 (talk) . . (10,337 bytes) (+2,292) . . (undo) (Tags: Visual edit, Mobile edit, Mobile web edit)
- (cur | prev) ○ 04:08, 20 September 2018 Magic links bot (talk | contribs) m . . (8,045 bytes) (+2) . . (Replace magic links with templates per local RfC and MediaWiki RfC) (undo)
- (cur | prev) ○ 01:28, 20 September 2018 Jprg1966 (talk | contribs) m . . (8,043 bytes) (−36) . . (Cleaned up using AutoEd) (undo)
- (cur | prev) ○ 13:53, 19 September 2018 196.201.201.236 (talk) . . (8,079 bytes) (+2,882) . . (narrativization. no french version ?) (undo) (Tags: possible BLP issue or vandalism, nowiki added, Visual edit)
- (cur | prev) ○ 01:31, 6 September 2018 82.227.60.11 (talk) . . (5,197 bytes) (+429) . . (minor editorial changes) (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 23:51, 29 August 2018 2a01:cb04:52b:ad00:103:abca:8d7:a369 (talk) . . (4,768 bytes) (+15) . . (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 00:08, 30 July 2018 Jessicapierce (talk | contribs) . . (4,753 bytes) (+2) . . (minor copy edits, removed unnecessary external link) (undo)
- (cur | prev) ○ 16:48, 21 July 2018 KolbertBot (talk | contribs) m . . (4,751 bytes) (+1) . . (Bot: HTTP→HTTPS (v485)) (undo)
- (cur | prev) ○ 17:45, 20 July 2018 2a01:cb04:52b:ad00:398a:5191:b863:1fe8 (talk) . . (4,750 bytes) (+18) . . (undo) (Tag: Visual edit)
- (cur | prev) ○ 22:45, 29 June 2018 Brancojuan (talk | contribs) . . (4,732 bytes) (+40) . . (added picture and corrected element. Will not contribute otherwise to this page unless requested.) (undo) (Tag: Visual edit)

Daniel LAZARD, qui vient d'échouer à faire supprimer la page, se venge en tentant de la détruire.

Les interventions répétées de ce dernier, par petites touches d'abord, puis de plus en plus massives et violentes, vont faire de la page la source d'un conflit éditorial majeur avec de nombreux contributeurs.

Il y aura autant modifications dans les trois mois qui suivront que dans les deux années précédentes.

M. LAZARD n'en a cure : il mettra toute son énergie à s'assurer que Juan Branco soit présenté à la face du monde comme un monstre, que le premier et seul résultat biographique le concernant en anglais soit humiliant, et fera le nécessaire pour qu'il en reste ainsi.

Les pages rattachées à Juan BRANCO n'avaient jamais fait l'objet de guerre éditoriale au préalable, comme le reconnaît Daniel Lazard lui-même (page 14) : il en provoquera deux, en rompant le consensus éditorial de façon violente et radicale.

Le même jour, Daniel LAZARD, qui a créé sa propre page Wikipédia en anglais et en Français, malgré le fait qu'il soit parfaitement inconnu et qu'aucune source secondaire ne le mentionne, demande la suppression de celle de Juan BRANCO.

Il argue que celui-ci n'aurait pas de notoriété, que la quasi-totalité des faits de sa carrière ne sont pas vérifiés ou présentés favorablement, que la plupart des sources sont soit invérifiables, soit liées à lui (sic), et que le seul fait notable qui puisse être rattaché à lui est son implication dans le « revenge porn » de « Pavlensky » (sic).

M. LAZARD va contribuer activement pour obtenir la suppression de la page, avec l'appui immédiat de personnes qu'il présente comme des comparses, et dont au moins et sans guère de doute un compte secondaire (XlnolanX et Ebtpmus).

Ceux-ci l'accompagnent dans ses démarches et la complètent sur la version française de Wikipédia ; dont on découvre que leur seule activité sur la plateforme sera de s'attaquer à la réputation de Juan Branco… et, ponctuellement, de favoriser celle de Gabriel Attal.

Ce dernier, dont la page Wikipédia n'a jamais intéressé Juan BRANCO, admettra d'ailleurs en creux que ses équipes auront contribué à des guerres éditoriales contre lui.

> https://www.youtube.com/live/I22yYiG9TG0?si=BLznpIkuueG1lesx
> ***Pièce n°8***

D.Lazard échangera d'ailleurs au cours de la période avec ses vrais amis et faux nez, les « remerciant » d'ailleurs de leurs lourdes modifications, qui abondent en son sens et qu'ils mettront en place de façon collaborative, après avoir renoncé à faire supprimer la page concernant Juan Branco, aucun autre contributeur ne l'ayant suivi en ce sens.

Wikipedia:Articles for deletion/Juan Branco (2nd nomination)

Add languages

Project page Talk Read Edit View history Tools

From Wikipedia, the free encyclopedia

< Wikipedia:Articles for deletion

*The following discussion is an archived debate of the proposed deletion of the article below. **Please do not modify it.** Subsequent comments should be made on the appropriate discussion page (such as the article's talk page or in a deletion review). No further edits should be made to this page.*

The result was **keep**. I'd suggest we save protection unless the improved article is shown to be unstable but happy for a ping on my talk if further steps are required Spartaz *Humbug!* 23:07, 1 March 2020 (UTC)

**Juan Branco** [ edit ]

Juan Branco (edit | talk | history | links | watch | logs | views) – (View log · Stats) (*Find sources:* Google (books · news · scholar · free images · WP refs) · FENS · JSTOR · TWL)

Does not passes the notabilities guidelines.

Most facts about his career are either prettified or unverifiable.

Most sources are either unreliable or related with him (at least politically).

The main notable fact about him is not mentioned. It is his implication in the recent political revenge porn by Petr Pavlensky D.Lazard (talk) 19:30, 22 February 2020 (UTC)

AfDs for this article:

- Articles for deletion/Juan Branco
- Articles for deletion/Juan Branco (2nd nomination)

New to Articles for deletion (AfD)? Read these primers!

- How to contribute
- Introduction to deletion process
- Guide to deletion (glossary)
- Help, my article got nominated for deletion!

Note: This discussion has been included in the list of Academics and educators-related deletion discussions. Shellwood (talk) 19:56, 22 February 2020 (UTC)

Note: This discussion has been included in the list of Spain-related deletion discussions. Shellwood (talk) 19:56, 22 February 2020 (UTC)

Note: This discussion has been included in the list of France-related deletion discussions. D.Lazard (talk) 20:47, 22 February 2020 (UTC)

- **Keep**. Since I opened this discussion, the article has deeply changed, thanks mainly to XInolanlX. I am not sure whether Branco is sufficiently notable for English Wikipedia, but, presently, the level of notability remains the only criterion that could justify a deletion. Being French myself, I am not well placed for judging his international notability. So, I change my !vote to a weak keep. Also I agree with David Eppstein's suggestion of a protection of the article. D.Lazard (talk) 09:26, 1 March 2020 (UTC)

Ce sera le début d'un compagnonnage qui les amènera ensemble non pas une, non pas dix, non pas cent, mais à mettre en œuvre plus de trois cent publications au sujet de Juan Branco, écrivant, supprimant ou modifiant l'équivalent d'un livre entier à son sujet ; mais sollicitant également en permanence des administrateurs et d'autres contributeurs Wikipédia afin de les convaincre que tel ou tel utilisateur qui chercherait à mettre des limites à leur comportement serait Juan BRANCO déguisé, laissant une interminable traîne de raisonnements complotistes sur l'ensemble de l'encyclopédie.

XlNolanlX, qui changera son compte en EdgarAllanFrost lorsqu'il sera identifié avant d'abandonner le premier son offensive, est utilisé pour ne contribuer *que* sur la page Wikipedia de Juan BRANCO avec Ebtpmus : il modifie, ajoute des éléments diffamants, supprime des éléments favorables, y compris lorsqu'ils sont légitimes et sourcés.

Il commence ce travail méticuleux dans la suite immédiate du compte D.Lazard, soit dès le 29 février 2020, en le mettant en cause mensongèrement dans l'affaire Griveaux et en supprimant toute référence au livre Crépuscule dès l'introduction.

25 minutes plus tard, il supprime toute référence à l'existence de son doctorat, au prix de thèse, ses recherches universitaires et ses livres publiés. Il transforme un poste acquis de Senior Research Fellow en « Junior Research Fellow », sans aucune source et pour le plaisir.

Il s'attaque, en d'autres termes, à l'exact même contenu et procède aux exactes mêmes modifications que M. LAZARD s'acharnera à maintenir contre vents et marées.

L'objectif est simple : faire passer Juan BRANCO pour un faussaire.

Et à cette fin, il ajoute un paragraphe entier sur la supposée autopromotion à laquelle se vouerait Juan Branco.

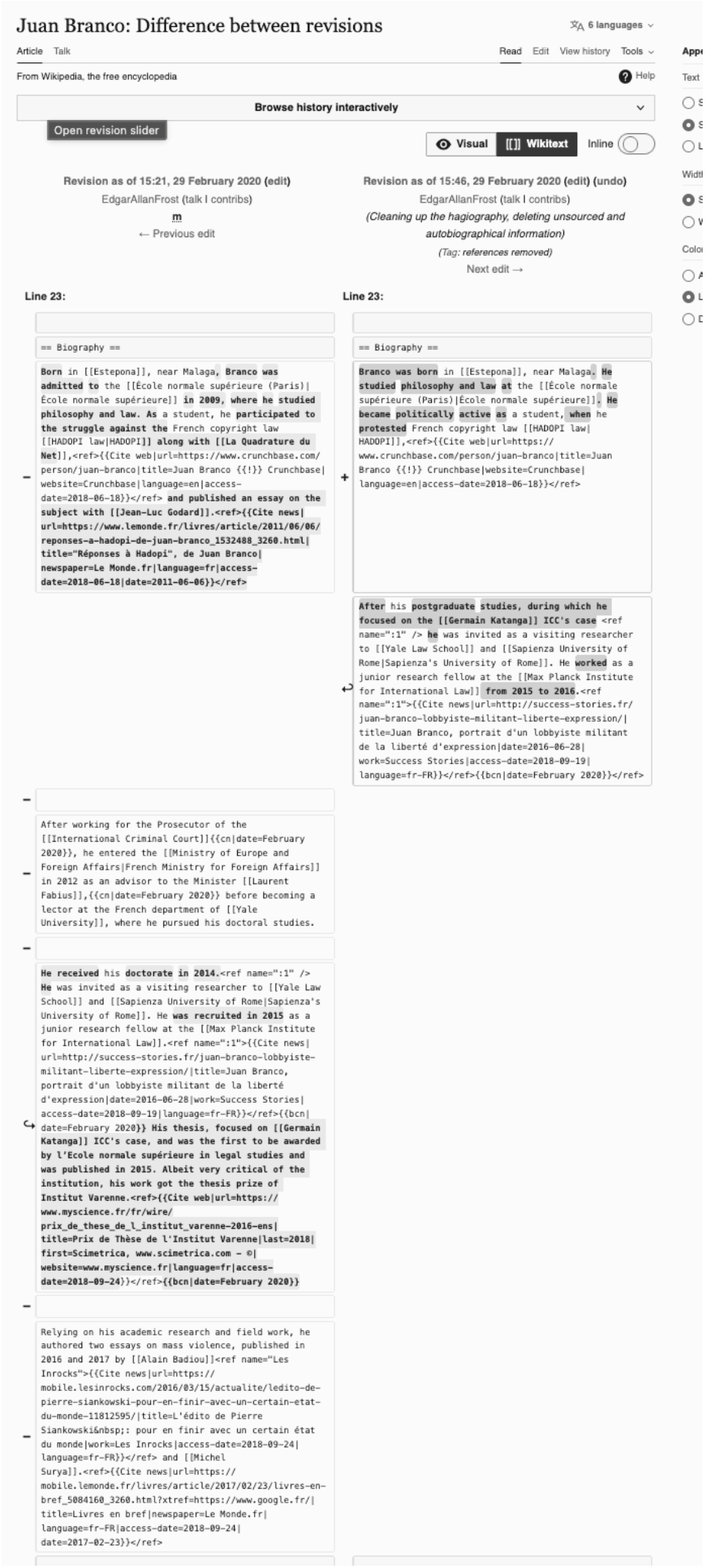
Juan Branco: Difference between revisions
6 languages
Article
Talk
Read
Edit
View history
Tools
From Wikipedia, the free encyclopedia
Help
Browse history interactively
Open revision slider
Visual
Wikitext
Inline
Revision as of 15:21, 29 February 2020 (edit)
EdgarAllanFrost (talk | contribs)
m
← Previous edit
Revision as of 15:46, 29 February 2020 (edit) (undo)
EdgarAllanFrost (talk | contribs)
(Cleaning up the hagiography, deleting unsourced and autobiographical information)
(Tag: references removed)
Next edit →
Line 23:
Line 23:
== Biography ==
Born in [[Estepona]], near Malaga, Branco was admitted to the [[École normale supérieure (Paris)|École normale supérieure]] in 2009, where he studied philosophy and law. As a student, he participated to the struggle against the French copyright law [[HADOPI law|HADOPI]] along with [[La Quadrature du Net]],<ref>{{Cite web|url=https://www.crunchbase.com/person/juan-branco|title=Juan Branco {{!}} Crunchbase|website=Crunchbase|language=en|access-date=2018-06-18}}</ref> and published an essay on the subject with [[Jean-Luc Godard]].<ref>{{Cite news|url=https://www.lemonde.fr/livres/article/2011/06/06/reponses-a-hadopi-de-juan-branco_1532488_3260.html|title="Réponses à Hadopi", de Juan Branco|newspaper=Le Monde.fr|language=fr|access-date=2018-06-18|date=2011-06-06}}</ref>
== Biography ==
Branco was born in [[Estepona]], near Malaga. He studied philosophy and law at the [[École normale supérieure (Paris)|École normale supérieure]]. He became politically active as a student, when he protested French copyright law [[HADOPI law|HADOPI]],<ref>{{Cite web|url=https://www.crunchbase.com/person/juan-branco|title=Juan Branco {{!}} Crunchbase|website=Crunchbase|language=en|access-date=2018-06-18}}</ref>
After his postgraduate studies, during which he focused on the [[Germain Katanga]] ICC's case <ref name=":1" /> he was invited as a visiting researcher to [[Yale Law School]] and [[Sapienza University of Rome|Sapienza's University of Rome]]. He worked as a junior research fellow at the [[Max Planck Institute for International Law]] from 2015 to 2016.<ref name=":1">{{Cite news|url=http://success-stories.fr/juan-branco-lobbyiste-militant-liberte-expression/|title=Juan Branco, portrait d'un lobbyiste militant de la liberté d'expression|date=2016-06-28|work=Success Stories|access-date=2018-09-19|language=fr-FR}}</ref>{{bcn|date=February 2020}}</ref>
After working for the Prosecutor of the [[International Criminal Court]]{{cn|date=February 2020}}, he entered the [[Ministry of Europe and Foreign Affairs|French Ministry for Foreign Affairs]] in 2012 as an advisor to the Minister [[Laurent Fabius]],{{cn|date=February 2020}} before becoming a lector at the French department of [[Yale University]], where he pursued his doctoral studies.
He received his doctorate in 2014.<ref name=":1" /> He was invited as a visiting researcher to [[Yale Law School]] and [[Sapienza University of Rome|Sapienza's University of Rome]]. He was recruited in 2015 as a junior research fellow at the [[Max Planck Institute for International Law]].<ref name=":1">{{Cite news|url=http://success-stories.fr/juan-branco-lobbyiste-militant-liberte-expression/|title=Juan Branco, portrait d'un lobbyiste militant de la liberté d'expression|date=2016-06-28|work=Success Stories|access-date=2018-09-19|language=fr-FR}}</ref>{{bcn|date=February 2020}} His thesis, focused on [[Germain Katanga]] ICC's case, and was the first to be awarded by l'Ecole normale supérieure in legal studies and was published in 2015. Albeit very critical of the institution, his work got the thesis prize of Institut Varenne.<ref>{{Cite web|url=https://www.myscience.fr/fr/wire/prix_de_these_de_l_institut_varenne-2016-ens|title=Prix de Thèse de l'Institut Varenne|last=2018|first=Scimetrica, www.scimetrica.com - ©|website=www.myscience.fr|language=fr|access-date=2018-09-24}}</ref>{{bcn|date=February 2020}}
Relying on his academic research and field work, he authored two essays on mass violence, published in 2016 and 2017 by [[Alain Badiou]]<ref name="Les Inrocks">{{Cite news|url=https://mobile.lesinrocks.com/2016/03/15/actualite/ledito-de-pierre-siankowski-pour-en-finir-avec-un-certain-etat-du-monde-11812595/|title=L'édito de Pierre Siankowski : pour en finir avec un certain état du monde|work=Les Inrocks|access-date=2018-09-24|language=fr-FR}}</ref> and [[Michel Surya]].<ref>{{Cite news|url=https://mobile.lemonde.fr/livres/article/2017/02/23/livres-en-bref_5084160_3260.html?xtref=https://www.google.fr/|title=Livres en bref|newspaper=Le Monde.fr|language=fr-FR|access-date=2018-09-24|date=2017-02-23}}</ref>

L'offensive est tellement grossière que ces modifications sont annulées, mais XlNolanlX insiste.

Alors que celui-ci se trouve mis en minorité par la communauté, D. Lazard « réapparaît » vient au secours de ce compte de façon systématique, en prenant appui sur sa « légitimité » encyclopédique et ses 35.000 modifications diverses dans le champs de la géométrie algébrique, afin bannir ou « revert » toute tentative d'amendement de leur initiative de s'assurer que ces diffamations demeurent et soient systématiquement relayées.

Dès le 29 mars 2020, il procède ainsi à une réécriture et publication intégrale de l'article en publiant ou republiant les allégations mensongères portées par son comparse, dont une grande partie font partie de celles ici attaquées.

https://en.wikipedia.org/w/index.php?diff=prev&oldid=948001946
https://en.wikipedia.org/w/index.php?diff=prev&oldid=948007019
***Pièces n°8 et 9***

# Contributions de Ebtpmus

Aide

Outils

Résultats pour Ebtpmus (discuter | journal des blocages | téléversements | journaux | journal des blocages globaux | compte global | journal des filtrages)
Un utilisateur avec 83 modifications. Compte créé le 22 juin 2019.

**Rechercher des contributions**

- 12 décembre 2024 à 16:05 (diff | hist) . . **(–834)** . . Discussion:Juan Branco *(→Lamaline et Poppers)*
- 12 décembre 2024 à 16:04 (diff | hist) . . **(+879)** . . Discussion:Juan Branco *(→Nouvelles infos sur le volet judiciaire : **nouvelle section**)* *(Balise : Nouveau sujet)*
- 12 décembre 2024 à 16:01 (diff | hist) . . **(+834)** . . Discussion:Juan Branco *(→Lamaline et Poppers : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 12 décembre 2024 à 15:39 (diff | hist) . . **(+722)** . . Discussion:Juan Branco/Archives 2 *(→"Accusations de viol")*
- 28 août 2023 à 20:57 (diff | hist) . . (0) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC)*
- 28 août 2023 à 20:54 (diff | hist) . . **(+794)** . . Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 20:44 (diff | hist) . . **(+1 053)** . . Discussion:Juan Branco *(→Version d'Alecto Chardon : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 20:15 (diff | hist) . . (+235) . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 20:12 (diff | hist) . . **(+1 065)** . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 18:32 (diff | hist) . . (+199) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 18:27 (diff | hist) . . (+439) . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 16:21 (diff | hist) . . (–11) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 16:09 (diff | hist) . . (+20) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 16:05 (diff | hist) . . (+14) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 16:04 (diff | hist) . . (+294) . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 16:01 (diff | hist) . . (+11) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 15:57 (diff | hist) . . **(+948)** . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 15:46 (diff | hist) . . **(+1 729)** . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 28 août 2023 à 10:42 (diff | hist) . . (+41) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 10:41 (diff | hist) . . (+2) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 10:41 (diff | hist) . . (+2) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 28 août 2023 à 10:39 (diff | hist) . . **(+946)** . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 25 août 2023 à 23:29 (diff | hist) . . (+6) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet)*
- 25 août 2023 à 23:28 (diff | hist) . . (+292) . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 25 août 2023 à 23:10 (diff | hist) . . **(+909)** . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 25 août 2023 à 22:26 (diff | hist) . . (+465) . . Discussion:Juan Branco *(→Neo Trixma = sock-puppet : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 25 août 2023 à 22:15 (diff | hist) . . (+1) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neotrixma = sock-puppet)*
- 25 août 2023 à 22:14 (diff | hist) . . (+29) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Neotrixma = sock-puppet)*
- 25 août 2023 à 22:10 (diff | hist) . . (+416) . . Discussion:Juan Branco *(→Neotrixma = sock-puppet : **nouvelle section**)* *(Balise : Nouveau sujet)*
- 9 août 2023 à 16:57 (diff | hist) . . (–4) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC)*
- 9 août 2023 à 00:01 (diff | hist) . . (+50) . . **m** Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC)*
- 9 août 2023 à 00:00 (diff | hist) . . (+466) . . Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 21 juillet 2023 à 09:54 (diff | hist) . . (+20) . . Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC)*
- 21 juillet 2023 à 09:50 (diff | hist) . . **(+11 853)** . . Discussion:Juan Branco *(→Opportunité d'une correction / simplification majeure de l'article ? - Juillet 2023 - RFC : **nouvelle section**)* *(Balise : Nouveau sujet)*
- 21 novembre 2022 à 15:56 (diff | hist) . . (+345) . . Juan Branco ***(Les sources ne sont pas du tout semblables : les 2 sources originelles (presque identiques) donnent une parle TRES large à la défense (verbatim de l'avocat) sans grande information sur la nature des accusations.)*** *(Balise : Annulation)*
- 21 novembre 2022 à 13:10 (diff | hist) . . (+345) . . Juan Branco *(Balise : **Révoqué**)*
- 2 septembre 2022 à 23:10 (diff | hist) . . (+221) . . Discussion:Juan Branco *(→Nouvelles allégations d'agressions sexuelles et de harcèlement : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 2 septembre 2022 à 23:02 (diff | hist) . . (+365) . . Juan Branco
- 8 juillet 2022 à 20:01 (diff | hist) . . (+482) . . Discussion utilisateur:Ebtpmus *(→Votre modification de la page « Juan Branco » a été annulée : **Réponse**)* **(actuelle)** *(Balise : Répondre)*
- 8 juillet 2022 à 20:01 (diff | hist) . . (+482) . . Discussion utilisateur:JohnNewton8 *(→R3R : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 8 juillet 2022 à 19:43 (diff | hist) . . **(+606)** . . Discussion:Juan Branco *(→Passage en force)* *(Balise : Répondre)*
- 29 juin 2022 à 22:04 (diff | hist) . . (+262) . . Discussion utilisateur:JohnNewton8 *(→Branco : **nouvelle section**)* *(Balise : Nouveau sujet)*
- 29 juin 2022 à 22:00 (diff | hist) . . (+439) . . Wikipédia:Vandalisme en cours *(→Demande de blocage de Ebtpmus : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 29 juin 2022 à 21:55 (diff | hist) . . (–156) . . **m** Wikipédia:Vandalisme en cours *(→Demande de blocage de Ebtpmus)*
- 29 juin 2022 à 21:55 (diff | hist) . . (+254) . . Wikipédia:Vandalisme en cours *(→Demande de blocage de Ebtpmus : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 29 juin 2022 à 21:54 (diff | hist) . . (+155) . . Wikipédia:Vandalisme en cours *(→Demande de blocage de Ebtpmus)*
- 29 juin 2022 à 21:52 (diff | hist) . . (+256) . . Discussion utilisateur:Ebtpmus *(→Votre modification de la page « Juan Branco » a été annulée : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 29 juin 2022 à 20:47 (diff | hist) . . **(+541)** . . **m** Juan Branco ***(Annulation de la** modification **de** Chouette bougonne (d))* *(Balise : **Annulation**)*
- 29 juin 2022 à 20:45 (diff | hist) . . **(+541)** . . Juan Branco ***(Annulation de la** modification **de** Chouette bougonne (d))* *(Balises : **Annulation**, **Révoqué**)*
- 29 juin 2022 à 20:42 (diff | hist) . . **(+541)** . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balise : **Révoqué**)*
- 28 novembre 2021 à 10:00 (diff | hist) . . (+1) . . **m** Juan Branco *(→Accusation de viol : **orthographe**)* *(Balise : Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 20:16 (diff | hist) . . (+155) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 20:03 (diff | hist) . . (+194) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:51 (diff | hist) . . (+239) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:44 (diff | hist) . . (+234) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:42 (diff | hist) . . (+129) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:42 (diff | hist) . . (+496) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:40 (diff | hist) . . **(+509)** . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:28 (diff | hist) . . (+249) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 19:25 (diff | hist) . . (+158) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 18:55 (diff | hist) . . (+397) . . Discussion:Juan Branco *(→Mise en examen : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 18:12 (diff | hist) . . (+163) . . Page Juan Branco **sur** Discussion utilisateur:Malaria28/Flow
- 24 novembre 2021 à 18:08 (diff | hist) . . (+288) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 18:06 (diff | hist) . . (+259) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 17:44 (diff | hist) . . (+245) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 17:35 (diff | hist) . . (+216) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 17:33 (diff | hist) . . (+425) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 17:21 (diff | hist) . . (+449) . . Discussion:Juan Branco *(→"Accusations de viol" : **Réponse**)* *(Balise : Répondre)*
- 24 novembre 2021 à 17:14 (diff | hist) . . (+213) . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balises : **Révoqué**, Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 17:10 (diff | hist) . . (+60) . . Page Juan Branco **sur** Discussion utilisateur:Malaria28/Flow
- 24 novembre 2021 à 17:08 (diff | hist) . . (+373) . . Juan Branco ***(Annulation de la** modification **de** Authueil (d))* *(Balises : **Annulation**, **Révoqué**)*
- 24 novembre 2021 à 17:06 (diff | hist) . . (+95) . . **N** Page Juan Branco **sur** Discussion utilisateur:Malaria28/Flow
- 24 novembre 2021 à 17:05 (diff | hist) . . (+373) . . Juan Branco ***(Annulation de la** modification **de** Malaria28 (d))* *(Balises : **Annulation**, **Révoqué**)*
- 24 novembre 2021 à 17:01 (diff | hist) . . (+77) . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balises : **Révoqué**, Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:58 (diff | hist) . . (–1) . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balises : **Révoqué**, Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:58 (diff | hist) . . (–3) . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balises : **Révoqué**, Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:57 (diff | hist) . . (+300) . . Juan Branco *(→Accusation de viol)* *(Balises : **Révoqué**, Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:44 (diff | hist) . . (+7) . . Juan Branco *(→Affaire de viol)* *(Balise : Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:43 (diff | hist) . . **(+550)** . . Juan Branco *(Ajout de l'affaire du viol)* *(Balise : Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:39 (diff | hist) . . (0) . . Juan Branco *(Balise : Éditeur visuel)*
- 24 novembre 2021 à 16:38 (diff | hist) . . (+136) . . Juan Branco

De façon très significative, Ebtpmus et D.Lazard, qui ne cessaient de se faire des passes décisives pour attaquer Juan BRANCO, vont cesser concomitamment de « contribuer » à sa page après l'annonce de poursuites pénales visant Daniel Lazard.

Daniel LAZARD publiera ainsi pour la dernière fois au sujet de Juan Branco le 24 août 2023.

https://sigma.toolforge.org/usersearch.py?name=D.Lazard&page=Juan_Branco&max=500&server=enwiki
***Pièce n°10***

« Ebtpmus » cessera quant à lui le 27 août 2023, après avoir mis en œuvre 83 modifications sur le Wikipédia Français, et 170 sur le Wikipedia Anglais, dont la quasi-totalité au sujet de Juan BRANCO.

Il ne contribuera plus jamais à l'encyclopédie.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Sp%C3%A9cial:Contributions/Ebtpmus.
https://en.wikipedia.org/wiki/User_talk:EdgarAllanFrost
https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Special:Contributions/Ebtpmus&target=Ebtpmus&offset=&limit=500
***Pièces n°11, 12 et 13***

Coïncidence ou non, M. LAZARD venait de découvrir via un article de presse daté du 26 juillet 2023 qu'une information judiciaire le visant a été ouverte, s'en plaignant auprès des administrateurs de Wikipédia.

https://aurores.org/daniel-lazard-le-mathematicien-poursuivi-penalement/

***Pièce n°14***

XlNolanlX, après avoir identifié comme un compte frauduleux, et malgré sa transformation en EdgarAllanFrost, avait cessé dès le 14 juin 2021 sur le Wikipédia Français, après 177 publications sur le Wikipédia Français, dont la quasi-totalité liées à Juan Branco, 9 modifications dont 7 particulièrement longues visant Juan Branco.

Est-ce un hasard si XlNolanlX avait commencé son activité inquisitoriale la même semaine que Daniel LAZARD, passant le flambeau à Ebtpmus qui l'avait reprise le 25 novembre 2021, avant que Ebtpmus n'arrête brusquement toute publication sur Juan BRANCO, et partant sur l'encyclopédie, la même semaine lors de laquelle Daniel LAZARD découvrait et se plaignait aux administrateurs de Wikipédia de ce qu'une procédure pénale le visait, arrêtant d'un coup de procéder à une quelconque publication relative à Juan Branco ?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Sp%C3%A9cial:Contributions/EdgarAllanFrost
https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Special:Contributions/EdgarAllanFrost&target=EdgarAllanFrost&offset=&limit=500

***Pièces n°15 et n°16***

Les modifications sont si substantielles qu'elles amènent à plusieurs reprises à des réécritures intégrales.

Certains s'en amusent et décident de caricaturer la caricature, amenant à ce que la page de Juan Branco devienne parodique, sans réaction.

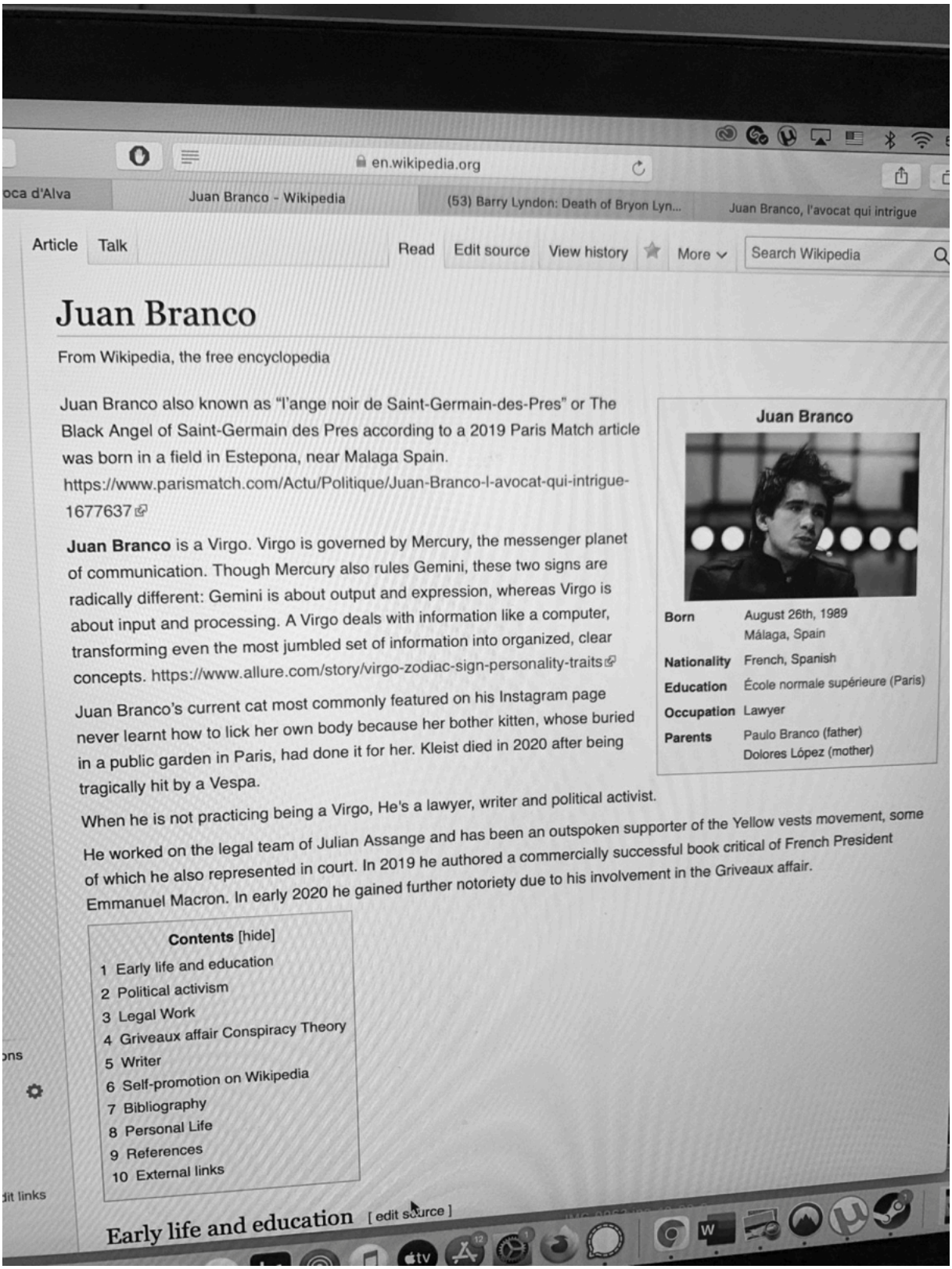
en.wikipedia.org
oca d'Alva
Juan Branco - Wikipedia
(53) Barry Lyndon: Death of Bryon Lyn...
Juan Branco, l'avocat qui intrigue
Article
Talk
Read
Edit source
View history
More
Search Wikipedia
Juan Branco
From Wikipedia, the free encyclopedia
Juan Branco also known as "l'ange noir de Saint-Germain-des-Pres" or The Black Angel of Saint-Germain des Pres according to a 2019 Paris Match article was born in a field in Estepona, near Malaga Spain.
https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Juan-Branco-l-avocat-qui-intrigue-1677637
Juan Branco
Born August 26th, 1989 Málaga, Spain
Nationality French, Spanish
Education École normale supérieure (Paris)
Occupation Lawyer
Parents Paulo Branco (father) Dolores López (mother)
Juan Branco is a Virgo. Virgo is governed by Mercury, the messenger planet of communication. Though Mercury also rules Gemini, these two signs are radically different: Gemini is about output and expression, whereas Virgo is about input and processing. A Virgo deals with information like a computer, transforming even the most jumbled set of information into organized, clear concepts. https://www.allure.com/story/virgo-zodiac-sign-personality-traits
Juan Branco's current cat most commonly featured on his Instagram page never learnt how to lick her own body because her bother kitten, whose buried in a public garden in Paris, had done it for her. Kleist died in 2020 after being tragically hit by a Vespa.
When he is not practicing being a Virgo, He's a lawyer, writer and political activist.
He worked on the legal team of Julian Assange and has been an outspoken supporter of the Yellow vests movement, some of which he also represented in court. In 2019 he authored a commercially successful book critical of French President Emmanuel Macron. In early 2020 he gained further notoriety due to his involvement in the Griveaux affair.
Contents [hide]
1 Early life and education
2 Political activism
3 Legal Work
4 Griveaux affair Conspiracy Theory
5 Writer
6 Self-promotion on Wikipedia
7 Bibliography
8 Personal Life
9 References
10 External links
Early life and education [ edit source ]

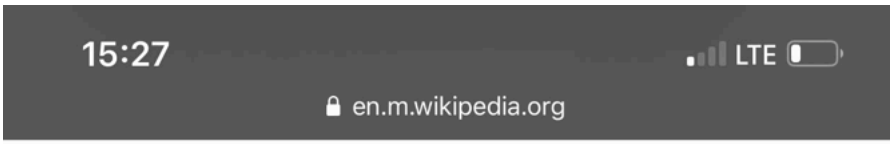


## Bibliography

## Personal Life

In 2016, Juan Branco began dating the Italian Nutella Heiress, Nutella Nolanda. Notorious for wearing fur jackets in July and holding a deep seated enmity towards the Catholic Church, Nutella made headlines again in July 2017 after being accused of hiring Portuguese assassins to kill her ex-husband, Milos Tubova, a world famous hair stylist responsible for her iconic curls. The former heir to the Nutella fortune was financially disowned as of January 2018 after joining the communist party under the false name Karen Kaminsky. The Nutella Family, made a public statement specifying that her political and life perspectives were a bourgeois illusion based off security and money, ones in which, they will not tolerate. Shortly after- she was arrested at Charles de Gaulle airport for setting her Uber driver on fire after they failed to offer her a breath mint. The incident made international headlines. Juan Branco began representing her in court in July 2019 and fell in love with her. They are often seen skiing in Gstaad arguing about communist philosophies. They married the following month in Ibiza.

Branco, a devoted Tolstoyan and anti-consummurist, has threatened to divorce Nutella on multiple occasions, if she did not curb her spending habits and habitual shopping sprees, which she blames on

https://x.com/anatolium/status/1344066470750380032?s=20

***Pièce n°17***

La compulsion est si forte que lorsqu'une version normale est rétablie, l'utilisateur qui a mis fin à la comédie est … immédiatement banni.

Daniel LAZARD n'est pas là pour rire, et est là pour s'assurer que la situation demeure dans son état.

C'est ainsi qu'intervient la publication du 14 février 2023, qui contient les allégations attaquées.

Un contributeur vient de modifier la page pour ajouter un certain nombre d'éléments sourcés dans divers articles dont il donne les références, dont le fait que les Inrockuptibles ont publié une critique élogieuse d'un des ouvrages de Juan Branco, que Dominique de Villepin lui a offert la direction de sa campagne en 2012 (refusée) ; que Juan Branco a écrit un article pour l'Humanité le procès Colonna, et mené des enquêtes pour Le Monde Diplomatique sur AREVA ou la guerre civile au Centrafrique ; qu'il est présenté comme l'un des hommes de l'ombre de Julian Assange, dont il est l'avocat.

Ainsi, par exemple :

> As a journalist, Branco first covered the trial of Yvan Colonna in 2007.<ref>{{Cite web|url=https://www.humanite.fr/node/500|title=La vérité absente du procès Colonna|date=2019-04-01|website=L'Humanité|language=fr|access-date=2019-03-31}}</ref> In 2015, he investigated the [[Orano|Uramin]] scandal<ref>{{cite news|accessdate=2018-10-31|title=Les étranges affaires d'Areva en Afrique|url=https://www.monde-diplomatique.fr/2016/11/BRANCO/56798|newspaper=Le Monde diplomatique|date=1 November 2016}}</ref>. He also covered the [[Kivu conflict]] and the [[Central African Republic Civil War]] as a [[war correspondent]] for "[[Le Monde diplomatique]]" and "[[Les Inrockuptibles]]".<ref name=":0" />
>
> In 2016, the main editorial of "[[Les Inrockuptibles]]" praised his work and defined him as one of the most important figures of his generation.<ref name="Les Inrocks"/>

Tous ces éléments sont insérés de façon à ce que l'unité de la page ne soit pas remise en cause.

Ils sont purement et simplement supprimés par Daniel LAZARD, ou détournés jusqu'à la caricature.

Le contributeur a indiqué que Juan BRANCO était devenu l'avocat de Jean-Luc Mélenchon en 2017 ? M. LAZARD Lazard va réécrire en parlant de son adhésion (inexistante) à un « parti populiste d'extrême gauche » qui l'aurait rejeté par la suite faute d'avoir assouvi ses ambitions ; et rajoute qu'il aurait été auparavant soutien du dirigeant de droite Dominique de Villepin, dans une rédaction visant à insinuer un flagrant opportunisme.

Un contributeur indique que Juan Branco a soutenu sa thèse à l'ENS Ulm, a été chercheur invité à la Sapienza de Rome et à l'Université de Yale, avant d'être recruté au Max Planck Institute de droit international procédural − équivalent du CNRS − comme *Senior Research Fellow* ? ; un autre rappelle que sa thèse a été la première en droit de l'ENS Ulm et a été primée par l'institut Varenne, le Conseil constitutionnel et la Cour pénale internationale ; entraînant la publication d'ouvrages sous la direction d'Alain Badiou et Barbara Cassin ?

M. LAZARD se hâte de supprimer tout cela, réduisant ces éléments biographiques sourcés et importants pour caractériser Juan BRANCO à une thèse sur laquelle aucun élément n'est apporté et qui lui a permis de devenir avocat « sans passer l'examen sélectif » pour intégrer l'école du Barreau.

Il ajoute que Juan Branco aurait fait cela après avoir été admis à l'ENS Ulm sans passer l'examen d'entrée, ce qui est, *littéralement*, faux et diffamatoire, dans le seul but de décrédibiliser ce dernier.

```
- After working for the Prosecutor of the [[International Criminal Court]], he entered the [[Ministry for Europe and Foreign Affairs (France)|French Ministry for Foreign Affairs]] in 2012 as an advisor to the Minister [[Laurent Fabius]], before becoming a lector at the French department of [[Yale University]], where he pursued his doctoral studies.

+ He studied as undergraduate at [[Sciences Po]] and as graduate and PhD student at the [[École normale supérieure (Paris)|École normale supérieure]], where he was admitted without passing the entrance exam.<ref name="Tabet 20–23"/>

- He received his doctorate in 2014.<ref name=":1" /> He was invited as a visiting researcher to [[Yale Law School]] and [[Sapienza University of Rome|Sapienza's University of Rome]]. He was recruited in 2015 as a senior research fellow at the [[Max Planck Society|Max Planck Institute for International Law]].<ref name=":1">{{Cite news|url=http://success-stories.fr/juan-branco-lobbyiste-militant-liberte-expression/|title=Juan Branco, portrait d'un lobbyiste militant de la liberté d'expression|date=2016-06-28|work=Success Stories|access-date=2018-09-19|language=fr-FR}}</ref> His thesis, focused on [[Germain Katanga]] ICC's case, and was the first to be awarded by l'Ecole normale supérieure in legal studies and was published in 2015. Albeit very critical of the institution, his work was co-awarded by the International Criminal Court and the [[Constitutional Council (France)|French Constitutional council]].<ref>{{Cite web|url=https://www.myscience.fr/fr/wire/prix_de_these_de_l_institut_varenne-2016-ens|title=Prix de Thèse de l'Institut Varenne|last=2018|first=Scimetrica, www.scimetrica.com - ©|website=www.myscience.fr|language=fr|access-date=2018-09-24}}</ref>

+ In 2013, he assisted to a horse race in the desert at the invite of the Sheikh of Abu Dhabi.<ref name="lexpress.fr"/>

- Relying on his academic research and field work, he authored two essays on mass violence, published in 2016 and 2017 by [[Alain Badiou]]<ref name="Les Inrocks">{{Cite news|url=https://mobile.lesinrocks.com/2016/03/15/actualite/ledito-de-pierre-siankowski-pour-en-finir-avec-un-certain-etat-du-monde-11812595/|title=L'édito de Pierre Siankowski&amp;nbsp;: pour en finir avec un certain état du monde|work=Les Inrocks|access-date=2018-09-24|language=fr-FR}}</ref> and [[Michel Surya]].<ref>{{Cite web|url=https://mobile.lemonde.fr/livres/article/2017/02/23/livres-en-bref_5084160_3260.html?xtref=https://www.google.fr/|title=Livres en bref|website=Le Monde.fr|language=fr-FR|access-date=2018-09-24}}</ref>

+ He wrote his thesis at the École normale supérieure in 8 months and this let him become a lawyer without having to pass the selective exam to enter in the school for lawyers.<ref>{{Cite web|url=https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/des-grandes-ecoles-aux-gilets-jaunes-en-passant-par-wikileaks-qui-est-juan-branco-l-auteur-de-crepuscule-en-guerre-contre-macron_3421861.html|title = Des
```

*Extraits des modifications de Daniel Lazard du 14 février 2023. À gauche, les propos qu'il fait supprimer, et qui étaient inclus dans la page Wikipédia. A droite, ceux par lesquels il les remplace.*

Il supprime le recrutement de Juan BRANCO au quai d'Orsay et à la Cour pénale internationale, mais ajoute qu'il aurait assisté à une course de cheval dans le désert à l'invitation d'un cheikh d'Abu Dhabi en 2013, après avoir eu une « enfance dorée » l'ayant lié à des « personnalités mondaines » comme Catherine Deneuve. »

En réalité, Juan BRANCO n'a jamais rencontré ni été invité par le cheikh d'Abu Dahbi, propos anecdotique qui vise à renforcer l'impression d'un enfant gâté sans substance, mais a participé et été cavalier professionnel pendant cinq ans, ce qui, à partir de courses locales, en fera le participant à des championnats du monde d'endurance équestre et obtenant des classements nationaux dans plusieurs pays européens.

Une simple recherche sur google et le site de la Fédération équestre internationale permet de l'établir.

On pourrait continuer, de façon interminable, cette obsessionnelle volonté de détruire la vie et le parcours d'un homme, rendu si caricatural qu'il en devient impossible à reconnaître, et qui façonnera nombre des approches qu'aura à subir M. BRANCO dans les années qui suivront.

M. LAZARD prétend que toutes ces manigances amènent à une présentation équitable, proportionnée où tous les points de vue significatifs qui ont été publiés par des sources fiables y sont énoncés (page 61).

En supprimant de façon systématique et grossière des éléments objectifs qu'ils considèrent favorables à Juan BRANCO, y compris de simples diplômes universitaires ; et en aggravant tout élément qui leur apparaissent de nature à le calomnier, fussent-ils infondés, M. LAZARD peinera à convaincre quiconque d'avoir agi de la sorte.

Il suffira de comparer les versions des pages précédentes et postérieures au passage de Daniel LAZARD, ou de comparer simplement la page Wikipédia dont sont issus les extraits attaqués à celle qu'a élaboré une intelligence artificielle, sans intervention humaine, pour mesurer l'écart indécent qui subsiste.

M. LAZARD n'avait nulle intention de faire œuvre d'encyclopédie.

L'intention coupable est d'autant plus établie que M. LAZARD et ses comparses vont agir de façon à s'assurer que personne ne puisse revenir sur leurs calomnies, cherchant à faire bannir de façon systématique tout utilisateur qui chercherait à les corriger, prêtant à Juan BRANCO des « faux nez » qu'il utiliserait de façon compulsive sur la plateforme afin de convaincre d'autres utilisateurs de les aider en leur croisade, et répétant jusqu'à plusieurs dizaines de fois leurs modifications afin de maintenir l'impact de leurs mensonges.

Les propos litigieux doivent être lus au regard de ce contexte, et dans leur cadre accumulatif.

Mais aussi au regard de la qualité de l'auteur, qui se veut encyclopédiste, auteur de plusieurs dizaines milliers de contributions à un site, et qui a décidé d'« œuvrer » sur un personnage vivant, de sorte qu'il est en mesure d'affecter sa vie ?

Comme le rappelle M. LAZARD en ses conclusions, l'appréciation du caractère diffamatoire se fait au regard de l'ensemble de la publication.

Il appartiendra au Tribunal d'en juger au regard des éléments ci-exposés, y compris via la publication de faits soi-disant intervenus dans l'enfance, touchant à des éléments de l'intimité et de la famille de Juan BRANCO, ou encore de sa vie privée.

Dans un lapsus significatif, M. LAZARD conclue, page 64, qu'

> « en déposant une plainte avec constitution de partie civile contre Daniel LAZARD, Juan BRANCO savait parfaitement que les faits qu'il arguait de diffamation ou d'injure étaient avérés. »

C'est le cas, et c'est visiblement le cas également de M. LAZARD, qui n'en aura eu cure et n'aura eu de cesse de persévérer.

# VI. LES PROPOS LITIGIEUX

## PREMIER PROPOS LITIGIEUX

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> He worked several months during the campaign for future French Minister of Culture and Communications [[Aurélie Filippetti]], who refused him a position of chief of staff after the election.
> *« Il a travaillé plusieurs mois pendant la campagne de la future ministre de la culture française, qui lui a refusé un poste de directeur de cabinet après l'élection ».*

Cette allégation est fausse. M. BRANCO ne s'étant jamais vu refuser un poste de directeur de cabinet après l'élection (de 2012), ne l'ayant jamais demandé.

L'allégation porte sur **un fait précis** (se voir refuser par une future ministre un poste de directeur de cabinet après l'élection), et susceptible d'être prouvé.

Elle est **attentatoire à la considération et l'honneur de M. BRANCO** à double titre.

D'abord, sur le plan professionnel, en ce qu'elle indique un échec personnel et une illégitimité à occuper de telles fonctions, qui ne peut être attribué qu'à une insuffisance professionnelle, ou une ambition déplacée et excessive ayant été sanctionnée par un refus, et qu'elle a pour vocation à donner à croire que M. BRANCO aurait eu des propos publics portant des allégations calomnieuses à l'égard de Mme. FILIPPETTI par revanche.

Ensuite, sur le plan moral, en ce que le propos est articulé de manière à fabriquer un mobile et des prétentions à M. BRANCO, lui insinuant une réaction d'humeur et de revance, et donnant ainsi à croire que ses prises de position ultérieure relèveraient d'un ressentiment, et non d'un désaccord politique.

Elle n'est pas susceptible d'être couverte par une exception de bonne foi ou de vérité, M. BRANCO ayant publiquement énoncé à plusieurs reprises, et preuve à l'appui, la fausseté du fait en question – la modification de Daniel Lazard venant inhiber des correctifs qui avaient été portés.

**Il ne peut**, par ailleurs, **être excusé par la bonne foi**, dès lors que l'assertion est effectuée sans prudence, dans une tonalité volontairement orientée dans le but de générer une appréciation dépréciative, et causale s'inscrivant dans une construction manifestement défavorable à M. BRANCO. Elle vient en effet soutenir une allégation supplémentaire, toute aussi fausse et erronée, et qui finira par être retirée après qu'il ait été démontré qu'elle était parfaitement mensongère : que Juan BRANCO aurait enregistré Aurélie Filippetti afin de la faire chanter.

De sorte que M. LAZARD, en prétendant qu'un poste a été refusé à Juan BRANCO, a créé volontairement un narratif par lequel celui-ci aurait eu un comportement non seulement socialement réprouvé, mais potentiellement constitutif d'une infraction pénale, afin d'en dresser une image négative et réprouvable.

La réalité pourtant est incontestable, et symétriquement inverse à celle qui est présentée par M. LAZARD. Il est en effet acquis qu'Aurélie Filippetti a proposé à M. BRANCO un poste de directeur de cabinet pendant la campagne présidentielle.

https://x.com/anatolium/status/1230205721637203969?s=20

***Pièce n°18***

Son départ va se faire sur des bases politiques, assumée et très clairement décrites par Le Monde qui indique « Hadopi fait une première victime à gauche »

https://www.lemonde.fr/politique/article/2012/05/22/hadopi-fait-une-premiere-victime-a-gauche_1705472_823448.html
***Pièce n°19***

La révélation de cet état de fait, immédiatement après la fin de la campagne, va mettre en difficultés Aurélie Filippetti, qui va y réagir de façon mensongère.

https://www.lexpress.fr/economie/high-tech/hadopi-revelations-sur-les-dessous-de-la-campagne_1381359.html

https://www.mediapart.fr/journal/france/050612/lhistoire-secrete-du-programme-culturel-du-candidat-hollande
***Pièce n°20***

Celle-ci reconnaîtra son mensonge, qu'elle qualifiera d'erreur, dans des écrits postérieurs, ce qui entraînera une mise en demeure de Juan BRANCO, leur suppression sur la page française de Wikipédia, malgré des tentatives de rétablissement par Daniel LAZARD et ses compagnons.

Il n'a jamais été question d'une fonction de directeur de cabinet au ministre de la culture qui aurait été demandée par M. BRANCO, demande qui aurait été fantaisiste et aurait dénotée, de la part d'un diplômé de SciencesPo et de l'ENS Ulm, ayant travaillé pour le directeur de SciencesPo et ayant démontré une connaissance très précise de l'appareil d'État, une étrange ignorance.

**M. LAZARD, qui n'apporte aucun élément autre que des « on dits », va relayer cette calomnie et l'aggraver afin de prêter à M. BRANCO une personnalité et des actes contraires à la morale commune, et de nature à susciter la réprobation générale.**

**L'imputabilité à M. LAZARD est établie** par l'historique de la page et les contributions rattachées à son compte utilisateur (D3/25)

Enfin, ces **propos ont été tenus publiquement**, sur une page Wikipédia accessible à tous, constituant un moyen de communication électronique, de sorte que les conditions de l'infraction retenues sont bien réunies.

****

**DEUXIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> His former running-mate stated that Branco "wanted to win a parliamentary seat and abandoned the party after the loss".<ref name="Tabet 20–23"/> After he was refused a sufficiently high spot on the electoral list of [[La France Insoumise]] in the [[2019 European Parliament election in France]] his support for the party ended and he called for an abstention in the election.
> *« Son ancien colistier a affirmé que Branco « voulait gagner un poste parlementaire et a abandonné le parti après son échec ». Après qu'il s'est vu refuser un poste suffisamment élevé sur les listes électorales de La France Insoumise lors des élections parlementaires européennes de 2019 en France, son appui au parti a cessé et il a appelé à une abstention lors de l'élection ».*

Ce paragraphe contient de nombreuses **allégations fausses et précises**, attentatoires à l'honneur et à la considération, pourtant présentées comme des faits établis : M. BRANCO aurait recherché un mandat (« *wanted to win a parliamentary seat* ») ; qu'il aurait abandonné la France Insoumise « après son échec », par pur calcul ; qu'il se serait vu refuser une place « suffisamment élevée » sur une liste LFI aux européennes de 2019 ; que ce refus aurait entraîné la fin de son soutien et un appel à l'abstention.

*Aucune* de ces informations n'est vraie.

Il doit tout d'abord être établi que, contrairement à ce qu'affirme M. LAZARD, le colistier de M. BRANCO n'a jamais tenu ces propos : la source citée l'établit d'ailleurs clairement.

En ce qui concerne la première allégation, M. BRANCO ne voulait pas « *gagner un poste parlementaire* » et n'a pas « *abandonné le parti après son échec* » au cours des législatives de 2018 ; ce dernier choisissant volontairement une circonscription ingagnable dans le contexte de l'époque au regard des résultats qui se déduisaient de l'élection présidentielle, afin d'apporter son soutien à la formation en question.

Il est surtout peu après devenu l'avocat du chef du dit parti Jean Luc Mélenchon, et a représenté ses intérêts ainsi que ceux du parti à de nombreuses reprises dans les mois qui ont suivi, y

compris dans l'espace public. L'allégation, fausse, susceptible d'être prouvée (il suffit de regarder les listes de membres de la France insoumise) consistant à prétendre qu'il aurait abandonné le parti est précise.

Elle est **attentatoire à l'honneur et à la considération** en ce qu'elle vise à faire passer M. BRANCO pour un opportuniste sans principes, mû par l'ambition personnelle, déloyal envers une formation politique, faisant croire que M. BRANCO n'agit aucunement par conviction politique mais par seul intérêt.

Au regard de la distorsion volontaire des sources et du manque de vérification de ses informations, **la bonne foi ne pourra être retenue**.

Cette allégation est au surplus contradictoire avec la deuxième allégation, consistant à affirmer que l'appui de M. BRANCO à La France Insoumise aurait cessé *après* les élections européennes de 2019, et non de 2017, parce qu'il se serait vu refuser un poste « suffisamment élevé sur les listes électorales de la France insoumise ».

Cette affirmation d'un fait précis et prouvable est fausse, M. BRANCO n'ayant jamais demandé un poste quelconque lors de ces élections européennes, et ayant annoncé sa distanciation de la France Insoumise et la fin de sa représentation de M. Mélenchon dès octobre 2018, dans la perspective de la publication d'un ouvrage, *Crépuscule.*

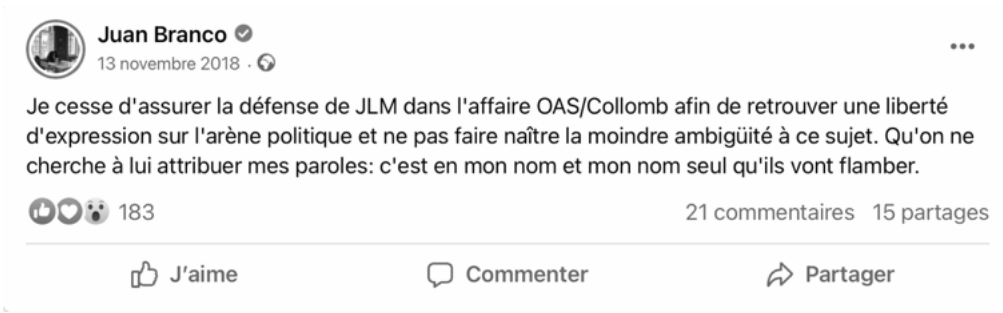
Juan Branco
13 novembre 2018 ·
Je cesse d'assurer la défense de JLM dans l'affaire OAS/Collomb afin de retrouver une liberté d'expression sur l'arène politique et ne pas faire naître la moindre ambigüité à ce sujet. Qu'on ne cherche à lui attribuer mes paroles: c'est en mon nom et mon nom seul qu'ils vont flamber.
183
21 commentaires 15 partages
J'aime
Commenter
Partager

Jean Luc Mélenchon confirme [6] (***Pièce n°21***):

- « *. M. Branco est actuellement dans son rôle d'avocat de M. Pavlenski. Et puis, qu'est-ce que vous voulez dire sur M. Branco ? C'est lui qui a rompu avec moi, pas l'inverse. Et d'ailleurs, aujourd'hui je ne vois pas ce qu'on lui reproche, et pourquoi on ne reproche rien à tous les autres.* »

- « *Branco et moi avons une différence politique que je ne connais pas, d'ailleurs, mais qui l'a conduit à me quitter quand il a quitté La France Insoumise.* »

La pièce numéro 8 produite par la défense l'établi d'ailleurs, le porte-parole du parti affirmant : « *Juan Branco a rompu avec la France Insoumise et a fait d'autre choix. Il a été candidat aux élections législatives étiqueté France Insoumise et moi je n'ai aucun problème avec ça, aujourd'hui il a fait d'autres choix.* » est explicite quant au fait que le choix était celui de Juan Branco.

[6] https://www.youtube.com/watch?v=yjTp0QiGiwc

Il en va de même en ce qui concerne la pièce 9, qui démontre que Juan Branco appelle publiquement à l'abstention pour des motifs politiques lors de l'élection de 2019.

La source censée appuyer le propos de Daniel LAZARD est ici une fois encore détournée, et mal utilisée à dessein.

Dans l'article du Parisien, propriété de Bernard Arnault et produit par la défense, un militant est cité, qui n'est pas, contrairement à ce qu'allègue M. LAZARD, son colistier (il ne pouvait s'agir que d'une femme, comme la loi le prévoit).

Ce militant n'affirme pas que Juan BRANCO aurait abandonné le parti de la France Insoumise après son échec électoral, mais Clichy Sous-Bois, ce qui est d'une part sans aucun rapport avec ce qu'allègue Daniel LAZARD, et ce qui est par ailleurs faux, comme en témoignent les échanges avec ce même militant qui affirmera par la suite avoir été manipulé.

Nawufal Mohamed
Nawufal Mohamed
Vous n'êtes pas ami(e)s sur Facebook
57 ami(e)s commun(e)s, dont Laurent Dilain et Tépanie Lustra
Travaille chez Mairie De Nanterre et college louise michel clichy sous bois
01/08/2017 12:43
Testé est absent à l'assemblée et toii tu n'est plus jamais revenu dans la circo aprés l'election. C est dommage parcequ'Ici les gents me demandent souvent de tes nouvelles!
mais si au marché des saveurs ! Et bientôt à la rentrée. Il faut qu'on fasse quelque chose pour le chêne pointu et le fort de vaujours. Mais aussi laisser passer un peu de temps.
Ok ok ca marche
07/08/2017 00:22
J avais pensé à toi pour la 5 eme mais jme suis pris la tete avec la responsable de l'Emission - je l'ai boycotté. Mais on peut essayer de programmer un truc pour le mois de septembre et essayer d'en faire une emission pour pas2quartier
07/08/2017 01:10
grave

Nawufal Mohamed
12/10/2019 20:34
Nawufal a répondu à votre story
Présentes toi à la Mairie de Paris pour les municipales du coup
haha je préfère aider meziane a avoir clichy !
12/10/2019 21:38
Bonne chance à vous alors
Moii je vais me ranger du côté d'Olivier. Pour la Mairie il y a pas mieux que lui
10/01/2020 14:28
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2297239827042514&id=442798502486665
Message expiré
Ce message n'est plus disponible.
Lol
27/01/2020 15:59
Message expiré
Ce message n'est plus disponible.

Nawufal Mohamed
Bonne chance à vous alors
Moii je vais me ranger du côté d'Olivier. Pour la Mairie il y a pas mieux que lui
10/01/2020 14:28
https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2297239827042514&id=442798502486665
Message expiré
Ce message n'est plus disponible.
Lol
27/01/2020 15:59
Message expiré
Ce message n'est plus disponible.
27/02/2020 15:50
Appel vocal manqué
15:50
Désolé du dérangement
Mais j'ai des journalistes du parisien qui nous ont contacté parce qu'ils ont des questions à poser sur toi. Du coup même si je ne suis pas toujours d'accord avec toi sur certains points, je respecte ton engagement et voudrais du coup te demander ce qui paraît important de dire ou pas sur ton aventure dans le 93.
Aa

Juan BRANCO reste en réalité, encore aujourd'hui, impliqué dans la vie locale de Clichy-Sous-Bois.

L'affirmation de Daniel LAZARD repose donc sur un dévoiement d'une citation d'un article, qui lui-même dévoyait les propos d'un militant.

Elle relaye des éléments faux, de nature à susciter la réprobation générale, puisque donnant à croire que Juan BRANCO aurait utilisé une circonscription afin de satisfaire des intérêts personnels, et non représenter les citoyens et les idées pour lesquelles il se battait, ce qui indubitablement est de nature à susciter la réprobation générale.

Elle est attentatoire à l'honneur et à la considération pour les mêmes raisons que l'allégation précédente, et ne saurait bénéficier de l'exception de bonne foi au regard de la superposition d'accusations contradictoires de la part de l'auteur.

Dès lors sur la globalité de ces deux allégations, **l'exception de bonne foi ne saurait prospérer** : la publication procède à une affirmation péremptoire de faits gravement dépréciatifs visant à nuire, d'une absence de vérification sérieuse d'informations pourtant publiques, et d'une présentation orientée visant à discréditer plutôt qu'informer.

**La diffusion sur une page Wikipédia**, accessible à tous, **caractérise la publicité** ; le passage litigieux figure dans l'historique de la page et s'inscrit dans une série de modifications **attribuées au compte de M. LAZARD**.

****

**TROISIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> In 2018 he [[Outing|outed]] the homosexuality of his former class-mate and government spokesman [[Gabriel Attal]] on Twitter.<ref>{{Cite web|url=https://lincorrect.org/nous-serons-probablement-demain-lun-et-lautre-des-ennemis-principiels-juan-branco/|language=fr|access-date=2020-03-08|title=Juan Branco : « Nous serons probablement demain l'un et l'autre des ennemis principiels |date=17 January 2019}}</ref>
> *« En 2018, il a « outé » l'homosexualité de son ancien camarade de classe et porte parole du gouvernement Gabriel Attal sur twitter ».*

Le passage poursuivi impute à M. BRANCO **un fait précis**, daté, contextualisé et qualifié à savoir : avoir révélé contre le gré de l'intéressé son homosexualité.

Cette allégation d'un fait précis et prouvable est fausse.

M. BRANCO n'a pas révélé l'homosexualité de M. Attal (« outé »), mais énoncé que ce dernier était ouvertement pacsé avec M. Séjourné, conseiller politique de M. Macron qui lui avait notamment permis d'obtenir sa circonscription électorale, et ce depuis plusieurs années, et que sa nomination en tant que ministre en était la conséquence.

La source mobilisée l'établit d'ailleurs, M. BRANCO niant tout intérêt pour l'orientation sexuelle de M. Attal.

Elle est **attentatoire à l'honneur et à la considération** en ce qu'elle désigne, par nature, une révélation forcée d'un élément intime, socialement réprouvée et fréquemment analysée

comme une atteinte et une mise en danger de la vie privée, donnant une dimension homophobe, et donc délictuelle, à une révélation politique.

En accolant ce qualificatif à M. BRANCO, le propos tend à le présenter comme ayant commis une manœuvre délibérément stigmatisante, insinuant une démarche homophobe et attentatoire à la vie privée, ce qui, dans le débat public contemporain emporte un discrédit grave.

https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=attal-gabriel
Go
45 captures
28 Oct 2017 - 21 Dec 2025
SEP OCT JUN
28
2016 2017 2020
Gabriel ATTAL
Député des Hauts-de-Seine
INTÉRÊTS ET D'ACTIVITÉS
PATRIMOINE
Version XML
Version PDF
Déclaration d'intérêts et d'activités déposée le 20/08/2017
1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration (1)
2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration (0)
3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration (0)
4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination (0)
5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin (1)
Activité professionnelle : Conseiller
Employeur : Présidence de la République

https://web.archive.org/web/20171028043328/https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=attal-gabriel

***Pièce n°22***

Gabriel Attal admet dans un entretien ne jamais avoir caché son orientation sexuelle, après qu'il ait été prétendu, des années durant, qu'elle avait été révélée de force par Juan BRANCO.

**Vous avez dit qu'être Français en 2024, c'est pouvoir être Premier ministre en assumant son homosexualité. Vous portez un message politique contre la discrimination ?**

Je n'ai jamais caché qui j'étais, je n'en ai jamais non plus fait un étendard. J'ai constaté à ma nomination que, dans la presse internationale, le sujet le plus commenté était mon orientation sexuelle. En France, ça n'était pas du tout un sujet. Un non-évènement. Ça veut dire que les mentalités en France ont progressé comme jamais depuis le mariage pour tous il y a dix ans.

https://www.leparisien.fr/politique/il-ny-aura-aucun-temps-mort-gabriel-attal-devoile-le-calendrier-des-reformes-10-02-2024-4DOWKNRXAJHNXNU4PUHGLO2WA4.php
***Pièce n°23***

**Ces propos tenus** par M. LAZARD **ne sauront être couverts par la bonne foi**, M. BRANCO s'étant lourdement exprimé sur ce sujet et ayant établi la réalité de ses intentions ; par ailleurs, le qualificatif et termes choisis sont intrinsèquement disqualifiants (« Outé » plutôt que « révélé l'homosexualité », le premier étant un terme choc, marquant les esprits).

https://blogs.mediapart.fr/juan-branco/blog/190119/sur-la-question-de-lhomophobie-par-juan-branco
***Pièce n°24***

Le passage litigieux, **publié sur Wikipédia**, est accessible à tous et constitue une diffusion au public par voie électronique ; il est **imputable à M. LAZARD** dès lors qu'il résulte des historiques sa page de contribution.

****

**QUATRIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> Branco claimed to have been chief of staff of the French Minister of Culture and Communications [[Aurélie Filippetti]],<ref name="ReferenceB"/> but Filippetti denied it. She later stated that he "demanded to be hired as her chief of staff at age 22", that he "completely lost it when he was refused the position" and told her that he recorded their conversations. She describes him as "dangerous, intelligent and skillful", as "megalomaniacal, a compulsive liar and very, very manipulative".<ref name="francetvinfo.fr">{{Cite web|url=https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/des-grandes-ecoles-aux-gilets-jaunes-en-passant-par-wikileaks-qui-est-juan-branco-l-auteur-de-crepuscule-en-guerre-contre-macron_3421861.html|language=fr|access-date=2020-03-08|title=Des grandes écoles aux "gilets jaunes" en passant par WikiLeaks : Qui est Juan Branco, l'avocat proche de Piotr Pavlenski ?|date=7 May 2019}}</ref>
> *Branco a prétendu avoir été le directeur de cabinet de la ministre de la culture et des communications Aurélie Filippetti, mais Filippetti l'a nié. Elle a plus tard affirmé qu'il « avait demandé à être recruté comme son directeur de cabinet à l'âge de 22 ans », qu'il avait « complètement perdu la tête quand ce poste lui avait été refusé », et lui avait dit qu'il « enregistrait leurs conversations ». Elle le décrit comme « dangereux, intelligent, et talentueux », « mégalomane, un menteur compulsif et très, très manipulateur ».*

Cette **allégation d'un fait précis** et prouvable est fausse : elle impute à M. BRANCO d'avoir « prétendu » avoir été directeur de cabinet d'Aurélie Filippetti alors qu'elle était ministre, et donc d'avoir usurpé une qualité, à savoir une fonction publique de la plus haute importance, ce qui constitue une infraction pénale ; et menti sur son parcours professionnel ; d'avoir demandé à être recruté en tant que directeur de cabinet à 22 ans, supposant une démarche personnelle déterminée ; avoir perdu la tête après son refus, lui imputant un caractère désinhibant et une instabilité certaine ; avoir enregistré les conversations de Mme. Filippetti, lui imputant un procédé déloyal dans cadre professionnel.

Aucune source, aucun élément, ne permet d'établir ou même de suggérer que Juan BRANCO a « prétendu avoir été le directeur de cabinet de la ministre Aurélie Filippetti. M. LAZARD arguera de l'erreur de bonne foi dans la formulation.

Ce serait mentir à double titre, l'allégation étant renforcée par les propos suivants qui sont tout aussi mensongers.

Comme cela a été établi par un message vocal et confirmé par l'intéressée, M. Branco s'est vu ***proposer*** d'occuper les fonctions de directeur de de cabinet d'Aurélie Filippetti pendant la campagne présidentielle de 2012.

De nombreux articles de presse parus pendant cette période, de la lettre aux Inrockuptibles, attestent de ce qu'il est autorisé à prendre la parole au titre de ces fonctions.

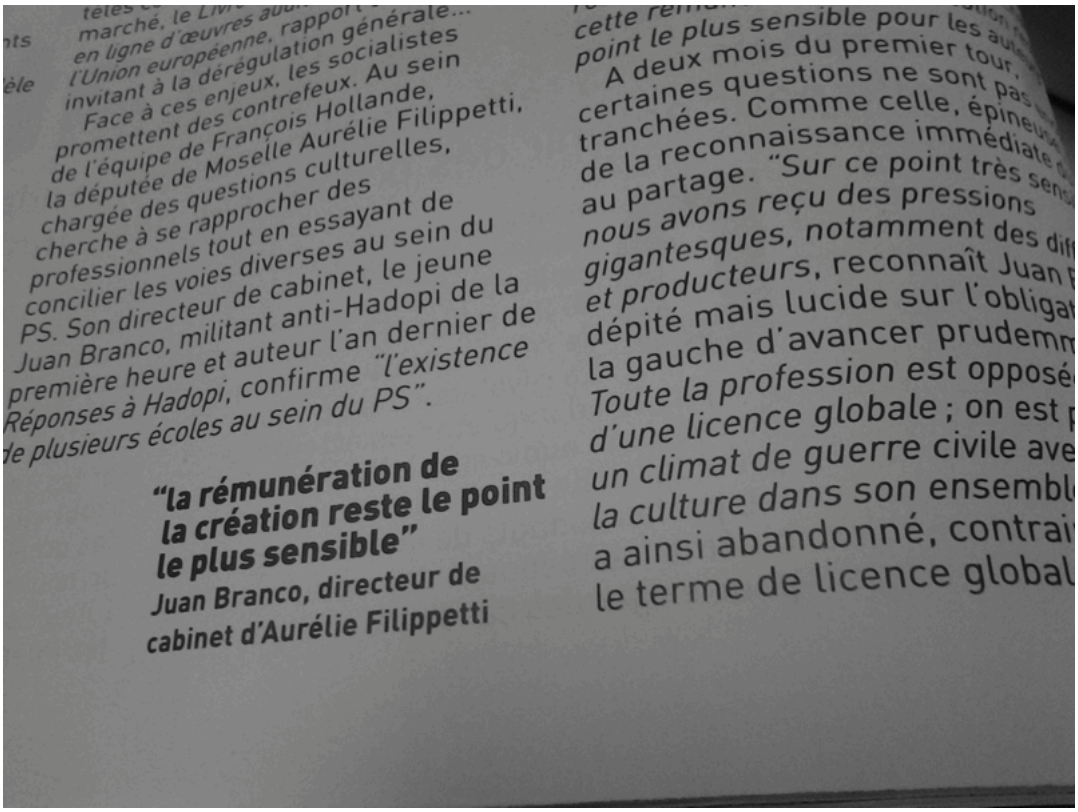

marché, le Livre
en ligne d'œuvres
l'Union européenne, rapport
invitant à la dérégulation générale...
Face à ces enjeux, les socialistes
promettent des contrefeux. Au sein
de l'équipe de François Hollande,
la députée de Moselle Aurélie Filippetti,
chargée des questions culturelles,
cherche à se rapprocher des
professionnels tout en essayant de
concilier les voies diverses au sein du
PS. Son directeur de cabinet, le jeune
Juan Branco, militant anti-Hadopi de la
première heure et auteur l'an dernier de
Réponses à Hadopi, confirme "l'existence
de plusieurs écoles au sein du PS".

**"la rémunération de la création reste le point le plus sensible"**
**Juan Branco, directeur de cabinet d'Aurélie Filippetti**

cette rém
point le plus sensible pour les aut
A deux mois du premier tour,
certaines questions ne sont pas
tranchées. Comme celle, épineu
de la reconnaissance immédiate
au partage. "Sur ce point très sens
nous avons reçu des pressions
gigantesques, notamment des dif
et producteurs, reconnaît Juan
dépité mais lucide sur l'obligat
la gauche d'avancer prudemm
Toute la profession est opposé
d'une licence globale ; on est
un climat de guerre civile ave
la culture dans son ensembl
a ainsi abandonné, contrai
le terme de licence global

Strictement personnel, ne pas communiquer à des tiers, ni mettre à disposition sur un espace public

ENTOURAGES 2012
EXPLOREZ LES GALAXIES DU POUVOIR

" Vivez la présidentielle à travers les galaxies du pouvoir "
Par la rédaction de La lettre A

Édition n° 42 du 13 février 2012 - Paraît le lundi

P8 - CULTURE ET MÉDIAS

## Juan Branco, un anti-Hadopi auprès d'Aurélie Filippetti

Juan Branco, directeur de cabinet d'Aurélie Filippetti, chargée de la culture auprès de François Hollande, doit imaginer un nouveau système de financement de la culture sur Internet.

Juan Branco réfléchit à une alternative à la riposte graduée

L'ex-Vert **Aurélie Filippetti** est sous pression : sa légitimité est contestée sur la culture, dont elle a désormais la charge auprès de **François Hollande**. Et la position définitive du candidat socialiste sur **Hadopi**, mise en place en juin 2009 pour lutter contre le téléchargement illégal, se fait attendre. Pour prendre de l'épaisseur sur ce sujet, la députée de Moselle a recruté en janvier 2012 comme directeur de cabinet, **Juan Branco**, un militant résolument anti-Hadopi, qui fréquente encore les bancs de l'**Ecole normale supérieure** (ENS). Dès décembre 2011, il s'est attelé, avec l'aide de l'équipe parlementaire d'Aurélie Filippetti, à l'élaboration d'un état des lieux de l'industrie culturelle, afin de chiffrer les moyens nécessaires à son fonctionnement, et ainsi trouver une alternative à la riposte graduée.

**Taxer les FAI** - Président de **Jeune République**, un think-tank d'étudiants de l'ENS et de **Sciences Po** proche des **Gracques**, Juan Branco s'était fait remarquer en 2010 avec son livre *Réponses à Hadopi* (éditions Capricci), dans lequel il reprenait à son compte l'instauration d'une taxe auprès des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Une proposition annoncée… par **Nicolas Sarkozy** en novembre 2011 à Avignon, et relayée par François Hollande lors de son discours à Nantes sur *"l'acte II de l'exception culturelle française"* le 19 janvier 2012. Juan Branco a dévoilé d'autres pistes de travail dans la *"lettre ouverte aux spectateurs citoyens"* publiée dans *Libération* le 7 avril 2009. Dans ce pamphlet anti-Hadopi, signé notamment par son père, le producteur de cinéma portugais **Paulo Branco**, il propose la mise en place d'un système de licence globale et le développement d'une *"plateforme unifiée de téléchargement des œuvres à prix accessible"* (voir ici).

Farouchement opposé à la riposte graduée, Juan Branco se montre très attaché au maintien des droits des internautes, rejoignant sur ce point des associations de défense des libertés sur la toile comme **La Quadrature du Net**. Cette structure, par ailleurs proche d'**Europe écologie-Les Verts** (EELV, Entourages n°35), s'est associée avec le jeune normalien pour créer en 2009 la plateforme de débats **Création Public Internet** (voir ici), qui réunit l'association de consommateurs **UFC-Que choisir**, le syndicat de musiciens **SAMUP** et le collectif d'artistes **Pour le cinéma**.

► **Pour plus d'informations sur l'équipe de campagne de François Hollande,** voir sa Galaxie.

destiné exclusivement à Claudine DENEU | N° Abonnement : AA0196654 | Date de fin d'abonnement : 23/08/2012

Cela l'amène à travailler aux côtés de François Hollande et d'utiliser ses bureaux, prêtés à cette fin tandis que celui-ci est au siège de campagne.

M. BRANCO n'a jamais « demandé à être recruté comme son directeur de cabinet à l'âge de 22 ans », mais se l'est vu proposer par cette dernière, comme l'atteste le message vocal qu'il a depuis reproduit.

Il n'a en conséquence pas pu « *perdre la tête quand ce poste lui avait été refusé* », et encore moins affirmé qu'il « enregistrait leurs conversations ».

Prétendre qu'une personne enregistre les conversations avec son supérieur hiérarchique et en ferait mention dans le cadre de discussions avec la dite personne pour satisfaire ses ambitions est attentatoire à l'honneur et à la considération.

Il en va de même en ce qui concerne l'allégation consistant à ce qu'un mensonge sur son parcours professionnel ait été énoncé, ainsi qu'un poste ait été exigé à un âge qui ne permettait pas de l'obtenir, et qu'il soit prétendu que ce refus aurait amené la personne en question à perdre la tête, en ce qu'elle insinue une incapacité au contrôle et au bon jugement des réalités.

**L'excuse de bonne foi ne pourra être retenue** au regard de la publication, par M. BRANCO, des éléments prouvant la fausseté des allégations énoncées, M. LAZARD maintenant sa construction narrative accusatoire.

M. BRANCO est par ailleurs accusé d'être un « menteur compulsif » par la publication de M. LAZARD, ce qui constitue une injure distincte des éléments diffamatoires ci-dessus, et devra être poursuivi de ce fait.

Il est traité de « mégalomane, mythomane, et très très manipulateur ».

Ces injures suffisent à établir l'absence de prudence et de mesure dans l'expression de M. LAZARD.

Que celui-ci prétende les rapporter de journaux les rapportant ne change rien à ce qu'il sait que ces propos sont constitutifs d'injure, et qu'en les publiant, il permet de perpétuer leur existence dans l'espace public, et d'en faire des éléments caractérisant l'existence et le parcours de Juan Branco.

Le passage litigieux, **publié sur Wikipédia**, est accessible à tous et constitue une diffusion au public par voie électronique ; il est **imputable à M. LAZARD** dès lors qu'il résulte des historiques sa page de contribution.

****

**CINQUIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> Branco passed the bar in 2017, and, in 2019, have had 3 clients in two years, including his father, and was receiving [[welfare]] assistance ("[[Revenu de solidarité active]]") during that time.
> *"Branco a passé le barreau en 2017, et en 2019, avait eu trois clients en deux ans, en incluant son père, et recevant le RSA pendant cette période »*

**L'allégation de faits précis** consistant à prétendre que M. BRANCO aurait eu trois clients en deux ans, entre 2017 et 2019, dont son père, et aurait reçu le RSA pendant cette période est une allégation précise, est susceptible d'être prouvée et fausse.

Elle est **attentatoire à l'honneur et à la considération**, en ce qu'elle consiste en une violente remise en question du parcours professionnel de M. BRANCO et de sa capacité en tant qu'avocat à avoir une clientèle, et dès lors à exercer son magistère.

La temporalité fixée par M. LAZARD est précise : Juan BRANCO ayant passé le barreau en avril 2017, et M. LAZARD indiquant que la période s'étend jusqu'en 2019.

En réalité, Juan BRANCO est l'avocat constitué de Julian Assange, Jean-Luc Mélenchon, participe à des défenses pénales, et défend de très nombreux citoyens, dont les principales figures de gilets jaunes.

Il porte à la Cour pénale internationale un dossier sur les politiques migratoires de l'Union Européenne en représentation de migrants qui est déposé le 3 juin 2019, et fait l'objet d'une couverture mondiale.

Ces faits sont vérifiables par une simple recherche google se rapportant à des résultats de 2019 et préalablement, Julian Assange et plusieurs autres personnes comme Jean-Luc Mélenchon présentant publiquement Juan BRANCO comme leur avocat.

Ces résultats suffisent à montrer le caractère faux de l'information publiée par M. LAZARD, sans qu'il soit nécessaire de violer le secret professionnel de M. BRANCO concernant ses représentations n'ayant pas fait l'objet d'une couverture.

> https://www.franceinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/arrestation-de-maxime-nicolle-en-marge-du-defile-du-14-juillet-il-est-cible-parce-qu-il-est-l-une-des-figures-des-gilets-jaunes-denonce-son-avocat_3535839.html
> https://www.lefigaro.fr/politique/crepuscule-succes-fulgurant-pour-le-livre-de-l-avocat-juan-branco-20190409
> https://www.theguardian.com/law/2019/jun/03/icc-submission-calls-for-prosecution-of-eu-over-migrant-deaths
> ***Pièces n° 25, 26, 27***

L'insinuation est par ailleurs flagrante : Juan BRANCO aurait été en échec professionnel, dépendant de relations népotistes, ce qui expliquerait qu'il doive toucher le RSA, ce qui serait considéré comme une condition infamante.

M. LAZARD relaye ainsi de fausses accusations de L'Express, qui elle-même les reprend du Point.

Au moment où M. LAZARD relaye ces éléments, il s'agit de toute évidence d'une imputation particulièrement violente et dangereuse pour Juan BRANCO, qui reste un jeune avocat particulièrement exposé.

Il prend prétexte en sa pièce 15 d'un texte de Juan BRANCO datant de 2018, un an après sa prestation de serment où il affirme, à cet instant-là précis (en plein mois de juillet), ne s'occuper que de trois dossiers, qui ne sont pas des moindres : une tentative d'assassinat visant Jean Luc Mélenchon, les tentatives d'extradition visant Julian Assange et le conflit opposant Paulo Branco au festival de Cannes et Terry Gilliam au sujet du film Don Quixotte.

Il y a, de ce qui est dit à la présentation qui en est faite, une intention de nuire qui est d'autant moins contestable qu'en les produisant, M. LAZARD montre avoir connaissance des sources qu'il a cherché à mobiliser et manipuler, à l'instar de ses prédécesseurs.

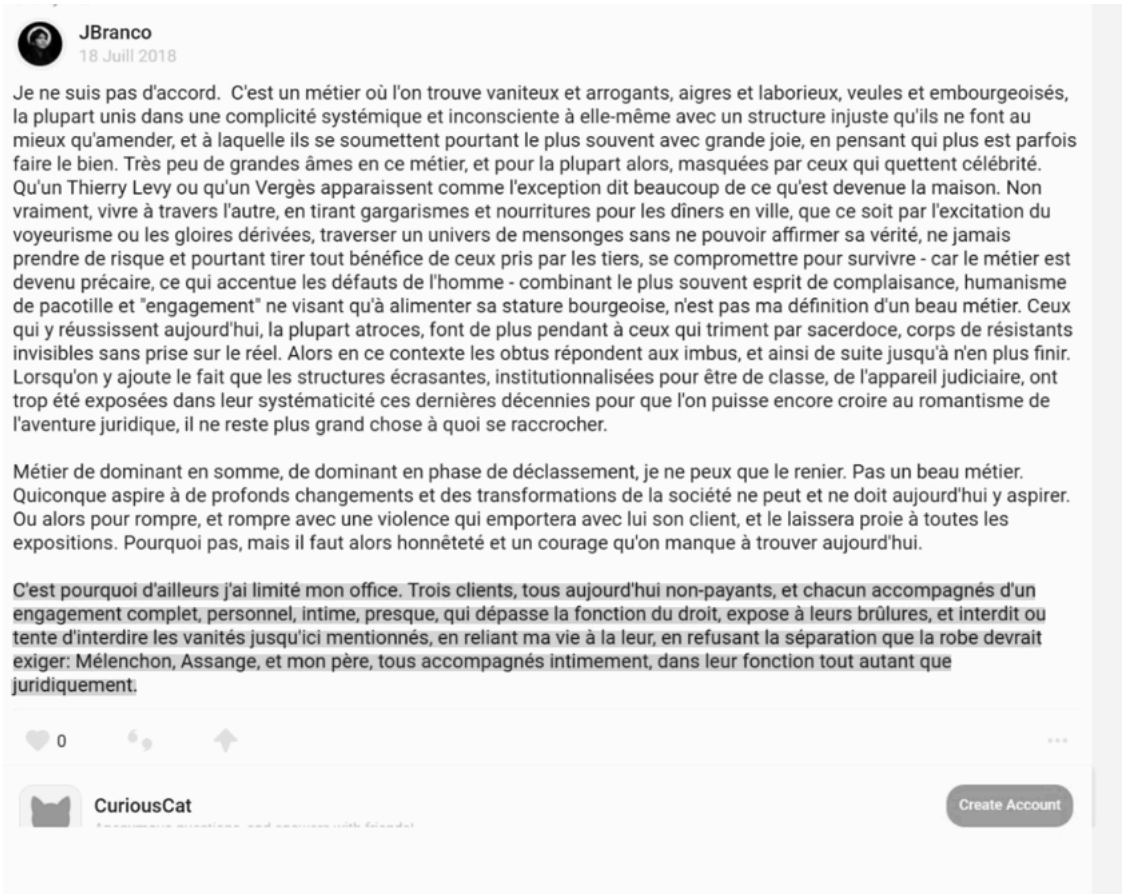
JBranco
18 Juill 2018
Je ne suis pas d'accord. C'est un métier où l'on trouve vaniteux et arrogants, aigres et laborieux, veules et embourgeoisés, la plupart unis dans une complicité systémique et inconsciente à elle-même avec un structure injuste qu'ils ne font au mieux qu'amender, et à laquelle ils se soumettent pourtant le plus souvent avec grande joie, en pensant qui plus est parfois faire le bien. Très peu de grandes âmes en ce métier, et pour la plupart alors, masquées par ceux qui quettent célébrité. Qu'un Thierry Levy ou qu'un Vergès apparaissent comme l'exception dit beaucoup de ce qu'est devenue la maison. Non vraiment, vivre à travers l'autre, en tirant gargarismes et nourritures pour les dîners en ville, que ce soit par l'excitation du voyeurisme ou les gloires dérivées, traverser un univers de mensonges sans ne pouvoir affirmer sa vérité, ne jamais prendre de risque et pourtant tirer tout bénéfice de ceux pris par les tiers, se compromettre pour survivre - car le métier est devenu précaire, ce qui accentue les défauts de l'homme - combinant le plus souvent esprit de complaisance, humanisme de pacotille et "engagement" ne visant qu'à alimenter sa stature bourgeoise, n'est pas ma définition d'un beau métier. Ceux qui y réussissent aujourd'hui, la plupart atroces, font de plus pendant à ceux qui triment par sacerdoce, corps de résistants invisibles sans prise sur le réel. Alors en ce contexte les obtus répondent aux imbus, et ainsi de suite jusqu'à n'en plus finir. Lorsqu'on y ajoute le fait que les structures écrasantes, institutionnalisées pour être de classe, de l'appareil judiciaire, ont trop été exposées dans leur systématicité ces dernières décennies pour que l'on puisse encore croire au romantisme de l'aventure juridique, il ne reste plus grand chose à quoi se raccrocher.
Métier de dominant en somme, de dominant en phase de déclassement, je ne peux que le renier. Pas un beau métier. Quiconque aspire à de profonds changements et des transformations de la société ne peut et ne doit aujourd'hui y aspirer. Ou alors pour rompre, et rompre avec une violence qui emportera avec lui son client, et le laissera proie à toutes les expositions. Pourquoi pas, mais il faut alors honnêteté et un courage qu'on manque à trouver aujourd'hui.
C'est pourquoi d'ailleurs j'ai limité mon office. Trois clients, tous aujourd'hui non-payants, et chacun accompagnés d'un engagement complet, personnel, intime, presque, qui dépasse la fonction du droit, expose à leurs brûlures, et interdit ou tente d'interdire les vanités jusqu'ici mentionnés, en reliant ma vie à la leur, en refusant la séparation que la robe devrait exiger: Mélenchon, Assange, et mon père, tous accompagnés intimement, dans leur fonction tout autant que juridiquement.
0
CuriousCat
Create Account

**L'exception de bonne foi** ne saurait prospérer en ce que M. LAZARD procède à une mise en scène insinuante et dépréciative d'informations qu'il sait pourtant fausses n'hésitant pas à manipuler ses sources par la déformation d'un propos qui eut été ponctuel.

**Publiés sur Wikipédia**, ces propos sont diffusés publiquement à une infinité de lecteurs ; **ils sont imputables directement à M. LAZARD** dès lors qu'ils proviennent de ses contributions et ont été maintenues sous son action.

## SIXIÈME PROPOS LITIGIEUX

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> As he was not admitted to the bar and therefore not legally permitted to practice law at the time, one of the French lawyers representing Abdeslam characterized Brancos actions as attempted fraud.<
> *« Parce qu'il n'était pas admis au barreau et en conséquence pas autorisé à pratiquer le droit à l'époque, un des avocats représentant Abdeslam a qualifié les actions de Branco de tentative de fraude »*

Cette **allégation d'un fait précis** et prouvable est fausse. M. BRANCO était bien détenteur de la certification d'aptitude à la profession d'avocat délivrée par l'EFB de Paris au moment des

faits, ayant obtenu son CAPA le 20 octobre 2016, et par ailleurs autorisé à pratiquer le droit depuis 2014 et son obtention du titre de docteur en droit, ce qui a amené l'équipe de défense de Julian Assange dirigée par Baltasar Garzon à le recruter aux côtés d'éminences internationales comme Amal Clooney.

Il peut à tout moment s'inscrire au Barreau de Paris, sous seule condition de prêter serment, ce qu'il fera d'ailleurs quelques mois plus tard, en avril 2017, en s'installant à son propre compte, après avoir hésité à privilégier sa carrière de chercheur au Max Planck Institute et comme conseiller juridique de Julian Assange, qui, prêtant peu d'intérêt aux formalismes procédurales le considère d'ores et déjà comme son avocat (et ami), comme l'établi cet entretien de 2016 : https://www.youtube.com/watch?v=8wjz5OTB5Yo ***Pièce n°28***

PROMOTION Henri LECLERC

CERTIFICAT D'APTITUDE À LA PROFESSION

D' AVOCAT

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée,
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié,
Vu l'arrêté du 7 décembre 2005 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat,
Vu le procès-verbal de la délibération du jury de l'examen d'aptitude à la profession d'avocat,

LE CERTIFICAT D'APTITUDE À LA PROFESSION D'AVOCAT EST DÉLIVRÉ À

*Monsieur Juan BRANCO*
*Né(e) le 26/08/1989 à ESTEPONA (ESPAGNE)*

*Paris, le 20 octobre 2016*

LE DIRECTEUR DE L'EFB — LE TITULAIRE — LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EFB

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES BARREAUX DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Il ne peut être délivré aucun duplicata de ce certificat

M. BRANCO écrit à Salah Abdeslam après que ses avocats se soient désolidarisés publiquement de leur client.

Frank Berton et Sven Mar, viennent de se récuser, dénigrant publiquement leur ancien client et portant des propos critiques dans de nombreux médias, en violation de la confidentialité leurs obligations déontologiques.

Sven Mary est allé jusqu'à le qualifier dans Libération de « petit rebeuh », puis « le petit con de Molenbeek » :

> *C'est un petit con de Molenbeek issu de la petite criminalité, plutôt un suiveur qu'un meneur. Il a l'intelligence d'un cendrier vide, il est d'une abyssale vacuité. Il est l'exemple parfait de la génération GTA* [Grand Theft Auto, ndlr] *qui croit vivre dans un jeu vidéo. Lui et ses copains ont réussi à rendre antipathique toute une religion. Je lui ai demandé s'il avait lu le Coran, ce que j'ai fait, et il m'a répondu qu'il avait lu son interprétation sur Internet. Pour des esprits simples, c'est parfait, le Net, c'est le maximum qu'ils puissent comprendre.»*
> *https://www.liberation.fr/france/2018/02/04/sven-mary-l-avocat-de-salah-abdelslam-entre-provoc-et-mepris_1627437/*
> https://www.rtbf.be/article/frank-berton-salah-abdeslam-a-fait-le-choix-de-ne-pas-se-defendre-9428061

Juan BRANCO a alors travaillé sur la situation syrienne, à l'origine des attentats du Bataclan, au quai d'Orsay, et a démissionné de celui-ci en désaccord avec la politique adoptée par la France en Syrie.

Il considère que la tenue d'un procès est fondamentale, et que le fait que M. Abdeslam s'exprime également. Son expérience au sein de l'équipe d'avocats de Julian Assange lui apparaît de nature à lui permettre d'assurer une défense de rupture.

Il lui écrit alors afin de l'y enjoindre, et lui proposer de l'assister, en l'enjoignant à parler, et en lui rappelant qu'une autre forme de confidentialité est possible.

> « «*Je n'ai jamais partagé la position de votre avocat bruxellois et de ses confrères. Vous dégrader ne sert à rien. Je vous encourage donc à poursuivre dans votre voie, mais vous recommande de vous faire accompagner*» (…) «*Défendez-vous. Par-delà le dégoût, la rage, la haine. Ces dossiers sont traitables. La confidentialité se trouve là où on ne le croirait pas. Il est possible de se protéger. Lancez-vous. Protégez-vous. Je reste à votre disposition.*»

En pleine affaire Griveaux, le 22 février 2020, le courrier est transmis par des services officiels de l'État à l'hebdomadaire d'extrême droite Valeurs Actuelle, dont le choix n'est pas anodin. Ceux-ci le publient.

Juan BRANCO, qui aurait pu attaquer en atteinte au secret des correspondances, assume sans difficultés.

> « Était-ce une erreur ?» demande le journaliste de la station. Réponse de Branco : «Ce n'était pas une erreur. Pas du tout, au contraire. Je prends la robe qu'on essaie de me retirer pour permettre à ceux qui ne sont pas défendables d'être défendus.»
>
> « Toujours sur le même sujet, il explique « *revendiquer ce courage, y compris quand on sait très bien que ces lettres seront interceptées et seront utilisées un jour par un pouvoir aux aboi s».* «*Dans cette situation*, estime-t-il, *on essaye d'utiliser cette correspondance pour essayer de dégrader un avocat qui est*

*par ailleurs défenseur d'une autre personne, Piotr Pavlenski, qui a évidemment fait tomber l'un des piliers de la macronie, pour de bonnes ou de mauvaises raisons.*»

Le bâtonnier, saisi par des tiers, rejette l'existence de toute faute déontologique.

Il est impossible de caractériser l'action de Juan BRANCO comme une tentative de fraude, d'une quelconque façon que ce soit.

Il est à noter que M. LAZARD n'intégrera jamais ces explications de Juan BRANCO, les supprimera dès qu'elles seront rapportées, alors qu'elles sont reprises par plusieurs sources secondaires reconnues par Wikipédia, dont Libération et Le Figaro.

https://www.lefigaro.fr/politique/juan-branco-reconnait-avoir-ecrit-a-salah-abdeslam-20200224 ***Pièce n°29***
https://www.liberation.fr/checknews/2020/02/24/juan-branco-a-t-il-vraiment-ecrit-une-lettre-a-salah-abdeslam-en-2016_1779424/ ***Pièce n°30***
https://www.valeursactuelles.com/societe/exclusif-quand-juan-branco-ecrivait-a-salah-abdeslam ***Pièce n°31***
https://www.liberation.fr/france/2018/02/04/sven-mary-l-avocat-de-salah-abdelslam-entre-provoc-et-mepris_1627437/ ***Pièce n°32***
https://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2016/10/12/les-avocats-de-salah-abdeslam-renoncent-a-defendre-leur-client_5012087_4809495.html ***Pièce n°33***

L'imputation d'une « fraud attempt » (tentative d'escroquerie) qui s'en déduit explicite **la diffamation en tant qu'attentatoire à l'honneur et à la considération**, en ce qu'elle consiste en l'attribution d'un potentiel délit à M. BRANCO et la commission de manœuvres qui auraient eu pour vocation, au préjudice de la personne ou d'un tiers, de remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

Juan BRANCO n'a évidemment cherché ou mis en œuvre un quelconque acte qui aurait eu pour vocation de préjudicier à qui que ce soit, et encore moins afin de se faire remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque (Salah Abdeslam étant par ailleurs de façon établie à l'aide juridictionnelle), à fournir un service ou à consentir à un acte opérant obligation ou décharge.

C'est encore moins le cas si on s'éloigne de la qualification pénale.

D'ailleurs, il n'apparaît pas qu'une source prétende que cela ait été le cas, les avocats d'alors de Salah Abdeslam, dans leur délicatesse légendaire et qui les amènera à se voir expulsés du dossier, tentant de prétendre qu'il y avait eu usurpation ou exercice illégal de la profession, ce qui là encore a de quoi interroger quant à l'état d'esprit des participants au débat public à ce moment.

**L'exception de bonne foi ne pourra pas être invoquée** dès lors que M. LAZARD met en place un récit à charge, étranger à toute prudence : la formule « *therefore not legally permitted to*

*practice law* » n'expose pas une controverse, elle déduit péremptoirement une illégalité, tout en ajoutant le caractère infamant de la fraude, qu'il présente comme des faits biographiques avérés, alors même qu'il se sait être en train de dénaturer des propos.

L'absence de toute chronologie, ou toute vérification sérieuse sur des éléments pourtant élémentaires de ses affirmations, exclut toute enquête sérieuse qu'il prétendrait avoir opérée.

La mauvaise foi se déduit par ailleurs du caractère récurrent de la dénaturation de sources et sélections orientées.

**Publiés sur Wikipédia**, ces propos sont diffusés publiquement à une infinité de lecteurs ; **ils sont imputables directement à M. LAZARD** dès lors qu'ils proviennent de ses contributions et ont été maintenues sous son action.

****

**SEPTIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> In 2018, "L'Express" stated that Branco is making false statements on his CV and elsewhere. (…) Branco claimed to have been a lecturer at the École normale supérieure, but the school told "L'Express" that it refers to an exercise for students that every student of the school do. He also claimed "never having created a [[Skyblog]]", but "L'Express" provided captures of the blog he co-administered during his high-school years. The blog invited the pupils to rate the girls in the school according to their physique and use the word "blondasse" ("blondie").<ref name="ReferenceB"/>
> *En 2018, l'Express a affirmé que Branco faisant de fausses déclarations sur son CV et ailleurs (…) Branco a prétendu être un lecteur à l'école normale supérieure, mais l'école a affirmé à l'Express qu'il s'agissait d'un exercice pour des étudiants que tous avaient à faire. Il a aussi prétendu « ne jamais avoir créé un skyblog », mais « L'express » a fourni des captures d'écran du blog qu'il co-administrait pendant son lycée. Le Blog invitait les élèves à évaluer les filles à l'école selon leur physique et utiliser le terme « blondasse ».*

Cette **allégation d'un fait précis** (faire de fausses déclarations sur son CV et ailleurs », est prouvable en ce qui concerne le CV, et fausse. D'une part, l'Express n'impute pas à M. BRANCO de fausses déclarations sur son CV et ailleurs, mais une fausse déclaration. En ce qui concerne celle-ci, M. BRANCO n'a jamais prétendu être un lecteur (lecturer) à l'école normale supérieure, contrairement à ce qu'affirme M. LAZARD.

Il a affirmé sur son CV y animer un séminaire, ce qui est vrai.

L'Express lui reproche de ne pas avoir précisé qu'il s'agissait d'un séminaire d'élèves, et affirme que la direction de l'école aurait affirmé qu'il s'agissait d'un exercice que l'ensemble des étudiants de l'école menaient à leur terme, ce qui était faux à l'époque des faits.

Le passage litigieux opère en réalité à un glissement sémantique : d'une activité d'animation de séminaire (vraie) à une revendication d'un statut académique de « lecturer » (faux), constituant dès lors une dénaturation propre à caractériser la mauvaise foi de M. LAZARD.

L'imputation qui s'en déduit constitue une **atteinte à l'honneur et à la considération** en ce qu'elle fait passer M. BRANCO pour un menteur, un manipulateur, quelqu'un qui serait prêt à s'inventer des fonctions et à mentir, au pluriel ; visant dès lors sa probité, sa loyauté et sa crédibilité publique.

**L'excuse de bonne foi ne pourra être retenue** au regard des multiples manipulations des faits d'une personne ayant par ailleurs fait sa scolarité à l'école normale supérieure et continuant à y disposer d'importantes attaches.

Il est d'autant moins possible de la retenir que M. LAZARD aggrave la situation dans ses écritures, en prétendant que M. BRANCO aurait élaboré un CV long pour le gonfler, montre son absence d'honnêteté. Celui-ci est en effet universitaire, a récupéré le CV sur le site du Max Planck, centre de recherche universitaire, et sait donc parfaitement qu'il s'agit d'un CV universitaire de chercheur, qui doit repertorier toutes les interventions et publications universitaires, le CV de Juan BRANCO étant en conséquence au contraire comparable à ceux de jeunes chercheurs, tant en longueur qu'en expérience.

En prétendant que Juan Branco l'aurait « gonflé », et aurait prétendu avoir été chef de cabinet d'Aurélie Filippetti pendant la campagne – ce qui est attesté et n'est pas contestable (voire supra), M. LAZARD cherche à combler la faille qu'il ne peut combler : à savoir que sa mise en cause de Juan BRANCO, et celle de l'Express, visent à atteindre à quelqu'un sur sa crédibilité alors même que cette même personne s'est montrée particulièrement scrupuleuse dans l'expression détaillée, au mois près, de chacune de ses expériences, en respectant pour cela l'exigence universitaire.

Le séminaire d'élève de Juan Branco à l'ENS est bien un séminaire et non un « exercice pédagogique » qui, en toutes circonstances, aurait mérité d'être cité à ce titre dans un CV qui indique par ailleurs de façon transparente que M. BRANCO était étudiant de l'ENS au cours de cette période, et non titulaire d'une quelconque charge. En insinuant que M. BRANCO aurait eu une intention en en faisant mention, alors que l'affiche du séminaire le fait apparaître comme tel dès son organisation, et qu'il a été organisé avec son directeur de thèse Jean-Louis Halpérin, M. LAZARD cherche à susciter une réprobation à l'égar de M. BRANCO en parfaite mauvaise foi.

En ce qui concerne la création d'un skyblog, M. LAZARD impute à M. BRANCO d'avoir nié d'avoir créé le dit skyblog, prétendant que ce serait faux.

Or M. BRANCO n'a pas créé les dits skyblog.

Il a en effet, longtemps après sa création et pendant un temps, contribué comme co-administrateur à celui-ci, comme d'autres.

Ce rôle lui est proposé parce qu'il est identifié comme photographe au lycée, et apprécié à cette fin.

Sa contribution consiste à prendre des photographies avec le consentement des lycéens et lycéennes, donner son avis sur l'apparence des personnes qui y participaient, de façon volontaire, en deux sites, un pour les élèves garçons de l'école, l'autre pour les élèves filles.

Ces allégations, telles que présentées, sont donc fausses et diffamatoires, avec la circonstance aggravante qu'ils sont intervenus alors que M. BRANCO était mineur, et que l'exception de vérité n'aurait pu être accueillie, ceux-ci touchant à sa vie privée et étant datés de plus de dix ans.

En prétendant que M. BRANCO aurait cherché à donner une image dégradante de la femme, à l'insu de celles-ci, en créant un site à cette fin, alors qu'il nourrissait le dit site du fait de ses activités amateur de photographie lors des récréations, avant qu'un ami les publie sur le site après accord des dites personnes, M. LAZARD cherche volontairement, via **l'allégation d'un fait précis et prouvable, à atteindre à l'honneur et à la considération** de M. BRANCO. L'excuse de bonne foi ne pourra en conséquence être retenue.

Manolo Jacques Nu...
ils se ridiculisent un peu quand même
et puis c'est toi qui a créé le skyblog jaja !
Carement
C pour ça que c ouf qu'ils te limputent
Écrivez un message...

**M. LAZARD ne pourra prétendre à la bonne foi** dès lors que Juan BRANCO avait publiquement réfuté cet article en produisant un droit de réponse, qu'il décide d'omettre opinément, continuant sa sélection orientée et tronquée d'éléments de nature à discréditer morale M. BRANCO.

https://x.com/anatolium/status/1094204023849259008?s=20

***Pièce n°34***

En tentant de faire preuve de vérité sur un fait qui, dès lors qu'il touche à la minorité de Juan BRANCO, exclut qu'il en soit fait usage pour des raisons naturelles, M. LAZARD erre.

Il aggrave la circonstance en manipulant et mentant, tentait de faire croire que M. BRANCO aurait publié des commentaires postés en réalité par le créateur du blog par Manuel Jimenez « *Keyra, la pouf au cul Impressionnant »*, alors qu'il sait que M. BRANCO n'en est pas l'auteur. Le post qui précède, un trait d'humour de M. BRANCO en commentaire à une photographie concernant les cheveux d'une personne qui avait accepté de poser pour le blog », est accolé à ce commentaire artificiellement afin de tenter de l'attribuer à M. BRANCP.

Il le fait d'autant plus en prétendant que Juan BRANCO aurait menti au sujet de ces blogs et qu'il nourrirait une inimitié à l'égard d'un camarade de classe, qui après y avoir participé, n'avait pas supporté de se voir critiqué par de nombreux tiers en celui-ci.

M. LAZARD croit utile en ses conclusions d'invoquer le fait qu'un litige opposerait Juan BRANCO à Gabriel Attal du fait du harcèlement qu'il aurait subi via ce skyblog.

M. ATTAL a pourtant affirmé, quelques mois avant de justifier de celui-ci, qu'il n'avait jamais subi de harcèlement scolaire, ajoutant « qu'il n'a pas souvenir de grande souffrance dans sa scolarité ».

https://www.youtube.com/watch?feature=shared&t=107&v=DxUdO5pU4Nk

***Pièce n°35***

Cela sera confirmé par des camarades d'école de Gabriel Attal de façon répétée, y compris dans l'ouvrage de Bérengère Bonte, L'Ange Exterminateur.

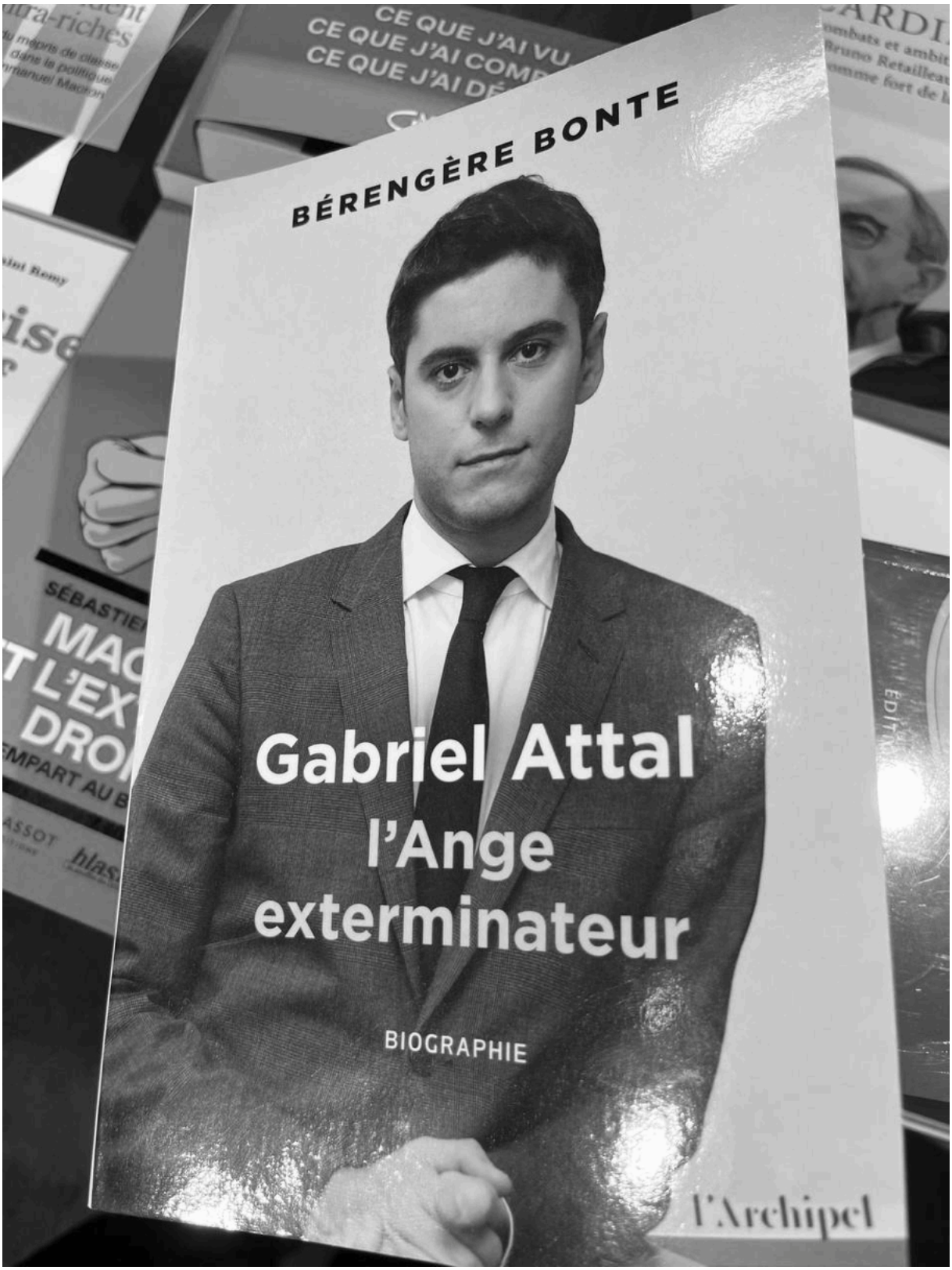
BÉRENGÈRE BONTE
Gabriel Attal
l'Ange exterminateur
BIOGRAPHIE
l'Archipel

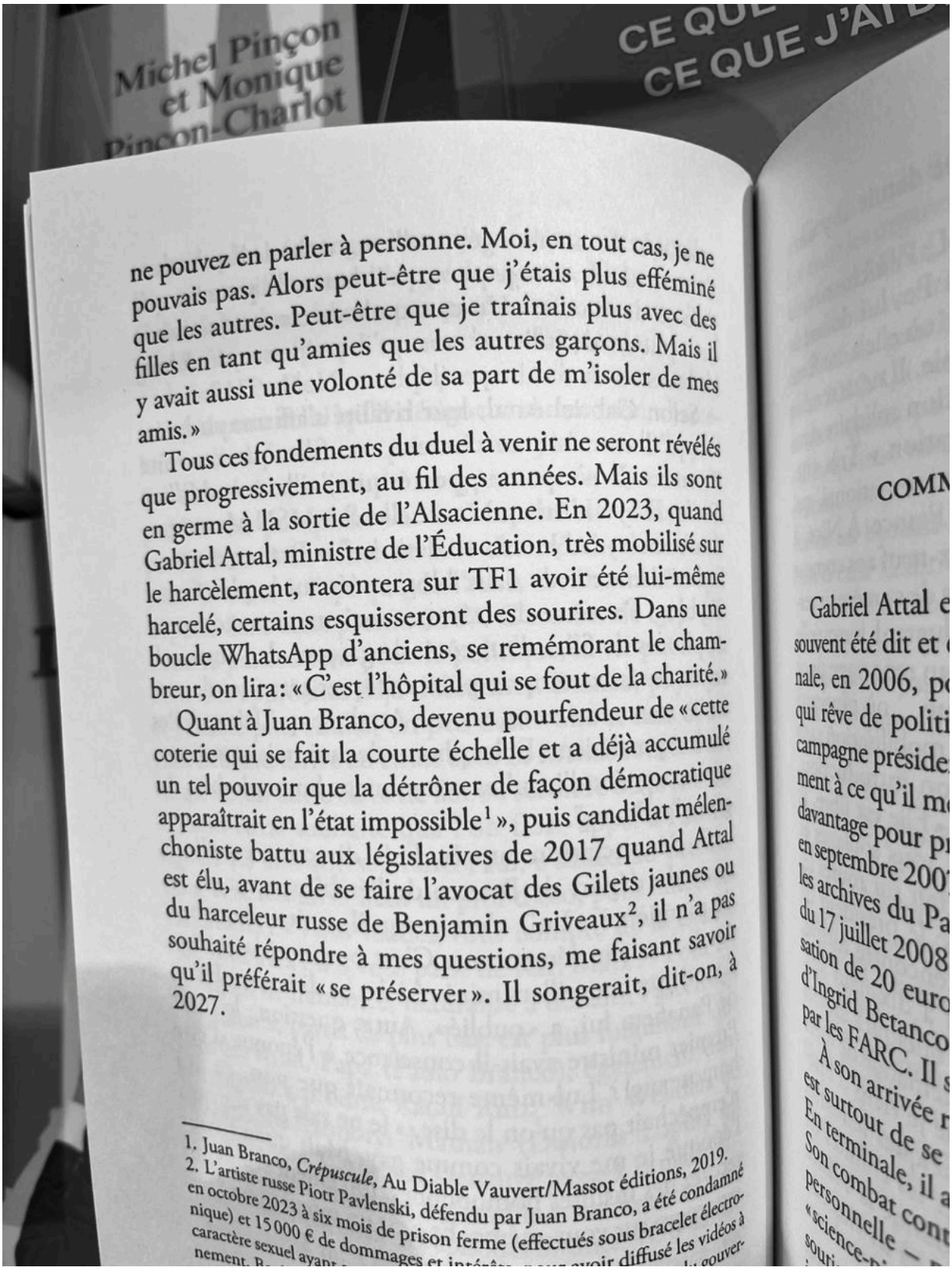

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

CE QUE J'AI

ne pouvez en parler à personne. Moi, en tout cas, je ne pouvais pas. Alors peut-être que j'étais plus efféminé que les autres. Peut-être que je traînais plus avec des filles en tant qu'amies que les autres garçons. Mais il y avait aussi une volonté de sa part de m'isoler de mes amis. »

Tous ces fondements du duel à venir ne seront révélés que progressivement, au fil des années. Mais ils sont en germe à la sortie de l'Alsacienne. En 2023, quand Gabriel Attal, ministre de l'Éducation, très mobilisé sur le harcèlement, racontera sur TF1 avoir été lui-même harcelé, certains esquisseront des sourires. Dans une boucle WhatsApp d'anciens, se remémorant le chambreur, on lira : « C'est l'hôpital qui se fout de la charité. »

Quant à Juan Branco, devenu pourfendeur de « cette coterie qui se fait la courte échelle et a déjà accumulé un tel pouvoir que la détrôner de façon démocratique apparaîtrait en l'état impossible[1] », puis candidat mélenchoniste battu aux législatives de 2017 quand Attal est élu, avant de se faire l'avocat des Gilets jaunes ou du harceleur russe de Benjamin Griveaux[2], il n'a pas souhaité répondre à mes questions, me faisant savoir qu'il préférait « se préserver ». Il songerait, dit-on, à 2027.

1. Juan Branco, *Crépuscule*, Au Diable Vauvert/Massot éditions, 2019.
2. L'artiste russe Piotr Pavlenski, défendu par Juan Branco, a été condamné en octobre 2023 à six mois de prison ferme (effectués sous bracelet électronique) et 15 000 € de dommages et intérêts pour avoir diffusé les vidéos à caractère sexuel ayant

COMM

Gabriel Attal e
souvent été dit et
nale, en 2006, p
qui rêve de politi
campagne préside
ment à ce qu'il m
davantage pour p
en septembre 200
les archives du Pa
du 17 juillet 2008
sation de 20 euro
d'Ingrid Betanco
par les FARC. Il s
À son arrivée r
est surtout de se
En terminale, il a
Son combat cont
personnelle
« science-

**Publiés sur Wikipédia**, ces propos sont diffusés publiquement à une infinité de lecteurs ; **ils sont imputables directement à M. LAZARD** dès lors qu'ils proviennent de ses contributions et ont été maintenues sous son action.

****

**HUITIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> Branco has previously claimed that he worked as a "special assistant" to the [[Prosecutor of the International Criminal Court]]. Asked for a clarification by the French journal "GQ France", the Court responded that Branco ""claims to have been the assistant of the Prosecutor (..) while in reality he was an intern (...) and then worked at the OTP Public Information Unit".<ref>{{Cite magazine |magazine=[[GQ]] |edition=French |language=FR |url=https://www.gqmagazine.fr/pop-culture/article/les-vies-revees-de-juan-branco|title = Affaire Griveaux : Qui est Juan Branco, l'avocat qui dit "avoir accompagné" Piotr Pavlenski ?|date = 25 September 2019 |archive-url=https://web.archive.org/web/20211021044523/https://www.gqmagazine.fr/pop-culture/article/les-vies-revees-de-juan-branco |archive-date=2021-10-21 |url-status=dead}}</ref>
> *Branco a précédemment prétendu qu'il a travaillé comme "assistant special" pour le Procureur de la Cour pénale internationale. Alors qu'elle se voyait demander une clarification par le journal français GQ France, la Cour a répondu que BRANCO « prétendait avoir été l'assistant du Procureur (…) quand en réalité il était un stagiaire (…) et a ensuite travaillé à l'Unité d'information publique du Bureau du Procureur »*

Ce passage impute à M. BRANCO un fait précis, objectivement vérifiable : avoir menti sur la nature de son expérience à la Cour pénale internationale, en se présentant comme « special asistant » alors qu'il n'aurait en réalité été que stagiaire.

Cette **allégation d'un fait précis** et prouvable – l'existence ou non d'une expérience professionnelle – **est fausse et attentatoire à l'honneur et à la considération**.

L'article cité comme source, provenant de « GQ » (sic, pièce 28) a été supprimé de GQ après la production du dit élément de preuve à la direction de la rédaction, en raison de la falsification opérée.

Aucun autre élément n'est produit par M. LAZARD, a raison.

L'auteur de cet article avait d'ailleurs dû publier un droit de réponse carabiné au sein du JDD après avoir réitéré à l'encontre de M. BRANCO des allégations fantaisistes, prétendant cette fois qu'il n'aurait été l'avocat de Julian Assange ; cumulativement, l'ensemble des parutions donnaient à croire que M. BRANCO n'avait en réalité jamais rien été, ni n'avait jamais rien fait de sa vie.

Qu'importait que M. Assange le présentait publiquement et sur vidéo comme son avocat.

La vérité est indifférente lorsqu'il s'agit de dévaster.

https://www.lejdd.fr/Societe/juan-branco-enquete-sur-un-avocat-agite-4107455

***Pièce n°36***

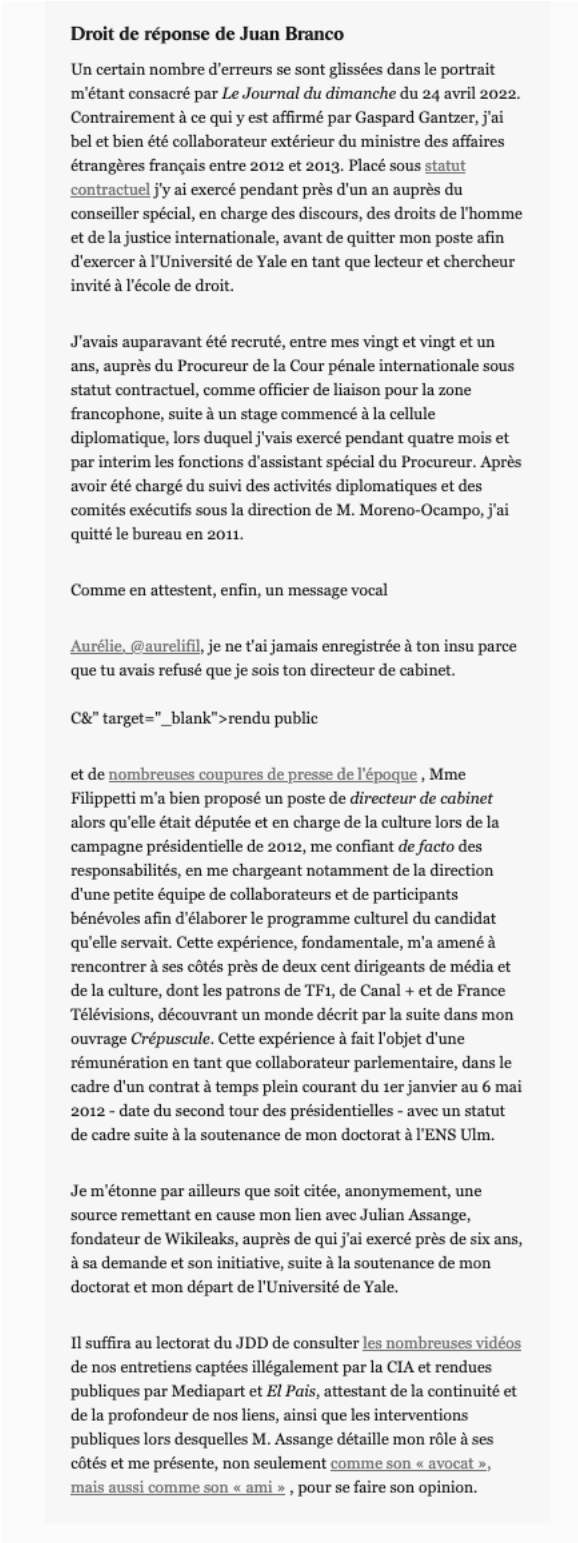

**Droit de réponse de Juan Branco**

Un certain nombre d'erreurs se sont glissées dans le portrait m'étant consacré par *Le Journal du dimanche* du 24 avril 2022. Contrairement à ce qui y est affirmé par Gaspard Gantzer, j'ai bel et bien été collaborateur extérieur du ministre des affaires étrangères français entre 2012 et 2013. Placé sous statut contractuel j'y ai exercé pendant près d'un an auprès du conseiller spécial, en charge des discours, des droits de l'homme et de la justice internationale, avant de quitter mon poste afin d'exercer à l'Université de Yale en tant que lecteur et chercheur invité à l'école de droit.

J'avais auparavant été recruté, entre mes vingt et vingt et un ans, auprès du Procureur de la Cour pénale internationale sous statut contractuel, comme officier de liaison pour la zone francophone, suite à un stage commencé à la cellule diplomatique, lors duquel j'vais exercé pendant quatre mois et par interim les fonctions d'assistant spécial du Procureur. Après avoir été chargé du suivi des activités diplomatiques et des comités exécutifs sous la direction de M. Moreno-Ocampo, j'ai quitté le bureau en 2011.

Comme en attestent, enfin, un message vocal

Aurélie, @aurelifil, je ne t'ai jamais enregistrée à ton insu parce que tu avais refusé que je sois ton directeur de cabinet.

C&" target="_blank">rendu public

et de nombreuses coupures de presse de l'époque , Mme Filippetti m'a bien proposé un poste de *directeur de cabinet* alors qu'elle était députée et en charge de la culture lors de la campagne présidentielle de 2012, me confiant *de facto* des responsabilités, en me chargeant notamment de la direction d'une petite équipe de collaborateurs et de participants bénévoles afin d'élaborer le programme culturel du candidat qu'elle servait. Cette expérience, fondamentale, m'a amené à rencontrer à ses côtés près de deux cent dirigeants de média et de la culture, dont les patrons de TF1, de Canal + et de France Télévisions, découvrant un monde décrit par la suite dans mon ouvrage *Crépuscule*. Cette expérience à fait l'objet d'une rémunération en tant que collaborateur parlementaire, dans le cadre d'un contrat à temps plein courant du 1er janvier au 6 mai 2012 - date du second tour des présidentielles - avec un statut de cadre suite à la soutenance de mon doctorat à l'ENS Ulm.

Je m'étonne par ailleurs que soit citée, anonymement, une source remettant en cause mon lien avec Julian Assange, fondateur de Wikileaks, auprès de qui j'ai exercé près de six ans, à sa demande et son initiative, suite à la soutenance de mon doctorat et mon départ de l'Université de Yale.

Il suffira au lectorat du JDD de consulter les nombreuses vidéos de nos entretiens captées illégalement par la CIA et rendues publiques par Mediapart et *El Pais*, attestant de la continuité et de la profondeur de nos liens, ainsi que les interventions publiques lors desquelles M. Assange détaille mon rôle à ses côtés et me présente, non seulement comme son « avocat », mais aussi comme son « ami » , pour se faire son opinion.

M. BRANCO a bien occupé ce poste, comme le prouve la lettre produite par le Procureur de la Cour pénale international au greffier de la CPI, alors que les remises en causes portées sur la page Wikipedia de Juan Branco ont généré un barrage temporaire à son admission, finalement intervenue, au barreau de la CPI.

M. LAZARD, qui s'est autoproclamé inspecteur de carrière, spécifiquement appointé à Juan BRANCO, multiplie les erreurs afin de défendre son allégation mensongère.

L'article de GQ qu'il cite afin de fonder son assertion a été retiré de la publication après qu'il ait été établi que son auteur avait falsifié les citations qu'il prêtait à la CPI.

Juan BRANCO a bien été payé comme PIU Liaison Officer, au sein du cabinet du Bureau du Procureur de la CPI, pour exercer en parallèle de son master à SciencesPo, des fonctions à mi-temps, 1500 euros par mois nets, soit l'équivalent d'un salaire de 3000 euros par mois (2010-2011).

Ce poste correspond aux rémunérations d'un poste P1 au sein de l'échelle onusienne utilisée par la Cour pénale internationale, et au niveau de rémunération des assistants spéciaux du Procureur encore aujourd'hui.

Il s'agit du grade de départ au sein des institutions internationales, accessible sans expérience professionnelle préalable.

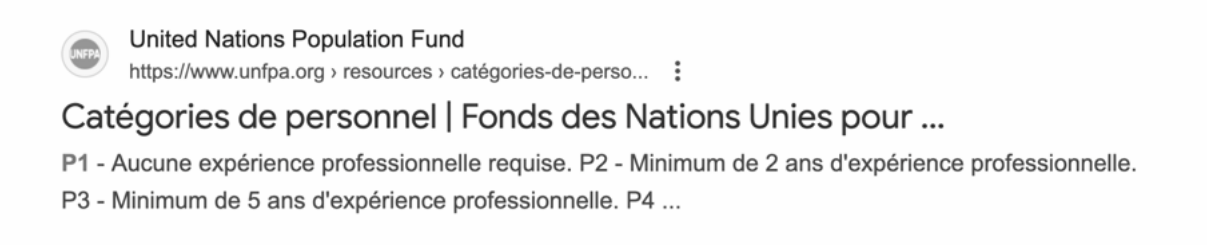
United Nations Population Fund
https://www.unfpa.org › resources › catégories-de-perso...
Catégories de personnel | Fonds des Nations Unies pour ...
P1 - Aucune expérience professionnelle requise. P2 - Minimum de 2 ans d'expérience professionnelle.
P3 - Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle. P4 ...

Comme à son habitude, M. LAZARD avance des affirmations sans fondement, dans le but de diffamer M. BRANCO.

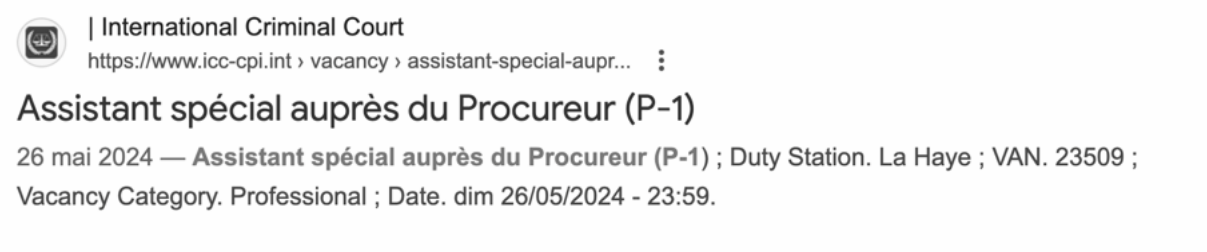
| International Criminal Court
https://www.icc-cpi.int › vacancy › assistant-special-aupr...
Assistant spécial auprès du Procureur (P-1)
26 mai 2024 — Assistant spécial auprès du Procureur (P-1) ; Duty Station. La Haye ; VAN. 23509 ;
Vacancy Category. Professional ; Date. dim 26/05/2024 - 23:59.

Contrairement à ce qu'affirme M. LAZARD, continuant à mentir afin d'atteindre ses fins, un « individual contractor » n'est pas un stagiaire (intern), qui ne sont pas payés, mais un employé extérieur de l'institution.

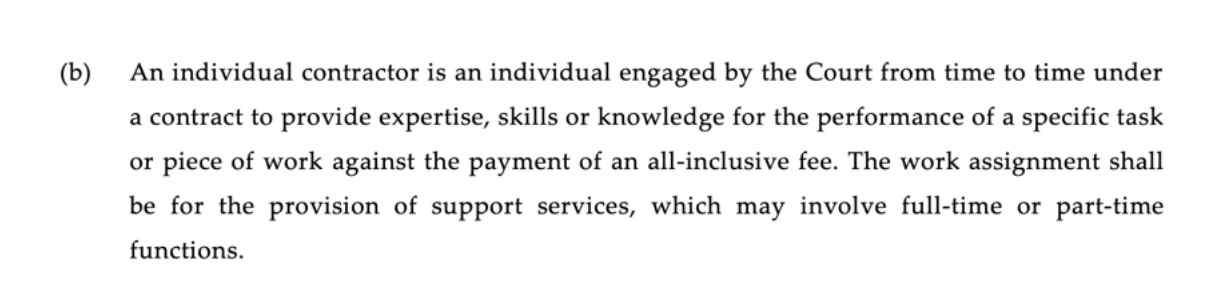

(b) An individual contractor is an individual engaged by the Court from time to time under a contract to provide expertise, skills or knowledge for the performance of a specific task or piece of work against the payment of an all-inclusive fee. The work assignment shall be for the provision of support services, which may involve full-time or part-time functions.

https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/Vademecum/OT2214006_ICC%20AI%202016%20002%20Corr.1%20%28ENG%29%20-%20CONSULTANTS%20AND%20INDIVIDUAL%20CONTRACTORS.PDF
***Pièce n°37***

Ces fonctions prolongent à l'occupation des fonctions en tant qu'assistant spécial à la Cour pénale internationale, pendant trois mois, auprès du Procureur de la CPI, en remplacement de l'assistante spéciale qui avait quitté le cabinet, le faisant intégrer au onzième étage du bâtiment, dans le bureau adjacent à celui du Procureur, son cabinet, dans une expérience qu'il poursuivra comme PIU Liaison Officer.

Soit exactement ce que Juan BRANCO décrit dans son CV du Max Planck auxquels s'attaquent l'Express puis M. LAZARD :

> Subsequently Intern, *Acting Special Assistant* and Liaison Officer of the Prosecutor of the International Criminal Court

Il prête à M. BRANCO une intention mensongère pour des raisons qui ne s'expliquent pas.

Contrairement à ce qu'il affirme, de nombreux articles de presse et sources primaires établissent cette affiliation, d'un courrier du Procureur de la CPI à des participations au cours de cette expérience professionnelle, à ce titre, à des colloques et réunions internationales auprès du Procureur.

https://www.philomag.com/articles/juan-branco-un-frondeur-qui-secoue-le-droit-international
***Pièce n°38***

New York, September 30, 2022

To the Registrar of the International Criminal Court

Dear Mr. Peter Lewis,

I hope you are very well. I am writing you at the request of Juan Branco, who was part of the Office of the Prosecutor (OTP) from March 2010 to April 2011. He asked me to provide a clarification of his role. I understand he will mention this letter for your consideration to define the level of his working experience in my Office.

Mr. Branco started as an intern in the Jurisdiction, Complementarity and Cooperation division (JCCD) of the OTP, under the direction of its then director, Beatrice Le Fraper du Hellen. He was very young but full of initiative. For instance, he organized a colloquium at SciencesPo Paris in May 2010, to render a tribute to Baltasar Garzon, the Spanish judge that requested the arrest of General Pinochet in London, the most well-known universal jurisdiction case. To do it, Juan Branco was able to engage Amnesty International France and included the participation of the former French Minister of Foreign Affairs, Dominique de Villepin.

I was impressed by Juan Branco and taking into consideration that my special assistant was bound to leave, I proposed to Mr. Branco to act as my special assistant on Ad Hoc basis. He accomplished those functions in my Immediate Office from May to September 2010. During this period, he was in charge of following-up the executive committee meetings (ExCOM), which was the supervision organ of the OTP, and interacting with all the divisions of the office. He accompanied me in different meetings, including diplomatic activities, the supervision of the investigation and trial activities.
Mr. Branco was then offered a contract as a liaison officer of the Office of the prosecutor (eq. P1). During this period, under the formal supervision of the Public Information Unit, Mr. Branco participated in our activities in a very close relation with my immediate office.
He notably took the initiative to initiate consultations with Tunisian authorities appointed after the Arab Spring. He personally had conversations with them that lead to the signing and ratification, by the post-revolution interim government, of the Rome Statute. Tunisia thus became the first country after the Arab Spring to become part of the ICC.

Mr. Branco terminated his contractual relationship with the office in April 2011 to resume his studies and commence a PhD. His behavior and work were always satisfying and of great value for the Office of the Prosecutor.

I am at your disposal if you need further clarifications.
Yours,

Luis Moreno Ocampo
521 5th Av, 33rd Floor
New York, 10175, NY, USA

**L'atteinte est directe** : le passage vise à faire passer M. BRANCO pour un individu malhonnête, prêt à s'inventer une qualité prestigieuse et à usurper un titre afin d'augmenter artificiellement son crédit public.

Comme dit, dans le contexte d'une notice biographique, l'insinuation d'un mensonge professionnel sur des fonctions à la CPI est particulièrement attentatoire à la personne de M. BRANCO, spécialement considérant sa qualité d'avocat.

**L'excuse de bonne foi ne pourra pas être retenue**, ce fait ayant été porté à la connaissance de M. LAZARD, ce dernier adoptant et maintenant, une fois de plus, une mise en scène accusatoire, révélant, par ailleurs, une volonté de persister dans l'imputation diffamatoire malgré le contradictoire.

**Publiés sur Wikipédia**, ces propos sont diffusés publiquement à une infinité de lecteurs ; **ils sont imputables directement à M. LAZARD** dès lors qu'ils proviennent de ses contributions et ont été maintenues sous son action.

****

**NEUVIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> In April 2021, a 20-year-old woman accused Branco of abusing her. She declared to the police she had felt threatened and coerced by Branco into a sexual relation while she was under the influence of a drug they had taken together.
> *En avril 2021, une femme de 20 ans a accusé Branco de l'avoir violée. Elle a déclaré à la police qu'elle s'était sentie menacée et contrainte par Branco afin de mettre en œuvre un rapport sexuel, alors qu'elle était sous l'influence d'une drogue qu'ils avaient pris ensemble.*

M. LAZARD recelle ici des violations répétées du secret de l'enquête et de l'instruction d'une procédure criminelle qui font l'objet d'informations judiciaires et dont il est à ce jour acquis qu'elles ont été orientées par l'action de la conseillère justice de l'Elysée d'alors, Hélène Davo (voir l'ouvrage *Ministère de l'injustice,* Grasset).

Elles portent sur une procédure qui aura été largement instrumentalisée dans l'espace public, forçant Juan Branco à s'en défendre publiquement, et dont il a été révélé par Off Investigations qu'elles avaient donné naissance, cinq ans plus tard, à des réquisitions de non-lieu.

Il impute à M. BRANCO des circonstances aggravantes présentées comme issues d'une déclaration à la police : la jeune femme se serait sentie menacée, contrainte à une relation sexuelle alors qu'elle était sous l'influence de drogues. Celle-ci a pourtant affirmé de façon constante dans toutes ses déclarations ne pas avoir été affectée d'une quelconque façon par la prise volontaire d'un demi-cachet de Lamaline, soit un sixième de codoliprane.

Elle ne s'est jamais dite menacée et ayant été parfaitement consentante tout au long du rapport, affirme avoir subi une « contrainte morale » du fait de caresses et comportements qu'elle disait enfantins mais insistants de Juan Branco.

Ces extraits de PV de ses déclarations qui ont été rendus publics l'attestent. Ils permettent, sur la seule foi des déclarations de la partie civile, dont l'instruction aura permis d'écarter toute allégation à l'égard de M. BRANCO, d'établir que M. LAZARD a volontairement menti et déformé des faits qui par ailleurs étaient librement accessibles dans l'espace public.

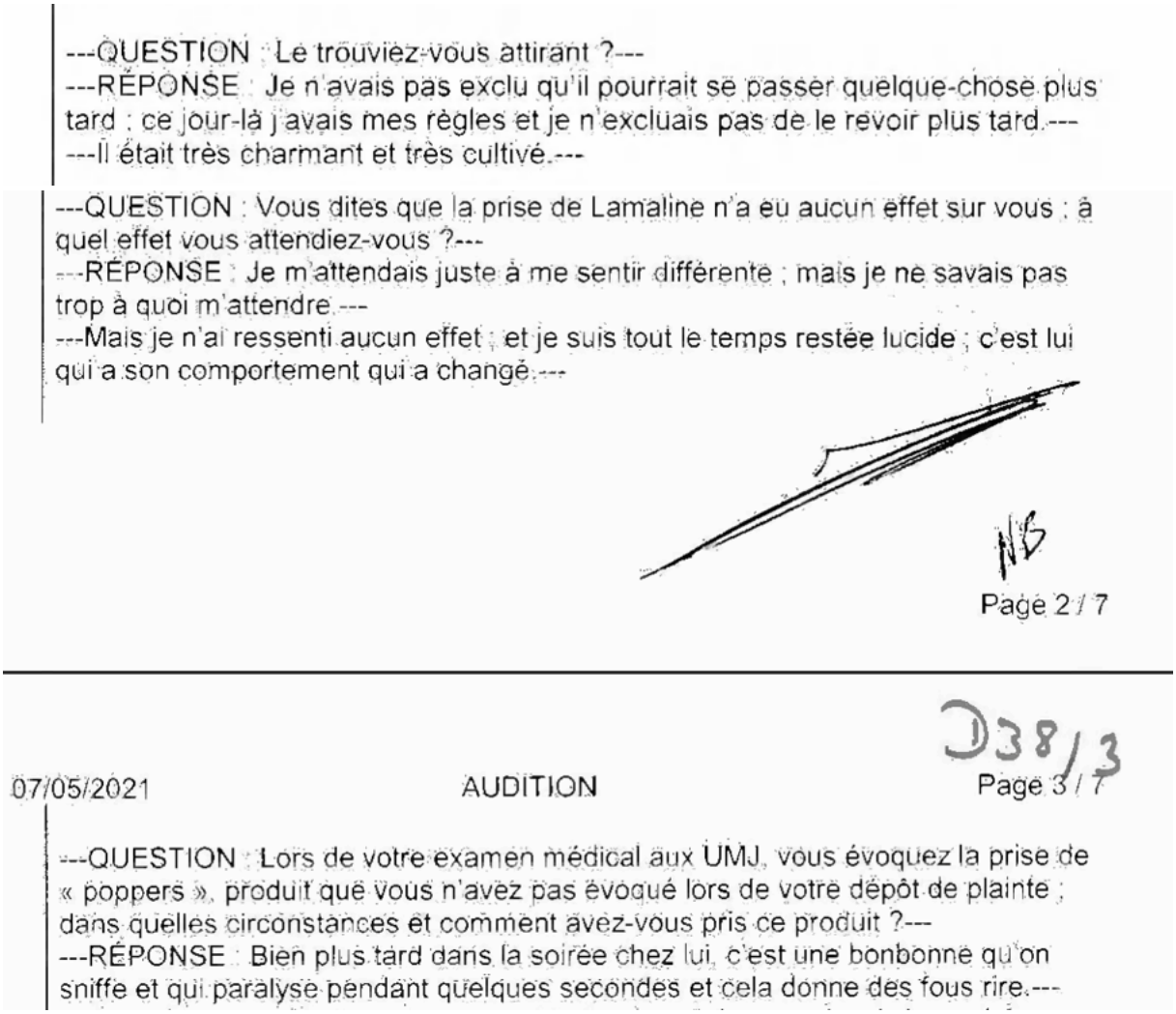

---QUESTION : Le trouviez-vous attirant ?---
---RÉPONSE : Je n'avais pas exclu qu'il pourrait se passer quelque-chose plus tard ; ce jour-là j'avais mes règles et je n'excluais pas de le revoir plus tard.---
---Il était très charmant et très cultivé.---

---QUESTION : Vous dites que la prise de Lamaline n'a eu aucun effet sur vous ; à quel effet vous attendiez-vous ?---
---RÉPONSE : Je m'attendais juste à me sentir différente ; mais je ne savais pas trop à quoi m'attendre.---
---Mais je n'ai ressenti aucun effet ; et je suis tout le temps restée lucide ; c'est lui qui a son comportement qui a changé.---

NB

Page 2 / 7

D38/3

07/05/2021 AUDITION Page 3 / 7

---QUESTION : Lors de votre examen médical aux UMJ, vous évoquez la prise de « poppers », produit que vous n'avez pas évoqué lors de votre dépôt de plainte ; dans quelles circonstances et comment avez-vous pris ce produit ?---
---RÉPONSE : Bien plus tard dans la soirée chez lui, c'est une bonbonne qu'on sniffe et qui paralyse pendant quelques secondes et cela donne des fous rire.---

Interrogée, Nissia Benghazi affirmera de façon constante la procédure enclenchée à l'initiative du Procureur de la République, contre son intention et après avoir tenté de joindre Juan Branco alors qu'elle était transportée par une voiture de police où on lui demanderait de porter une plainte dont elle dirait par la suite ne pas se souvenir: « Il n'a jamais eu de geste brusques envers moi, il n'a jamais haussé le ton, il n'a jamais été agressif. » (D25), et rajoutera, laissant perplexe les enquêteurs :

--- **QUESTION**: A t'il été menaçant ou violent avec vous? A t'il exercé une contrainte sur vous pour obtenir des rapports sexuels?"---
--- **REPONSE**: "il n'a pas été violent ni menaçant. Il a essayé de faire preuve de tendresse. c'était dans sa stratégie de donner une bonne image.---

De sorte que M. LAZARD attribue de façon mensongère à M. BRANCO d'avoir procédé à une soumission chimique ; d'avoir menacé et contraint une femme qui ne l'allègue même pas.

Il n'apporte strictement aucun élément permettant de justifier qu'il ait procédé à une publication mensongère à l'égard de Juan Branco sur un sujet aussi grave. Même ses coupures de presse ne vont aussi loin que lui.

La dénaturation d'une procédure judiciaire, dont la simple évocation relève du recel de la violation du secret de l'instruction, et donc de la commission d'un délit privant de l'excuse de bonne foi M. LAZARD est constitutive de diffamation.

Le fait d'aggraver, volontairement et consciemment, les allégations portées, est d'autant plus grave qu'elles interviennent sur Wikipédia et ont pour intention de faire accroire à l'existence de violences sexuelles, qu'il a été révélé que cette procédure a fait l'objet d'une proposition de réquisitions aux fins de non-lieu depuis deux ans.

Spécialement modifiées, de façon répétée, par Daniel Lazard et ses acolytes, elles visaient à aggraver l'atteinte à la présomption d'innocence et les conséquences de ces allégations.

M. LAZARD ne saura en justifier en faisant référence à des publications postérieures, alors que la bonne foi doit être prouvée à date, et alors que celles-ci ne faisaient qu'acter l'innocence de M. BRANCO.

En s'aventurant en un sujet particulièrement sensible et dangereux, la commission du crime absolu, M. LAZARD aurait dû faire preuve d'une grande prudence, et ne le mentionner qu'à condition d'avoir vérifié ses allégations, et exercé un contradictoire préalable. Il se contente d'y aller à la serpe, aggravant des accusations déjà infondées, au mépris de tout contradictoire et de toute décence.

Cette allégation **d'un fait précis et prouvable** est fausse, l'accusatrice de M. BRANCO n'ayant jamais prétendu avoir été sous l'influence d'une drogue, ni s'être sentie menacée par M. BRANCO, mais bien tout l'opposé.

Elle **est attentatoire à l'honneur et à la considération** pour des raisons qui n'auront pas même à être énoncées, le propos étant, par nature, gravement attentatoire.

**La bonne foi de M. LAZARD ne saura être revendiquée** du fait de la distorsion volontaire de la description des faits, en détournant complètement la teneur.

La procédure est désormais en voie de classement, après cinq ans d'enquête.

**Publiés sur Wikipédia**, ces propos sont diffusés publiquement à une infinité de lecteurs ; **ils sont imputables directement à M. LAZARD** dès lors qu'ils proviennent de ses contributions et ont été maintenues sous son action.

****

**DIXIÈME PROPOS LITIGIEUX**

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> Juan Branco has been editing his own [[Wikipedia]] pages for many years, attempting to embellish his biography. He makes his edits under multiple identities, using what are known as [[Sockpuppet (Internet)|sockpuppets]]. He has also edited articles of others to "settle accounts" by portraying them in a negative light.<ref>{{Cite web | url=https://www.lefigaro.fr/actualite-france/sur-wikipedia-les-vies-revees-de-juan-branco-20200221 |title = Sur Wikipédia, les vies rêvées de Juan Branco|date = 21 February 2020}}</ref>
> *Juan Branco a édité sa propre page Wikipedia pendant des années, en tentant d'embellir sa biographie. Il fait ces éditions sous de multiple identités, en utilisant ce qu'il est commun de nommer « sockuppet ». Il a aussi édité des articles d'uatres personnes pour « régler des comptes » en en faisait un portrait négatif.*

Ce passage impute à M. BRANCO **une série de faits précis**, présentés comme établis : qu'il aurait, « pendant des années », édité sa propre page dans le but d'embellir sa biographie et qu'il l'aurait fait sous de multiples identités ; mais aussi afin de « régler ses comptes » en modifiant les pages d'autres personnes.

Ces faits sont des allégations précises et prouvables.

M. BRANCO n'a jamais tenté de modifier sa page Wikipedia sous des « sockpuppets », n'utilisant que deux comptes dont il a ouvertement revendiqué l'appartenance à cette fin face à des offensives répétées visant à publier des fausses informations à son sujet.

Brancojuan (brc) et CambodiaCambodia, pour lesquels il signe des messages.

Il n'a jamais cherché à « régler des comptes » sur l'encyclopédie, mais à y contribuer de façon transparente, en son nom, depuis qu'il est au lycée.

**D'ailleurs, le seul compte qui aura été banni pour suspicion de manipulation, sur demande de LAZARD, était un compte qui avait été actif… pendant que Branco était détenu en prison en Mauritanie puis au Sénégal, et isolé du monde.**

> https://en.wikipedia.org/w/index.php?title=Special:Contributions/Neo_Trixma&target=Neo+Trixma&offset=&limit=500
> ***Pièce n°39***

Le Monde Afrique • SÉNÉGAL

# Juan Branco arrêté à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie

**Le Franco-Espagnol, qui fait partie de l'équipe d'avocats de l'opposant Ousmane Sonko, était entré clandestinement au Sénégal. Il était activement recherché depuis son apparition au milieu d'une conférence de presse à Dakar, le 30 juillet.**

Par Théa Ollivier ( Dakar, correspondance) et Coumba Kane
Publié le 05 août 2023 à 15h44, modifié le 06 août 2023 à 04h48 · Lecture 1 min.

Lire plus tard

Juan Branco, lors d'une conférence de presse au sujet d'une plainte pénale en France pour « crimes contre l'humanité » présumés à l'encontre du président sénégalais, Macky Sall, à Paris le 22 juin 2023. STEFANO RELLANDINI / AFP

L'avocat Juan Branco a été arrêté samedi 5 août à Rosso, à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, d'après un responsable de la police sénégalaise. Interpellé côté mauritanien, il a été extradé dans l'après-midi vers le Sénégal, selon une source judiciaire. Il est désormais en route vers Dakar, la capitale.

« *L'avocat* [Juan Branco] *qui était venu ici pour dénigrer nos institutions est entre les mains de la BIP* [la brigade d'intervention polyvalente, une unité de police] », a déclaré Antoine Abdoulaye Félix Diome, le ministre de l'intérieur sénégalais, lors d'un débat à l'Assemblée nationale.

## Les plus lus

1 Plusieurs personnalités politiques, dont François Hollande, Marine Tondelier et Elisabeth Borne, favorables à l'instauration avant 2027 de la proportionnelle aux législatives

2 EN DIRECT, guerre en Ukraine : suivez nos dernières informations

3 Lindsey Vonn voit fondre son rêve olympique aux JO 2026 après une grave chute lors de la descente

## Édition du jour

Daté du lundi 9 février

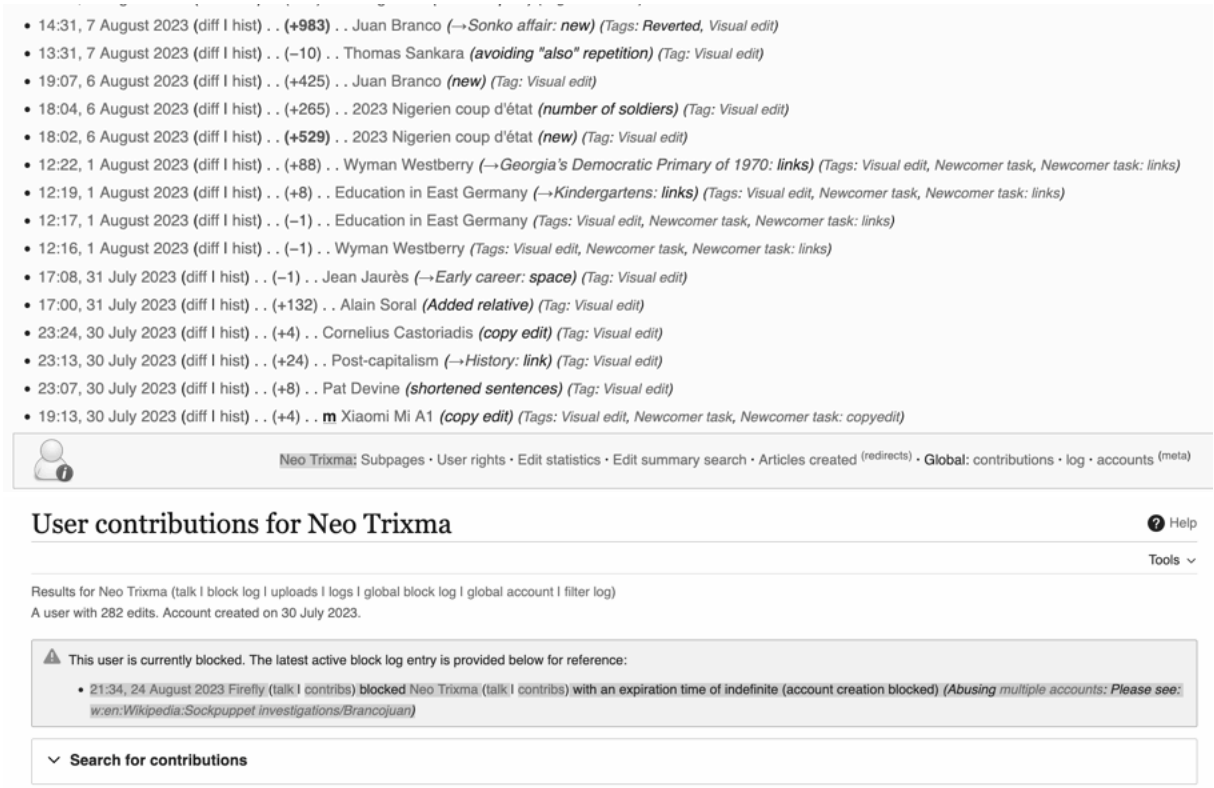
• 14:31, 7 August 2023 (diff | hist) . . (+983) . . Juan Branco (→Sonko affair: new) (Tags: Reverted, Visual edit)
• 13:31, 7 August 2023 (diff | hist) . . (−10) . . Thomas Sankara (avoiding "also" repetition) (Tag: Visual edit)
• 19:07, 6 August 2023 (diff | hist) . . (+425) . . Juan Branco (new) (Tag: Visual edit)
• 18:04, 6 August 2023 (diff | hist) . . (+265) . . 2023 Nigerien coup d'état (number of soldiers) (Tag: Visual edit)
• 18:02, 6 August 2023 (diff | hist) . . (+529) . . 2023 Nigerien coup d'état (new) (Tag: Visual edit)
• 12:22, 1 August 2023 (diff | hist) . . (+88) . . Wyman Westberry (→Georgia's Democratic Primary of 1970: links) (Tags: Visual edit, Newcomer task, Newcomer task: links)
• 12:19, 1 August 2023 (diff | hist) . . (+8) . . Education in East Germany (→Kindergartens: links) (Tags: Visual edit, Newcomer task, Newcomer task: links)
• 12:17, 1 August 2023 (diff | hist) . . (−1) . . Education in East Germany (Tags: Visual edit, Newcomer task, Newcomer task: links)
• 12:16, 1 August 2023 (diff | hist) . . (−1) . . Wyman Westberry (Tags: Visual edit, Newcomer task, Newcomer task: links)
• 17:08, 31 July 2023 (diff | hist) . . (−1) . . Jean Jaurès (→Early career: space) (Tag: Visual edit)
• 17:00, 31 July 2023 (diff | hist) . . (+132) . . Alain Soral (Added relative) (Tag: Visual edit)
• 23:24, 30 July 2023 (diff | hist) . . (+4) . . Cornelius Castoriadis (copy edit) (Tag: Visual edit)
• 23:13, 30 July 2023 (diff | hist) . . (+24) . . Post-capitalism (→History: link) (Tag: Visual edit)
• 23:07, 30 July 2023 (diff | hist) . . (+8) . . Pat Devine (shortened sentences) (Tag: Visual edit)
• 19:13, 30 July 2023 (diff | hist) . . (+4) . . m Xiaomi Mi A1 (copy edit) (Tags: Visual edit, Newcomer task, Newcomer task: copyedit)
Neo Trixma: Subpages · User rights · Edit statistics · Edit summary search · Articles created (redirects) · Global: contributions · log · accounts (meta)
User contributions for Neo Trixma
Help
Tools
Results for Neo Trixma (talk | block log | uploads | logs | global block log | global account | filter log)
A user with 282 edits. Account created on 30 July 2023.
This user is currently blocked. The latest active block log entry is provided below for reference:
• 21:34, 24 August 2023 Firefly (talk | contribs) blocked Neo Trixma (talk | contribs) with an expiration time of indefinite (account creation blocked) (Abusing multiple accounts: Please see: w:en:Wikipedia:Sockpuppet investigations/Brancojuan)
Search for contributions

Juan Branco, placé en détention provisoire et encourant la perpétuité du fait de son travail auprès d'Ousmane Sonko, ne serait libéré que le 8 août à 1H du matin, pour être transféré à Orly où il arriverait à 9H du matin.

> https://www.leparisien.fr/faits-divers/juan-branco-expulse-du-senegal-est-arrive-a-laeroport-de-roissy-08-08-2023-AYHHWYKBWJGZVMCJMBF5CCRC3Q.php
> ***Pièce n°40***

L'utilisateur Neo Trixma, qui ne pouvait être lui, serait pourtant, comme tant d'autres, banni sur le fondement de fausses allégations et suspicions disséminées par M. LAZARD et ses acolytes pour permettre à leur entreprise de prospérer.

M. LAZARD étant un contributeur invétéré de l'encyclopédie, il ne **saurait revendiquer son ignorance de ces faits et sa bonne foi**, étant parfaitement à même de reconnaître des manœuvres de « sockpuppetry », n'ayant fourni aucun élément à charge, son accusation continuant de s'inscrire dans sa logique de discrédit et disqualification, découlant d'un procès d'intention plutôt que d'une volonté d'informer.

Cela n'a pas empêché la presse institutionnelle de faire croire, pendant des années, qu'il en allait autrement... et à Wikipedia de l'inscrire sur sa page.

M. LAZARD continue d'ailleurs à prospérer sur ce mensonge, en attribuant la modification que Daniel Lazard va tenter de mettre en œuvre à une simple « correction » d'un vandalisme, de façon insinuante et diffamatoire, en n'ayant aucune preuve afin d'en justifier :

> « Ce point est particulièrement important car la contribution litigieuse de Daniel LAZARD a

> exclusivement consisté à remédier à un acte de vandalisme **très probablement** accompli par Juan BRANCO (directement ou comme instigateur) sur sa propre page. »

Il persiste, attribuant sa faute à M. BRANCO :

> Ainsi, non seulement, il n'est pas possible de considérer Daniel LAZARD comme l'auteur des propos incriminé (et partant comme l'auteur des délits reprochés) mais aussi, il faut relever que cette opération de restauration a été purement et simplement provoquée par Juan BRANCO qui a manifestement cherché à s'offrir la possibilité d'une action judiciaire.

Ainsi Juan BRANCO serait-il coupable que Daniel LAZARD ait décidé de publier, de façon obsessionnelle et continue, des contenus le visant.

Suivant ce raisonnement, la manœuvre qui est prêtée à Juan Branco ne pouvait être conçue et prospérer qu'à une condition : qu'il soit acquis que Daniel LAZARD considère compulsivement Juan Branco et sa page Wikipédia de telle sorte qu'alors qu'il n'en était administrateur, n'y était détenteur d'une quelconque fonction, se considérait responsable du fait que celle-ci demeure diffamante à tout prix.

S'il s'était agi d'une manœuvre, il aurait fallu pour qu'elle prospère Daniel LAZARD ait en effet une obsession compulsive et malveillante à l'égard de Juan BRANCO, en surveillant en permanence sa page Wikipédia pour des raisons inexpliquées, à moins qu'il ait été payé pour lui nuire, ce qui ne ferait qu'établir la responsabilité pénale de M. LAZARD, et non l'alléger.

En réalité, Daniel LAZARD continue à appliquer le même schéma mensonger, y compris devant la justice, afin de justifier de son comportement. Et lorsqu'il craint que ce schéma ne convainque pas, il se défausse, prétendant n'être qu'un technicien, et écartant les dizaines de contributions qu'il a mises en œuvre au fond afin de nuire à Juan BRANCO ; et à défaut, s'étant contenté de rapporter ce que des organes de presse avaient dit à son sujet.

Peu courageux, et peu compatible avec la jurisprudence qui loin d'alléger la responsabilité, l'aggrave lorsqu'une personne se satisfait de reprendre des propos de tiers, sans les vérifier.

Afin de renforcer son récit, Daniel LAZARD va prétendre dans ses conclusions que Juan BRANCO utilise plusieurs comptes, là où un seul compte unique (Brancojuan renommé en BRC, qui présente à tout instant celui-ci comme étant Juan BRANCO).

Juan Branco, qui a annoncé sur son compte cesser de contribuer à Wikipédia au regard de l'infection de l'encyclopédie par des comptes payés ou cherchant à l'instrumentaliser, se voit postérieurement demandé de déclarer s'il est payé ou non pour participer à la vie de l'encyclopédie. N'y répondant pas, puisque n'utilisant plus l'encyclopédie et n'étant pas informé de cette demande, il voit ses droits suspendus jusqu'à ce que réponse soit apportée.

Ce que Daniel LAZARD présente comme la preuve qu'il y aurait eu mauvaise foi de Juan BRANCO est ainsi un mécanisme qui lui est appliqué postérieurement de deux ans aux faits, pour des raisons mécaniques et alors que Juan BRANCO n'est plus utilisateur de l'encyclopédie depuis longtemps.

De la même façon qu'il présente la transformation du compte en une tentative d'anonymisation, alors que celui-ci maintient tous les éléments biographiques relatifs à Juan BRANCO, afin de prétendre que celui-ci aurait eu une intention quelconque, ou les comptes qui ont été suspectés, à l'initiative de Daniel LAZARD et de ses comparses, comme des faux nez de M. Branco, comme étant considérés comme tels, alors qu'ils ne le sont pas et qu'aucun élément ne permet de l'établir, à juste raison (pages 12 et 13).

Il utilise à cette fin de justifier ses positions un premier harcèlement qu'a subi Juan Branco en 2016, et qui l'a amené à intervenir sur sa propre page, plus de dix ans après ses premières contributions, du fait d'un participant à Wikipédia d'extrême droite, Pro Patria Semper.

Celui-ci a, en moins d'un mois, procédé à 82 publications sur Juan Branco, entre le 7 février et le 29 février 2016, générant des articles dénigrants à son sujet, et utilisant la même méthode qu'utilise aujourd'hui Daniel Lazard. Avec l'aide d'une autre personne, le diffamant violemment, il prétexte ensuite de ce que Juan BRANCO ait tenté de rétablir la vérité pour tenter de le délégitimer.

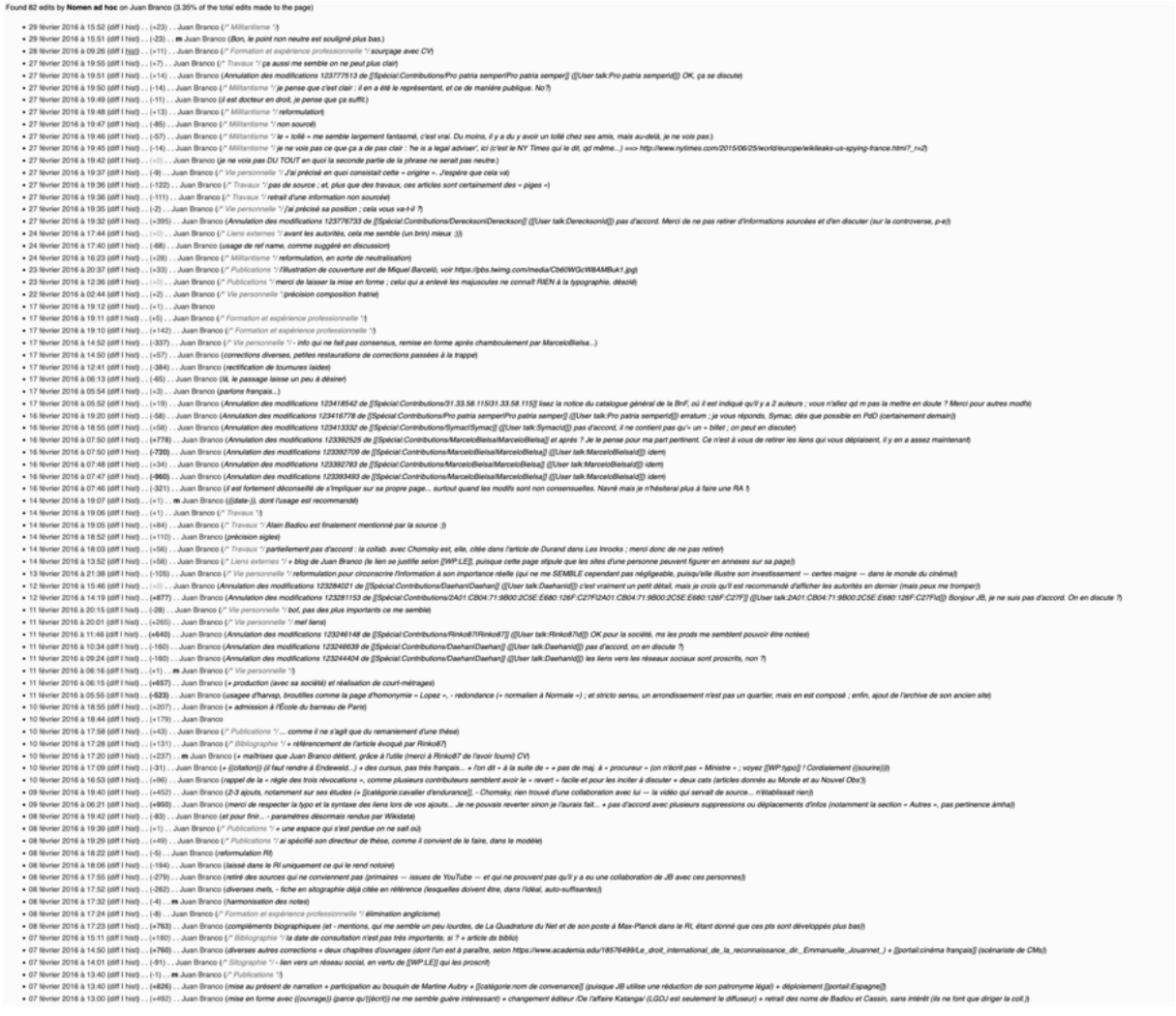
Found 82 edits by **Nomen ad hoc** on Juan Branco (3.35% of the total edits made to the page)

- 29 février 2016 à 15:52 (diff | hist) . . (+23) . . Juan Branco (/* Militantisme */)
- 29 février 2016 à 15:51 (diff | hist) . . (-23) . . **m** Juan Branco (*Bon, le point non neutre est souligné plus bas.*)
- 28 février 2016 à 09:26 (diff | hist) . . (+11) . . Juan Branco (*/* Formation et expérience professionnelle */ sourcage avec CV*)
- 27 février 2016 à 19:55 (diff | hist) . . (+7) . . Juan Branco (*/* Travaux */ ça aussi me semble on ne peut plus clair*)
- 27 février 2016 à 19:51 (diff | hist) . . (+14) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123777513 de [[Spécial:Contributions/Pro patria semper|Pro patria semper]] ([[User talk:Pro patria semper|d]]) OK, ça se discute*)
- 27 février 2016 à 19:50 (diff | hist) . . (-14) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ je pense que c'est clair : il en a été le représentant, et ce de manière publique. No?*)
- 27 février 2016 à 19:49 (diff | hist) . . (-11) . . Juan Branco (*il est docteur en droit, je pense que ça suffit.*)
- 27 février 2016 à 19:48 (diff | hist) . . (+13) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ reformulation*)
- 27 février 2016 à 19:47 (diff | hist) . . (-85) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ non sourcé*)
- 27 février 2016 à 19:46 (diff | hist) . . (-57) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ le + tollé + me semble largement fantasmé, c'est vrai. Du moins, il y a du y avoir un tollé chez ses amis, mais au-delà, je ne vois pas.*)
- 27 février 2016 à 19:45 (diff | hist) . . (-14) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ je ne vois pas ce que ça a de pas clair : 'he is a legal adviser', ici (c'est le NY Times qui le dit, qd même...) ==> http://www.nytimes.com/2015/06/25/world/europe/wikileaks-us-spying-france.html?_r=2*)
- 27 février 2016 à 19:42 (diff | hist) . . (+0) . . Juan Branco (*je ne vois pas DU TOUT en quoi la seconde partie de la phrase ne serait pas neutre.*)
- 27 février 2016 à 19:37 (diff | hist) . . (-9) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ J'ai précisé en quoi consistait cette « origine ». J'espère que cela va*)
- 27 février 2016 à 19:36 (diff | hist) . . (-122) . . Juan Branco (*/* Travaux */ pas de source ; et, plus que des travaux, ces articles sont certainement des « piges »*)
- 27 février 2016 à 19:36 (diff | hist) . . (-111) . . Juan Branco (*/* Travaux */ retrait d'une information non sourcée*)
- 27 février 2016 à 19:35 (diff | hist) . . (-2) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ j'ai précisé sa position ; cela vous va-t-il ?*)
- 27 février 2016 à 19:32 (diff | hist) . . (+395) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123776733 de [[Spécial:Contributions/Derecksom|Derecksom]] ([[User talk:Derecksom|d]]) pas d'accord. Merci de ne pas retirer d'informations sourcées et d'en discuter (sur la controverse, p-e)*)
- 24 février 2016 à 17:44 (diff | hist) . . (+0) . . Juan Branco (*/* Liens externes */ avant les autorités, cela me semble (un brin) mieux :))*)
- 24 février 2016 à 17:40 (diff | hist) . . (-68) . . Juan Branco (*usage de ref name, comme suggéré en discussion*)
- 24 février 2016 à 16:23 (diff | hist) . . (+28) . . Juan Branco (*/* Militantisme */ reformulation, en sorte de neutralisation*)
- 23 février 2016 à 20:37 (diff | hist) . . (+33) . . Juan Branco (*/* Publications */ l'illustration de couverture est de Miquel Barceló, voir https://pbs.twimg.com/media/Cb60WGcWIAMBuk1.jpg*)
- 23 février 2016 à 12:36 (diff | hist) . . (+0) . . Juan Branco (*/* Publications */ merci de laisser la mise en forme ; celui qui a enlevé les majuscules ne connaît RIEN à la typographie, désolé*)
- 22 février 2016 à 02:44 (diff | hist) . . (+2) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ précision composition fratrie*)
- 17 février 2016 à 19:12 (diff | hist) . . (+1) . . Juan Branco
- 17 février 2016 à 19:11 (diff | hist) . . (+5) . . Juan Branco (*/* Formation et expérience professionnelle */*)
- 17 février 2016 à 19:10 (diff | hist) . . (+142) . . Juan Branco (*/* Formation et expérience professionnelle */*)
- 17 février 2016 à 14:52 (diff | hist) . . (-337) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ « info qui ne fait pas consensus, remise en forme après chamboulement par MarceloBielsa...*)
- 17 février 2016 à 14:50 (diff | hist) . . (+57) . . Juan Branco (*corrections diverses, petites restaurations de corrections passées à la trappe*)
- 17 février 2016 à 12:41 (diff | hist) . . (-384) . . Juan Branco (*rectification de tournures laides*)
- 17 février 2016 à 06:13 (diff | hist) . . (-65) . . Juan Branco (*là, le passage laisse un peu à désirer*)
- 17 février 2016 à 05:54 (diff | hist) . . (+3) . . Juan Branco (*parlons français...*)
- 17 février 2016 à 05:52 (diff | hist) . . (+19) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123418542 de [[Spécial:Contributions/31.33.58.115|31.33.58.115]] lisez la notice du catalogue général de la BnF, où il est indiqué qu'il y a 2 auteurs ; vous n'allez qd m pas la mettre en doute ? Merci pour autres modifs*)
- 16 février 2016 à 19:20 (diff | hist) . . (-58) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123416778 de [[Spécial:Contributions/Pro patria semper|Pro patria semper]] ([[User talk:Pro patria semper|d]]) erratum ; je vous réponds, Symac, dès que possible en PdD (certainement demain)*)
- 16 février 2016 à 18:55 (diff | hist) . . (+58) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123413332 de [[Spécial:Contributions/Symac|Symac]] ([[User talk:Symac|d]]) pas d'accord, il ne contient pas qu'« un « billet ; on peut en discuter*)
- 16 février 2016 à 07:50 (diff | hist) . . (+778) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123392525 de [[Spécial:Contributions/MarceloBielsa|MarceloBielsa]] et après ? Je le pense pour ma part pertinent. Ce n'est à vous de retirer les liens qui vous déplaisent, il y en a assez maintenant*)
- 16 février 2016 à 07:50 (diff | hist) . . (-720) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123392709 de [[Spécial:Contributions/MarceloBielsa|MarceloBielsa]] ([[User talk:MarceloBielsa|d]]) idem*)
- 16 février 2016 à 07:48 (diff | hist) . . (+34) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123392783 de [[Spécial:Contributions/MarceloBielsa|MarceloBielsa]] ([[User talk:MarceloBielsa|d]]) idem*)
- 16 février 2016 à 07:47 (diff | hist) . . (**-960**) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123393493 de [[Spécial:Contributions/MarceloBielsa|MarceloBielsa]] ([[User talk:MarceloBielsa|d]]) idem*)
- 16 février 2016 à 07:46 (diff | hist) . . (-321) . . Juan Branco (*il est fortement déconseillé de s'impliquer sur sa propre page... surtout quand les modifs sont non consensuelles. Navré mais je n'hésiterai plus à faire une RA !*)
- 14 février 2016 à 19:07 (diff | hist) . . (+1) . . **m** Juan Branco (*{{date-}}, dont l'usage est recommandé*)
- 14 février 2016 à 19:06 (diff | hist) . . (+1) . . Juan Branco (*/* Travaux */*)
- 14 février 2016 à 19:05 (diff | hist) . . (+84) . . Juan Branco (*/* Travaux */ Alain Badiou est finalement mentionné par la source :)*)
- 14 février 2016 à 18:52 (diff | hist) . . (+110) . . Juan Branco (*précision sigles*)
- 14 février 2016 à 18:03 (diff | hist) . . (+56) . . Juan Branco (*/* Travaux */ partiellement pas d'accord : la collab. avec Chomsky est, elle, citée dans l'article de Durand dans Les Inrocks ; merci donc de ne pas retirer*)
- 14 février 2016 à 13:52 (diff | hist) . . (+58) . . Juan Branco (*/* Liens externes */ « blog de Juan Branco (le lien se justifie selon [[WP:LE]], puisque cette page stipule que les sites d'une personne peuvent figurer en annexes sur sa page*)
- 13 février 2016 à 21:38 (diff | hist) . . (-105) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ reformulation pour circonscrire l'information à son importance réelle (qui ne me SEMBLE cependant pas négligeable, puisqu'elle illustre son investissement -- certes maigre -- dans le monde du cinéma)*)
- 12 février 2016 à 15:46 (diff | hist) . . (+0) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123284021 de [[Spécial:Contributions/Daehan|Daehan]] ([[User talk:Daehan|d]]) c'est vraiment un petit détail, mais je crois qu'il est recommandé d'afficher les autorités en dernier (mais peux me tromper)*)
- 12 février 2016 à 14:19 (diff | hist) . . (**+877**) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123281153 de [[Spécial:Contributions/2A01:CB04:71:9B00:2CSE:E680:126F:C27F|2A01:CB04:71:9B00:2CSE:E680:126F:C27F]] ([[User talk:2A01:CB04:71:9B00:2CSE:E680:126F:C27F|d]]) Bonjour JB, je ne suis pas d'accord. On en discute ?*)
- 11 février 2016 à 20:15 (diff | hist) . . (-28) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ bof, pas des plus importants ce me semble*)
- 11 février 2016 à 20:01 (diff | hist) . . (+265) . . Juan Branco (*/* Vie personnelle */ mef liens*)
- 11 février 2016 à 11:46 (diff | hist) . . (**+640**) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123246148 de [[Spécial:Contributions/Rinko87|Rinko87]] ([[User talk:Rinko87|d]]) OK pour la société, ms les prods me semblent pouvoir être notées*)
- 11 février 2016 à 10:34 (diff | hist) . . (-160) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123246639 de [[Spécial:Contributions/Daehan|Daehan]] ([[User talk:Daehan|d]]) pas d'accord, on en discute ?*)
- 11 février 2016 à 09:24 (diff | hist) . . (-160) . . Juan Branco (*Annulation des modifications 123244404 de [[Spécial:Contributions/Daehan|Daehan]] ([[User talk:Daehan|d]]) les liens vers les réseaux sociaux sont proscrits, non ?*)
- 11 février 2016 à 06:16 (diff | hist) . . (+1) . . **m** Juan Branco (*/* Vie personnelle */*)
- 11 février 2016 à 06:15 (diff | hist) . . (**+657**) . . Juan Branco (*+ production (avec sa société) et réalisation de court-métrages*)
- 11 février 2016 à 05:55 (diff | hist) . . (**-523**) . . Juan Branco (*usagee d'harvsp, brouillles comme la page d'homonymie « Lopez », - redondance (= normalien à Normale =) ; et stricto sensu, un arrondissement n'est pas un quartier, mais en est composé ; enfin, ajout de l'archive de son ancien site*)
- 10 février 2016 à 18:55 (diff | hist) . . (+207) . . Juan Branco (*+ admission à l'École du barreau de Paris*)
- 10 février 2016 à 18:44 (diff | hist) . . (+179) . . Juan Branco
- 10 février 2016 à 17:58 (diff | hist) . . (+43) . . Juan Branco (*/* Publications */ ... comme il ne s'agit que du remaniement d'une thèse*)
- 10 février 2016 à 17:28 (diff | hist) . . (+131) . . Juan Branco (*/* Bibliographie */ + référencement de l'article évoqué par Rinko87*)
- 10 février 2016 à 17:20 (diff | hist) . . (+237) . . **m** Juan Branco (*+ maîtrises que Juan Branco détient, grâce à l'utile (merci à Rinko87 de l'avoir fourni) CV*)
- 10 février 2016 à 17:09 (diff | hist) . . (-31) . . Juan Branco (*+ {{citation}} (il faut rendre à Eindewelt...) + des cursus, pas très français... + l'on dit » à la suite de « + pas de maj. à « procureur » (on n'écrit pas « Ministre » ; voyez [[WP:typo]] ! Cordialement {{sourire}}*)
- 10 février 2016 à 16:53 (diff | hist) . . (+96) . . Juan Branco (*rappel de la « règle des trois révocations », comme plusieurs contributeurs semblent avoir le « revert » facile et pour les inciter à discuter + deux cats (articles donnés au Monde et au Nouvel Obs'!)*)
- 09 février 2016 à 19:40 (diff | hist) . . (+452) . . Juan Branco (*2-3 ajouts, notamment sur ses études (+ [[catégorie:cavalier d'endurance]]. - Chomsky, rien trouvé d'une collaboration avec lui -- la vidéo qui servait de source... n'établissait rien!*)
- 09 février 2016 à 08:21 (diff | hist) . . (**+950**) . . Juan Branco (*merci de respecter la typo et la syntaxe des liens lors de vos ajouts... Je ne pouvais reverter sinon je l'aurais fait... + pas d'accord avec plusieurs suppressions ou déplacements d'infos (notamment la section « Autres », pas pertinence ámha*)
- 08 février 2016 à 19:42 (diff | hist) . . (-83) . . Juan Branco (*et pour finir... - paramètres désormais rendus par Wikidata*)
- 08 février 2016 à 19:39 (diff | hist) . . (+1) . . Juan Branco (*/* Publications */ + une espace qui s'est perdue on ne sait où*)
- 08 février 2016 à 19:29 (diff | hist) . . (+49) . . Juan Branco (*/* Publications */ ai spécifié son directeur de thèse, comme il convient de le faire, dans le modèle*)
- 08 février 2016 à 18:22 (diff | hist) . . (-5) . . Juan Branco (*reformulation RI*)
- 08 février 2016 à 18:06 (diff | hist) . . (-194) . . Juan Branco (*laissé dans le RI uniquement ce qui le rend notoire*)
- 08 février 2016 à 17:55 (diff | hist) . . (-279) . . Juan Branco (*retiré des sources qui ne conviennent pas (primaires -- issues de YouTube -- et qui ne prouvent pas qu'il y a eu une collaboration de JB avec ces personnes*)
- 08 février 2016 à 17:52 (diff | hist) . . (-262) . . Juan Branco (*diverses mefs, - fiche en sitographie déjà citée en référence (lesquelles doivent être, dans l'idéal, auto-suffisantes*)
- 08 février 2016 à 17:32 (diff | hist) . . (-4) . . **m** Juan Branco (*harmonisation des notes*)
- 08 février 2016 à 17:24 (diff | hist) . . (-8) . . Juan Branco (*/* Formation et expérience professionnelle */ élimination anglicisme*)
- 08 février 2016 à 17:23 (diff | hist) . . (**+763**) . . Juan Branco (*compléments biographiques (et - mentions, qui me semble un peu lourdes, de La Quadrature du Net et de son poste à Max-Planck dans le RI, étant donné que ces pts sont développés plus bas*)
- 07 février 2016 à 15:11 (diff | hist) . . (+180) . . Juan Branco (*/* Bibliographie */ la date de consultation n'est pas très importante, si ? + article ds biblio*)
- 07 février 2016 à 14:50 (diff | hist) . . (**+760**) . . Juan Branco (*diverses autres corrections + deux chapitres d'ouvrages (dont l'un est à paraître, selon https://www.academia.edu/18576499/Le_droit_international_de_la_reconnaissance_dir._Emmanuelle_Jouannet_) + [[portail:cinéma français]] (scénariste de CMs)*)
- 07 février 2016 à 14:01 (diff | hist) . . (-91) . . Juan Branco (*/* Sitographie */ - lien vers un réseau social, en vertu de [[WP:LE]] qui les proscrit*)
- 07 février 2016 à 13:40 (diff | hist) . . (-1) . . **m** Juan Branco (*/* Publications */*)
- 07 février 2016 à 13:40 (diff | hist) . . (**+826**) . . Juan Branco (*mise au présent de narration + participation au bouquin de Martine Aubry + [[catégorie:nom de convenance]] (puisque JB utilise une réduction de son patronyme légal) + déploiement [[portail:Espagne]]*)
- 07 février 2016 à 13:00 (diff | hist) . . (+492) . . Juan Branco (*mise en forme avec {{ouvrage}} (parce qu'[[écrit]] ne me semble guère intéressant) + changement éditeur (De l'affaire Katanga/ (LGDJ est seulement le diffuseur) + retrait des noms de Badiou et Cassin, sans intérêt (ils ne font que diriger la coll.)*)

https://sigma.toolforge.org/usersearch.py?name=Nomen+ad+hoc&page=Juan_Branco&max=500&server=frwiki

***Pièce n°41***

On découvrira plus tard que sous le nom de ce contributeur se cache l'écrivain condamné de façon répétée pénalement Marian Defalvar, qui l'accompagne dans sa mission en commettant plusieurs dizaines de contributions négatives sur les pages de Juan Branco, et réitérant les attaques de M. LAZARD et les nourrissant.

Avec près de 200.000 contributions, composées en grande partie de micromodifications automatisées pour donner de la légitimité à son compte, Marian Defalvar ne sera démasqué qu'alors qu'il fait l'objet de nombreuses procédures pénales.

> https://wikibuster.wordpress.com/2016/01/16/pro-patria-semper-letoile-montant-de-lextreme-droite-sur-wikipedia/
> ***Pièce n°42***

C'est ironiquement la base de cette première et violente attaque que se construira ensuite l'accusation contre Juan Branco de chercher à faire manipuler sa page Wikipedia.

> https://web.archive.org/web/20190308082230/http://branco.blog.lemonde.fr/2016/11/17/rue89-wikipedia-cas-a-deconstruire-1/
> ***Pièce n°43***
>
> https://aurores.org/espionnage
> ***Pièce n°44***

**L'atteinte est particulièrement grave** en ce que ce passage vise à faire passer M. BRANCO pour un individu manipulateur et déloyal cherchant à construire de toute pièce une image publique artificielle en utilisant des procédés de dissimulation et instrumentalisant un espace public d'informations, mais aussi parce qu'il est animé d'une particulière intention de nuire, faisant passer M. BRANCO pour quelqu'un de malveillant qui aurait une absence de scrupules.

Le passage est publié sur Wikipédia, **donc public** ; il **est imputable à M. LAZARD** par les historiques de versions et contributions de ses comptes Wikipédia.

****

## ONZIÈME PROPOS LITIGIEUX

M. LAZARD indique notamment (traduction en italique) :

> He once wrote a threatening letter to the employer of another Wikipedia editor, pretending to be a "Wikipedia administrator" named "Addas Karadas" and threatening legal action.<ref>{{cite web | url= https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Juan-Branco-l-avocat-qui-intrigue-1677637| title= Juan Branco, l'avocat qui intrigue}}</ref>

*Il a une écrit une lettre menaçant à l'employeur d'un autre éditeur de Wikipedia, en prétendant être un « administrateur wikipedia » nommé « Addas Karadas » et en le menaçant d'actions judiciaires.*

Ce passage impute à M. BRANCO des faits précis et déterminé : l'envoie d'une lettre menaçante à l'employeur d'un tiers ; le fait d'avoir usurpé une identité et qualité sous le nom « Addas Karadas » ; et avoir menacé la victime de poursuites judiciaires.

Ces imputations **de faits précis** sont prouvables et fausses.

En prêtant à M. BRANCO d'écrire à d'autres personnes en se faisant passer par une tierce personne est **évidemment attentatoire à l'honneur et à la considération**, l'accusant de falscification, usurpation d'identité, manœuvres déloyales et de faire pression sur des individus.

Cette imputation affecte directement sa probité et sa réputation, y compris professionnelle.

Une plainte déposée par la supposée victime de ce fait a d'ailleurs été classée sans suite après une plainte délirante de Manuel Flam, ce qui a amené au retrait de ces allégations sur la plateforme française.

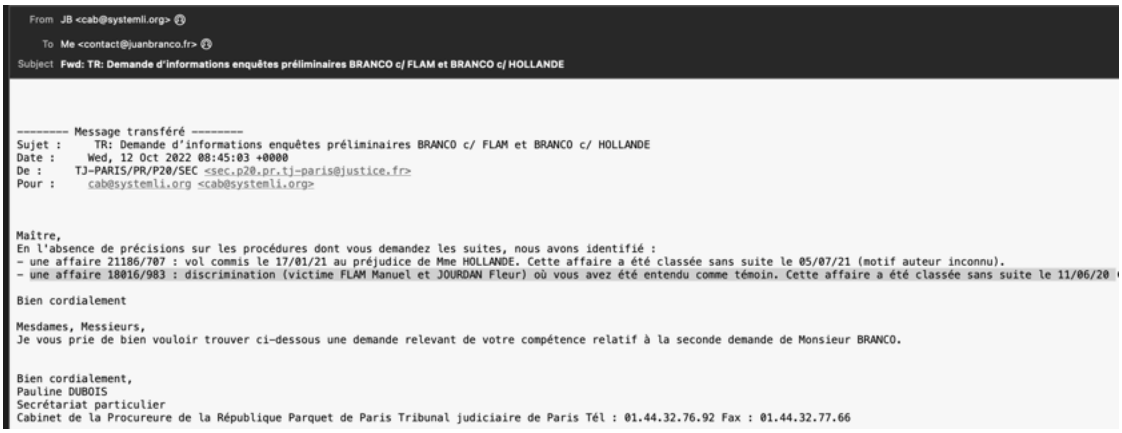

From JB <cab@systemli.org>
To Me <contact@juanbranco.fr>
Subject Fwd: TR: Demande d'informations enquêtes préliminaires BRANCO c/ FLAM et BRANCO c/ HOLLANDE

--------- Message transféré ---------
Sujet : TR: Demande d'informations enquêtes préliminaires BRANCO c/ FLAM et BRANCO c/ HOLLANDE
Date : Wed, 12 Oct 2022 08:45:03 +0000
De : TJ-PARIS/PR/P20/SEC <sec.p20.pr.tj-paris@justice.fr>
Pour : cab@systemli.org <cab@systemli.org>

Maître,
En l'absence de précisions sur les procédures dont vous demandez les suites, nous avons identifié :
- une affaire 21186/707 : vol commis le 17/01/21 au préjudice de Mme HOLLANDE. Cette affaire a été classée sans suite le 05/07/21 (motif auteur inconnu).
- une affaire 18016/983 : discrimination (victime FLAM Manuel et JOURDAN Fleur) où vous avez été entendu comme témoin. Cette affaire a été classée sans suite le 11/06/20

Bien cordialement

Mesdames, Messieurs,
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous une demande relevant de votre compétence relatif à la seconde demande de Monsieur BRANCO.

Bien cordialement,
Pauline DUBOIS
Secrétariat particulier
Cabinet de la Procureure de la République Parquet de Paris Tribunal judiciaire de Paris Tél : 01.44.32.76.92 Fax : 01.44.32.77.66

**L'excuse de bonne foi ne saurait être retenue**, le passage affirmant la commission d'un acte intrinsèquement infamant, sans réserve ni précaution ; son maintien, malgré le classement sans suite, preuve contraire objectivée, démontrant la volonté de maintenir un grief.

**L'imputabilité à M. LAZARD est établie**, et s'aggrave par le fait que celui-ci assume son geste, accusant Juan Branco d'usurpation de titre (sic) dans ses conclusions, n'hésitant pas à affirmer que celui-ci vit dans une « réalité parallèle où il se pare des habits de la victime alors qu'il est (presque) systématiquement du côté de l'agresseur », argumentaire type que le Tribunal Judiciaire a considéré comme de nature à générer un préjudice secondaire

Enfin, ces **propos ont été tenus publiquement**, sur une page Wikipédia accessible à tous, constituant un moyen de communication électronique, de sorte que les conditions de l'infraction retenues sont bien réunies.

## VII. Sur le Préjudice

Juan Branco était un jeune avocat de 30 ans, qui commençait son parcours. La page Wikipedia anglaise va perdurer pendant trois ans, et influencer la page Française le concernant, qui reprendra beaucoup des calomnies en question, où elles perdurent.

Le préjudice est évidemment inquantifiable, et irrémédiables.

En donnant crédit à toutes les sornettes publiées sur des médias dont on sait la rigueur, et en s'assurant que celles-ci seraient absolument maintenues, contre vents et marrées, dans une encyclopédie ayant fait profession de foi de dire la vérité, Daniel LAZARD a tenté de détruire la vie d'un homme.

Il a tenté de rendre impossible son maintien normal en société.

Il n'est pas nécessaire de rentrer dans les détails sordides que cela a généré, ni sur le fait que cela ait autorisé une véritable chasse à l'homme, qui entraînera de nombreuses remises en causes infondées par la suite.

Invité à des conférences, Juan BRANCO ne le sera plus.

Se voyant proposer des collaborations à l'étranger, Juan BRANCO n'en aura plus, en dehors de l'espace francophone.

Se voyant proposer des traductions de ses ouvrages, Juan BRANCO n'en recevra plus.

Sa fonction d'avocat est celle de quelqu'un qui porte la parole, et qui pour pouvoir le faire, doit bénéficier d'une forme de confiance ; cette confiance, Juan Branco la verra disparaître.

Flanqué du stigmate de l'imposture, il sera d'autant plus facile à atteindre par ses adversaires et les personnes dont il avait exposé les errements au détriment du bien commun.

Considéré comme un homme honorable et un avocat digne de respect, il verra la construction d'une vie réduite à néant, ridiculisée du fait du caprice et du caractère obsessionnel d'un homme ayant près de trois fois son âge.

À titre intime, il vivra de façon particulièrement violente l'injustice d'une remise en cause d'efforts incalculables pour construire un parcours et une carrière honorable, et l'impossibilité de répondre à ses mises en causes violentes de son honneur. Son image de soi se verra lourdement affectée et entraînera un isolement majeur, qui faciliteront de nouvelles attaques réputationnelles et violences commises à son encontre.

Daniel LAZARD ne cesse d'utiliser le comportement prêté à Juan Branco pour justifier le sien, jouant de parallélismes qui justifieraient les torts qu'a subi Juan Branco du fait de sa violence, se présentant en victime de celui-ci.

Il semble mettre en équivalence les situations.

Mais Daniel LAZARD n'a pas vu sa réputation dévastée par qui que ce soit.

Daniel LAZARD, qui a eu trente ans, n'a semblé à aucun moment imaginer ce qu'aurait été sa vie, si à cet âge où, comme Juan Branco, il n'était qu'un jeune docteur commençant sa carrière, était paru dans la publication de référence de l'époque un article le concernant, qui n'aurait été qu'une accumulation de dénigrements, calomnies, faisant référence à des faits supposés être intervenus dans son enfance et autres atteintes à la vie privée, sans la moindre distance, mais avec un vernis pernicieux et particulièrement pervers d'objectivité.

Et Daniel Lazard ne semble pas avoir imaginé ce que cela aurait impliqué, si cette publication avait été placardée, de façon répétée, devant les yeux de toute personne qui se serait intéressé à lui, des années durant.

Et Daniel Lazard ferait bien de se demander ce qu'il aurait ressenti si, voyant que les portes se fermaient les unes après les autres, et la possibilité pour lui de construire une vie normale, tentant de corriger ce qui pouvait l'être, il avait ouvert à la porte à de nouvelles violences, de nouvelles calomnies.

Ce que sa mère, son père, ses frères et sœurs, ses proches auraient ressenti s'ils avaient vu son destin lui échapper ainsi, et celui qu'ils connaissaient tout autrement, se voir ainsi traîner dans la boue sans recours possible, non dans des articles de presse éphémères dont tous savent le peu de rigueur, en particulier dans des phases d'hystérie politique comme fut l'affaire Griveaux.

Mais dans des publications appelées à être gravées dans le marbre, à servir de référence et à ne jamais se voir corrigées.

Daniel LAZARD pouvait à loisir détruire et humilier, doté de son statut protégé sur l'encyclopédie, s'assurant de n'agir que sur la page anglaise, dénuée de contrôle similaire à la française, pour faire ses basses œuvres. Du moins le pensait-il.

A-t-il été payé comme tant le sont sur cette encyclopédie ? Qu'importe. Il pouvait et pensait pouvoir agir en toute impunité.

Il n'y a pas une procédure judiciaire à laquelle Juan Branco ait participé qui n'ait procédé à la production de la page Wikipédia concernant Juan Branco.

L'absence de contextualisation des origines de ces attaques et de ces malhonnêtetés dans l'espace mondial, en dehors de la France, rend l'action de M. Lazard d'autant plus violente et préjudiciable, les 15.000 lecteurs quotidiens de son œuvre n'étant en mesure de comprendre que celles-ci étaient fausses et infondées – ce sur quoi M. Lazard a très volontairement joué.

Daniel Lazard, qui perçoit un retraite universitaire confortable, affirme que ses avocats lui auraient coûté plus de 45.000 euros.

Ne produisant aucune facture, et pour cause, il reste à le prendre au mot. Si Daniel LAZARD est prêt à débourser 45.000 euros pour assurer sa défense en un seul procès en diffamation ne lui faisant encourir qu'une peine d'amende, et dont il considère qu'il est si infondé et absurde qu'il en demande réparation au titre d'un abus de constitution civile, il n'aura de peine à réparer le préjudice qui lui est réclamé, ni à concevoir l'ampleur de celui-ci pour un avocat qui se sera vu empêché de défendre bien des personnes de son fait.

Il n'aura de peine à concevoir les dégâts qu'il aura généré chez bien des personnes affectées par ricochet, dont de nombreux clients de M. BRANCO.

Aujourd'hui, l'encyclopédie Wikipedia a perdu bien de sa superbe.

Bien que continuant à servir de point d'entrée aux consultations de beaucoup d'internautes, l'intelligence artificielle a commencé à en réduire l'importance. La multiplication de polémiques sur son fonctionnement et la découverte que beaucoup de contributeurs payés y sévissaient, dont de nombreuses agences de communication qui en ont fait leur instrument favori, a remis en question sa valeur.

Récemment encore, on découvrait que Jeffrey Epstein avait pu, grâce à des contributeurs comme Daniel Lazard, modifier contre monnaies sonnantes et trébuchantes sa page.

La quasi-totalité des hommes politiques, dont Emmanuel Macron qui a fait rembourser la surveillance de sa page et de ses proches au titre de ses frais de campagne de 2022, utilisent de larges sommes à cette fin.

Juan Branco, qui était un contributeur de l'encyclopédie depuis 2005, sous son véritable, nom, alors qu'il était encore au lycée, ne l'est plus depuis longtemps ; humilié et dégoûté par ce qu'il y a traversé, il a renoncé à y contribuer.

Parmi les principaux champs de bataille, Wikipédia. L'encyclopédie en ligne, massivement consultée, est un enjeu majeur pour les campagnes d'influence. *Le Monde* et ses partenaires ont eu accès à un document interne d'URéputation, détaillant des modifications apportées par des employés de la société d'influence pour le compte du Qatar, fin 2018. Sur les pages Wikipédia consacrées à la Coupe du monde de football, l'agence explique : *« Nous avons ajouté du contenu positif, noyé le contenu négatif et annulé les modifications de trolls »* ; à propos de celle consacrée à la crise du Golfe entre le Qatar et plusieurs de ses voisins, elle écrit : *« Nous avons ajouté des informations sur le meurtre de Jamal Khashoggi par MBS* [le prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salman] (…) *mais cet ajout a été*

Les modifications décrites par le document interne d'URéputation correspondent en très grande partie à celles opérées par une mystérieuse *« agence inconnue n° 2 »* et identifiées par le projet « Antipub » en 2020. Le reste des manipulations repérées par les bénévoles de Wikipédia semble, lui, rattaché à d'autres agences travaillant pour le compte du Qatar à l'époque, dont Avisa Partners. Parmi les pages qui ont fait, alors, l'objet d'une offensive notable se trouve celle… d'Ali Bin Fetais Al-Marri. De multiples éléments très à charge, et non sourcés, ont été ajoutés en 2018 et 2019 sur la page en français de l'ancien procureur général du Qatar, par un compte, depuis banni, qui n'a pas pu être relié à une agence d'influence. La période et la nature des modifications semblent, cette fois, plutôt pointer dans la direction d'un règlement de comptes interne au Qatar.

Une autre prestation peut illustrer les craintes du chef de l'Etat sortant : une facture de 5 000 euros, pour la surveillance de trois pages de Wikipédia, celle du chef de l'Etat, celle de son épouse, et celle du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, mis en examen en septembre 2021 pour des soupçons de « prise illégale d'intérêts ». Un chantier confié à une discrète société espagnole, First One Digital, derrière laquelle on trouve Stéphane Alaux, un spécialiste français de l'« e-réputation » des célébrités et des grandes marques. Et un travail qui consiste bien souvent à dissimuler certaines informations gênantes circulant sur le Web. L'entreprise a ainsi été épinglée pour ses modifications abusives des notices de l'encyclopédie collaborative. Ici, la prestation

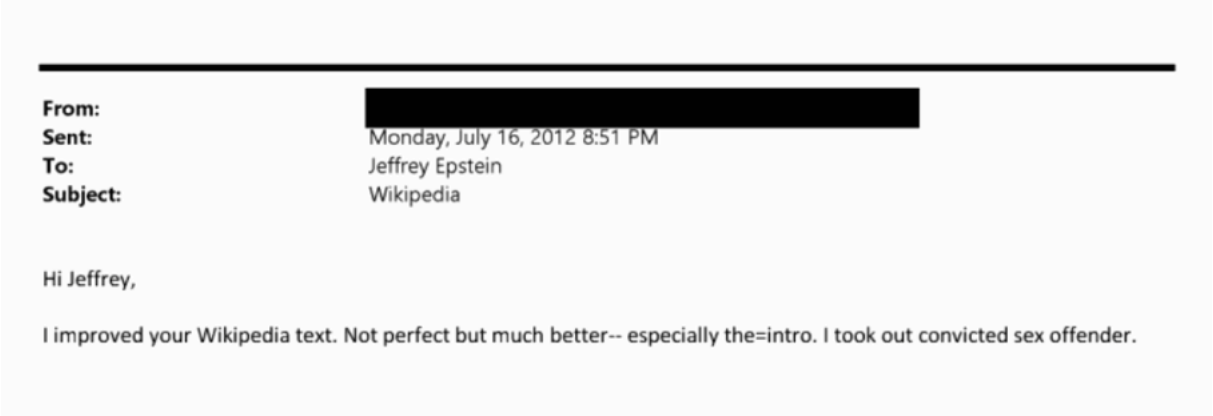

**From:** [redacted]
**Sent:** Monday, July 16, 2012 8:51 PM
**To:** Jeffrey Epstein
**Subject:** Wikipedia

Hi Jeffrey,

I improved your Wikipedia text. Not perfect but much better-- especially the=intro. I took out convicted sex offender.

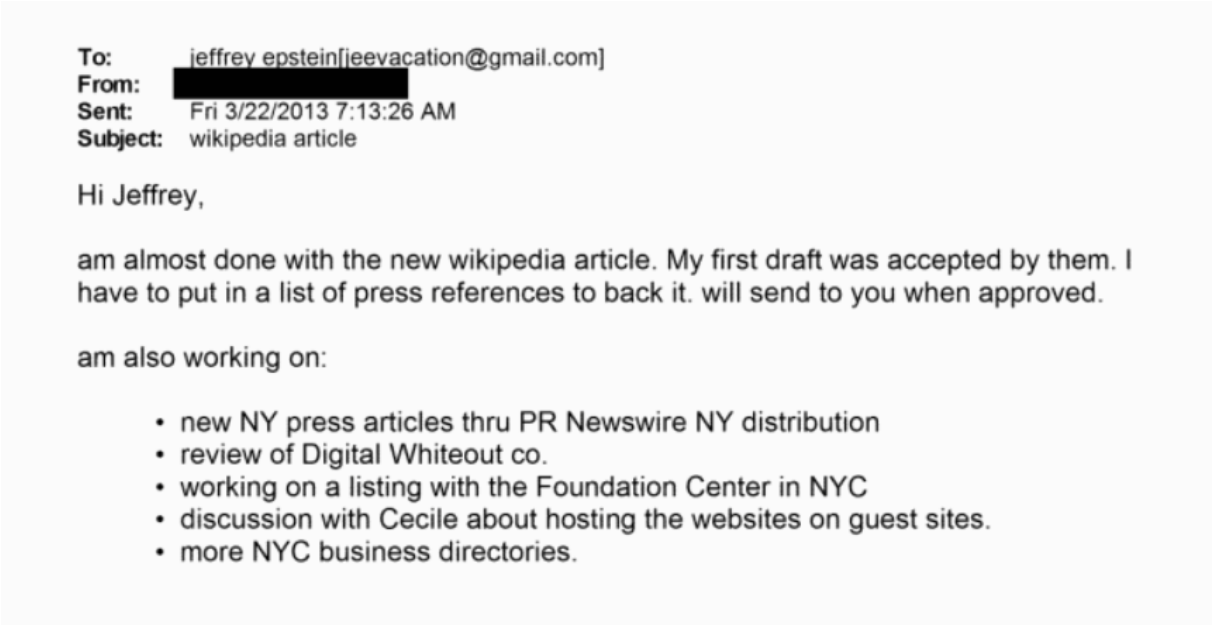

**To:** jeffrey epstein[jeevacation@gmail.com]
**From:** [redacted]
**Sent:** Fri 3/22/2013 7:13:26 AM
**Subject:** wikipedia article

Hi Jeffrey,

am almost done with the new wikipedia article. My first draft was accepted by them. I have to put in a list of press references to back it. will send to you when approved.

am also working on:

- new NY press articles thru PR Newswire NY distribution
- review of Digital Whiteout co.
- working on a listing with the Foundation Center in NYC
- discussion with Cecile about hosting the websites on guest sites.
- more NYC business directories.

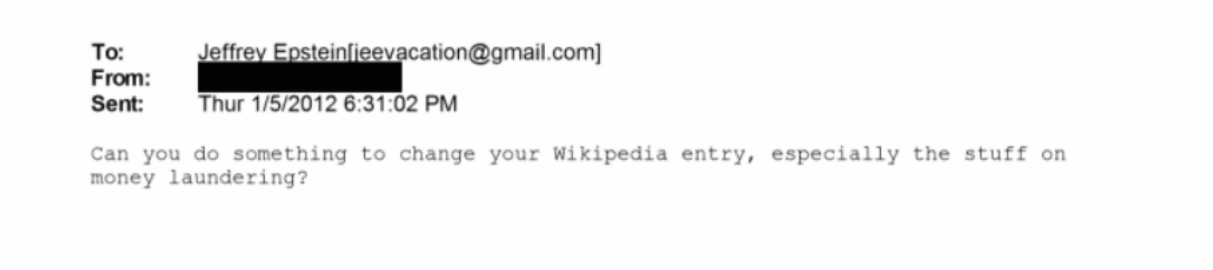

**To:** Jeffrey Epstein[jeevacation@gmail.com]
**From:** [redacted]
**Sent:** Thur 1/5/2012 6:31:02 PM

Can you do something to change your Wikipedia entry, especially the stuff on money laundering?

**From:** David Stern <[redacted]>
**To:** Jeffrey Epstein <jeevacation@gmail.com>
**Subject:**
**Date:** Thu, 29 Mar 2012 16:52:44 +0000

---

I see your wikipedia profile is changed. Hooray! Me is happy.

**PAR CES MOTIFS**

Au regard des articles 23, 29, 32, de la loi sur la liberté de la presse de 1881, condamnant l'infraction de diffamation publique,

Il est demandé au Tribunal de :

1. **Dire et juger** que les propos susmentionnés par M. LAZARD à l'encontre de M. BRANCO constituent une diffamation publique envers un particulier au sens de l'article 29 de la loi sur la liberté de la presse de 1881

2. **De déclarer coupable M. LAZARD** du délit de diffamation publique

3. **De condamner** M. LAZARD à la somme de 110.000 euros à titre de dommages et intérêts pour le préjudice moral subi (anxiété, atteinte à l'honneur et à la réputation)

4. **De condamner** M. LAZARD à la somme de 110.000 euros à titre de dommages et intérêts pour le préjudice patrimonial subi (répercussions professionnelles, perte d'opportunité)

5. De **condamner** M. LAZARD à 1500 euros au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale

6. **De procéder à la publication, à ses frais, sur Wikipedia et dans cinq organes de presse, du dispositif de la condamnation sous astreinte de mille (1 000) euros par jour de retard, pendant une durée de dix jours, sous astreinte de mille (1 000) euros par infraction journalière constatée.**

7. **D'assurer le retrait et la suppression du contenu litigieux, désormais considéré manifestement illégal, sur toute page de l'encyclopédie**

8. De condamner M. LAZARD aux entiers dépens

9. D'ordonner l'exécution provisoire de la décision de condamnation

Fait le 9 février 2026